



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Sports

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022

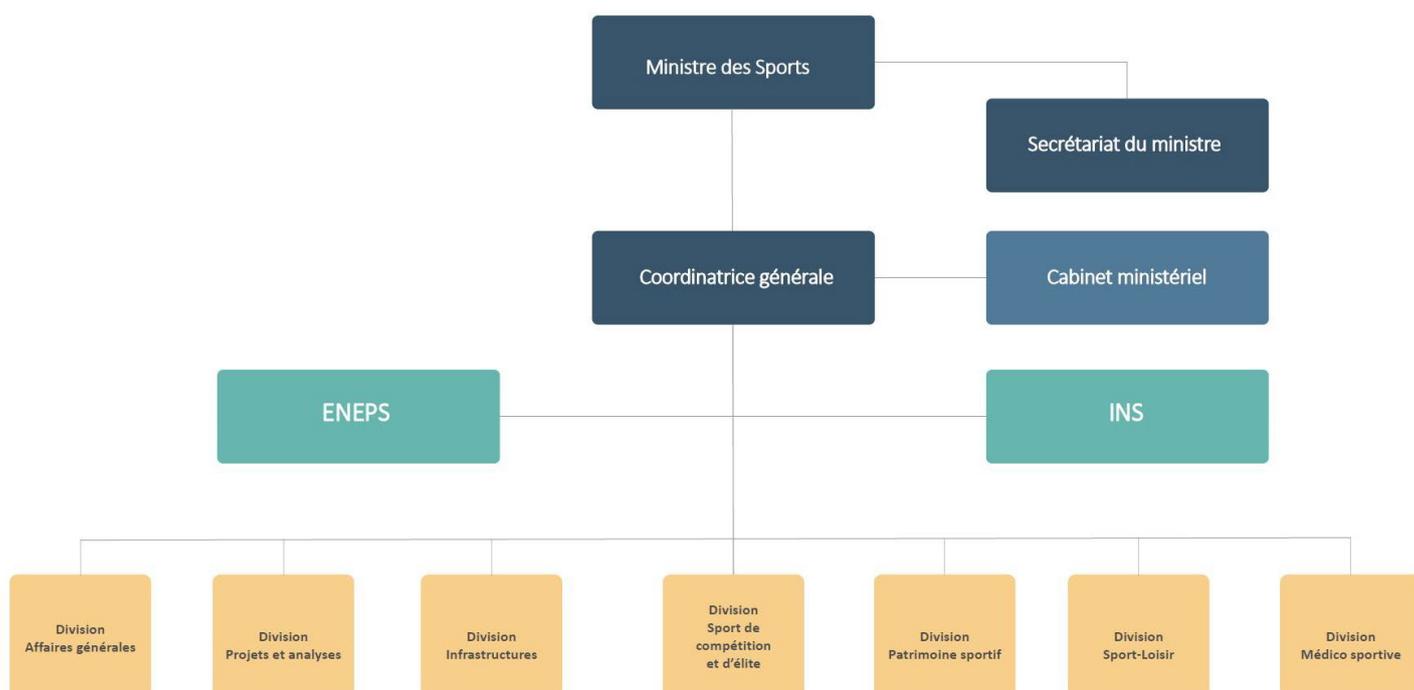


TABLE DES MATIÈRES

ORGANIGRAMME	3
TRAVAUX LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES.....	4
LE SPORT-LOISIR	6
Le calendrier du sport-loisir	6
Le brevet sportif national.....	6
Bénévole sportif de l'année	7
Concepts globaux de sport pour jeunes au niveau local	7
Coordinateur sportif auprès des communes	8
Wibbel an Dribbel	8
La semaine européenne du sport (European Week of Sports).....	9
Nuit du Sport.....	10
LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE SPORTIF	12
«GESOND IESSEN, MÉI BEWEEGEN» (GIMB).....	13
Le comité exécutif « Gesond iessen, Méi beweegen ».....	13
Les avancées dans le domaine de la promotion de l'activité physique et sportive	14
LE SPORT DE COMPÉTITION.....	17
Les aides financières et les subsides aux fédérations sportives agréées et aux clubs sportifs affiliés.....	17
La répartition des crédits en 2021	17
Les crédits pour subsides en 2022	19
Tableau concernant les fonds budgétaires versés aux fédérations en 2021.....	21
LE CONGÉ SPORTIF.....	22
LE CONTRÔLE MÉDICO-SPORTIF	30
Le contrôle médical des sportifs licenciés pratiquant un sport de compétition	30
L'examen médical des sportifs d'élite.....	31
Le volet Sport/Handicap	31
La convention avec le Centre hospitalier (CHL)	31
Le contrôle antidopage – Agence luxembourgeoise antidopage (ALAD)	32
LES RELATIONS INTERNATIONALES	33
L'union Européenne.....	33
Conseil de l'Europe : Accord partiel élargi sur le sport (APES)	34
CAHMA (Comité ad hoc européen pour l'Agence mondiale antidopage)	34
Comité de suivi de la convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation des compétitions sportives (Convention de Macolin).....	35

Divers	35
LES BASES NAUTIQUES	36
Lultzhausen	36
Liefrange	36
L'ÉQUIPEMENT SPORTIF	37
Le 11 ^e programme quinquennal	37
Les travaux de modernisation des équipements sportifs existants	38
LES CENTRES NATIONAUX	40
LE COMITÉ OLYMPIQUE ET SPORTIF LUXEMBOURGEOIS (COSL).....	41
LE LUXEMBOURG INSTITUTE FOR HIGH PERFORMANCE IN SPORTS (LIHPS).....	42
L'INSTITUT NATIONAL DES SPORTS (INS).....	43
Service logement-restauration	43
Installations sportives	43
LE CONSEIL SUPÉRIEUR DES SPORTS	44
L'ÉCOLE NATIONALE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS (ENEPS)	46
Structure et organisation	47
Projets et activités courantes	52
LE SPORTLYCÉE	92
Le Sportlycée et les centres de formation	92
Activités dans le cadre des centres de formation et du Sportlycée	93
Coopération avec le Lycée technique de Bonnevoie	95
Support logistique des fédérations.....	96
Financement	96
Développement futur du sportlycée.....	97
LE CENTRE NATIONAL SPORTIF ET CULTUREL D'COQUE	98
Les activités.....	98
Les travaux	106
Les économies d'énergie	107
Conclusion.....	107
STATISTIQUES	109
LES QUESTIONS PARLEMENTAIRES	111
LES CIRCULAIRES AUX FÉDÉRATIONS SPORTIVES.....	112

ORGANIGRAMME



TRAVAUX LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

Pendant l'année 2022 ont été introduit dans la procédure réglementaire et législative les textes suivants :

Janvier 2022

- Dépôt du projet de loi autorisant le Gouvernement à acquérir un vélodrome et à participer au financement des travaux nécessaires à la construction des équipements nécessaires à son exploitation.
- Dépôt du projet de loi modifiant
 1. la loi modifiée du 3 août 2005 concernant le sport et
 2. la loi modifiée du 31 juillet 2006 portant introduction d'un Code du travail.

Ce projet a notamment pour but d'élargir le cercle de bénéficiaires du congé sportif.

Pour les deux projets en question des amendements gouvernementaux ont été préparés et seront introduits au début 2023 dans la procédure législative.

Juillet 2022

- Publication du règlement grand-ducal du 20 juillet 2022 établissant une deuxième liste de projets à subventionner dans le cadre du onzième programme quinquennal d'équipement sportif.

Octobre 2022

- Un projet de règlement grand-ducal abrogeant le règlement grand-ducal du 9 août 1990 concernant le Trophée national a été approuvé par le Conseil de Gouvernement dans sa séance du 14 octobre 2002, règlement qui a été signé par le Grand-Duc le 6 janvier 2023.

Novembre 2022

- Dépôt du projet de loi portant création de l'Institut national de l'activité physique et des sports et modifiant la loi modifiée du 29 novembre 1988 portant organisation de la structure administrative de l'éducation physique et des sports.

Décembre 2022

- Dépôt du projet de loi autorisant le gouvernement à subventionner un douzième programme quinquennal d'infrastructures sportives.
- Un projet de règlement grand-ducal fixant les plafonds des dépenses subsidiées dans le cadre du douzième programme quinquennal d'infrastructures sportives en tant que corollaire du dépôt du projet de loi précité a été introduit dans la procédure réglementaire.

Parallèlement des travaux ont été entamés au cours de l'année 2022 en vue de préparer des dossiers législatifs ou réglementaires concernant :

- l'Ordre national de la médaille du mérite sportif ;
- le changement des critères en vue de l'obtention du subside de base et du subside qualité + par les clubs sportifs affiliés auprès d'une fédération sportive agréée ;
- la création d'une section civile pour sportifs d'élite ;
- la création d'une Administration des infrastructures nationales des sports ;
- le Brevet sportif national ;
- les centres de formation fédéraux.

LE SPORT-LOISIR

La division du sport-loisir du ministère des Sports a une mission de sensibilisation, d'incitation et de coordination au niveau des activités physiques et sportives qui sont essentiellement pratiquées à des fins non compétitives. Cette mission est définie à l'article 5 dans la loi modifiée du 3 août 2005 concernant le sport.

Comme les années précédentes, le ministère des Sports a abordé cette mission à travers une double approche. D'un côté, il conçoit et met en œuvre des initiatives propres en poursuivant un rôle d'organisateur-animateur d'un certain nombre d'actions et de projets sur le terrain, et ce également en collaboration avec d'autres instances nationales ou locales et avec des partenaires du mouvement sportif. D'un autre côté, il soutient diverses initiatives pour autant qu'elles aient pour objet de promouvoir l'idée de la pratique des activités physiques et sportives pour tous.

LE CALENDRIER DU SPORT-LOISIR

Le calendrier du sport-loisir est un outil, géré par le ministère des Sports, qui a pour but de rassembler les offres de pratiques sportives non-commerciales organisées à titre de loisir au Luxembourg et de les rendre accessible au grand public. Le calendrier se rallie aux objectifs poursuivis par le Plan cadre national « Gesond iessen, Méi beweegen ».

Depuis la dernière édition en version papier en 2018, le ministère des Sports a développé une version électronique du calendrier du sport-loisir.

D'une part, cet outil unique permet aux autorités locales, aux fédérations, aux clubs sportifs et à toute autre association (asbl) à vocation sportive d'enregistrer et de mettre à jour leurs activités de façon autonome. D'autre part, ce recueil électronique donne accès au public à une information aussi complète que possible sur les offres de pratique sportive à titre de loisir.

La version électronique du calendrier du sport-loisir est disponible sur le site www.beactive.lu ainsi que sur le site www.sports.lu.

Jusqu'à ce jour, quelques 190 organisateurs se sont inscrits, parmi lesquels on compte 44 communes, 15 fédérations nationales et 11 clubs séniors.

LE BREVET SPORTIF NATIONAL

Le brevet sportif national a pour but de propager la pratique du sport dans tous les domaines à partir de l'âge de 10 ans. Il permet aux amateurs de sport, novices ou plus expérimentés, de tester leur niveau de condition physique à travers des épreuves sportives adaptées à leur âge.

Le brevet est décerné à la suite de la réussite à un ensemble d'épreuves sportives qui doivent être accomplies au cours d'une même année civile.

Les épreuves varient selon l'âge du participant et sont réparties en quatre disciplines : cyclisme, athlétisme, natation et endurance. Pour chaque épreuve, des performances minima sont fixées par les dispositions du règlement grand-ducal du 3 février 2002 portant détermination et organisation des brevets sportifs nationaux.

Le brevet comprend trois niveaux : l'insigne en bronze, l'insigne en argent et l'insigne en or obtenus en fonction du nombre de points totalisés dans les différentes épreuves.

L'édition 2022 a vu la participation de 789 personnes, dont 410 ont réussi les épreuves dans un des trois niveaux. En détail, 34 insignes en bronze, 171 insignes en argent et 205 insignes en or ont été décernés.

BÉNÉVOLE SPORTIF DE L'ANNÉE

Afin de valoriser le bénévolat dans le domaine du sport et de faire reconnaître à sa juste valeur le dévouement des bénévoles au service du mouvement sportif, le ministère des Sports a pris l'initiative en 2009 de décerner annuellement le titre honorifique de bénévole sportif de l'année.

Le ministère des Sports vise par cette action :

- de promouvoir l'image, la place et le rôle des bénévoles dans tous les secteurs du sport luxembourgeois (dirigeants, entraîneurs, moniteurs, arbitres, juges,...);
- de faire connaître et reconnaître le travail considérable des bénévoles du monde associatif.

Afin de récompenser l'engagement des bénévoles, les fédérations sportives nationales peuvent désigner une personne ou un groupe de personnes (au maximum 5) ayant montré un engagement exemplaire auprès de ladite fédération ou d'un club affilié.

En 2022, 33 personnes, désignées par leur fédération sportive respective comme « Bénévoles de l'année », ont été récompensées pour leur engagement de longue date.

En marge de la cérémonie, le ministre des Sports a inauguré l'exposition sur le bénévolat dans le sport, au hall d'entrée de la Coque, qui s'inscrit dans le cadre de la campagne « Du bass de Veräin. Gëff Benevole. ». Le ministre Georges Engel a également remercié les bénévoles qui ont fait partie de cette campagne lancée en octobre 2021.

Outre le placardage de calicots et d'affiches dans les installations sportives, les actions étaient notamment conjuguées avec une campagne sur les médias sociaux avec de courtes vidéos sur les pages Facebook et Instagram du ministère des Sports.

D'octobre à décembre 2021 et de mars à mai 2022, RTL Télé Lëtzebuerg a diffusé également une série de 12 reportages vidéo « Am Asaz fir de Sport » consacrés au bénévolat, sous forme de portraits présentant et mettant en valeur à chaque fois un bénévole œuvrant pour le sport.

CONCEPTS GLOBAUX DE SPORT POUR JEUNES AU NIVEAU LOCAL

Le ministère des Sports a élaboré un concept global de sport pour jeunes, basé sur les derniers enseignements en matière d'entraînement (Long Term Athlete Development-LTAD) et sur l'analyse de l'offre sportive existante au niveau du sport organisé au Luxembourg.

Ce concept prévoit une intégration des offres sportives existantes, la création de nouvelles offres et l'intervention d'un personnel qualifié à tous les niveaux, notamment par l'engagement de coordinateurs à temps plein ou à temps partiel.

Cinq initiatives sont en cours, qui s'appuient sur des conventions signées avec les communes respectives et au financement desquels le ministère des Sports participe.

Il s'agit des structures suivantes :

- Multisport Monnerech (MuMo) (commune de Mondercange) ;
- Sport-Krees Atert (Syndicat intercommunal du canton de Redange) ;
- Jonglënster gutt drop (commune de Junglinster);
- Fit Kanner Miersch (commune de Mersch);
- Hesper beweegt sech (commune de Hesperange).

Les initiatives à Mondercange, Redange et Junglinster sont des projets fonctionnant comme « maison relais sport » intégrés dans une maison relais existante et voient surtout l'intervention et la collaboration du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Ces 5 initiatives ont pris leur vitesse de croisière respectivement se sont développés en créant des offres pour de nouvelles tranches d'âge.

COORDINATEUR SPORTIF AUPRÈS DES COMMUNES

Pour faciliter la collaboration et assurer le relais entre les différents acteurs, à savoir, communes, écoles, clubs sportifs, LASEP, parents et structures d'accueil, le ministère des Sports participe au financement des frais de personnel d'un coordinateur sportif, engagé auprès des communes, voire de plusieurs communes. Le rôle de ce coordinateur sportif est de favoriser le dialogue entre les acteurs impliqués, de jouer un rôle d'intermédiaire, de relais, voire de facilitateur, afin de garantir le bon déroulement des activités physiques.

Outre la promotion du sport, le coordinateur peut s'attaquer également aux grands défis sociopolitiques (intégration, inclusion, prévention-violence, santé publique, ...).

Après Hesperange et Bissen en 2021, six autres communes ont engagé des coordinateurs sportifs en 2022 (Niederanven, Roeser, Bettembourg, Leudelange, Dippach et Sanem) et s'y rajoute Esch-sur-Alzette en janvier 2023.

Le jeudi 2 juin 2022, sur invitation de la commune de Mondorf-les-Bains, le ministre des Sports, Georges Engel a participé à la Journée des bourgmestres, organisée sous les sujets phare « Sport et activités physiques ».

Dans ce contexte, il a également souligné l'importance du sport comme pilier sociétal et comme outil d'intégration privilégié. Le ministre a également insisté sur le rôle et tâches d'un coordinateur sportif local ainsi qu'au potentiel de développement du sport dans les communes.

WIBBEL AN DRIBBEL

Organisé pour la première fois en 1991 au vu de la nécessité de :

- créer et de renforcer la motivation des enfants à pratiquer du sport ;
- faire découvrir aux enfants des activités sportives nouvelles ;
- détecter des talents et les orienter vers la pratique en club, c'est à dire ouverture du sport scolaire et transition vers le sport organisé.

L'événement, qui accueille des élèves du cycle 2.2., s'inscrit dans les objectifs poursuivis par le Plan cadre national « Gesond iessen, Méi beweegen ».

L'édition Wibbel an Dribbel qui s'est déroulée du 7 au 13 juillet a connu en 2022 sa 30^e édition. Pendant les cinq jours, le ministère des Sports a organisé sa manifestation traditionnelle à la Coque. Parallèlement, les structures en motricité « Hesper beweegt sech », « Sport-Krees Atert » et « Fit Kanner Miersch » ont organisé pour la troisième fois des projets locaux dans les communes de Hesperange, Redange et Mersch.

En 2022, 850 élèves (60 classes) du cycle 2.2 de l'enseignement fondamental ont pu participer au Wibbel an Dribbel à la Coque. Grâce aux nouveaux projets, qui ont fonctionné sous la direction des structures en motricité, 584 élèves (36 classes) additionnels ont pu participer aux projets locaux.

Par ailleurs, une très grande importance est attachée à l'encadrement des enfants. En 2022, l'encadrement a été garanti sur tous les sites par 116 animateurs sportifs qui assuraient l'encadrement des ateliers sportifs et par 38 animateurs de sport-loisir qui ont accompagné les enfants entre les différents modules. Ce nombre élevé d'animateurs a permis d'accompagner les enfants en fonction de leurs capacités individuelles.

LA SEMAINE EUROPÉENNE DU SPORT (EUROPEAN WEEK OF SPORTS)

L'une des mesures du plan d'action de l'Union européenne au niveau du sport a été la semaine européenne du sport sous le slogan #BeActive, qui est programmée chaque année du 23 au 30 septembre. Cette initiative de la Commission européenne a pour but d'encourager les citoyens européens à pratiquer une activité sportive quel que soit leur âge, leur statut social, ou leur niveau physique ou athlétique. Depuis 2015, le Grand-Duché de Luxembourg participe activement à cette action qui se rallie aux objectifs poursuivis par le Plan cadre national « Gesond iessen, Méi beweegen ».

La cinquième édition du #BeActive Clip Contest a été lancée en 2022. Ce concours, qui s'adresse aux maisons relais et foyers de jours agréés par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, a comme objectif de sensibiliser les plus jeunes sur les bienfaits d'une activité physique et sportive régulière.

Le Conservatoire de la Ville de Luxembourg a été sollicité pour élaborer deux chorégraphies, adaptées à l'âge des enfants. Ces chorégraphies ont été publiées sur le site officiel du programme #BeActive, à savoir www.beactive.lu. Pour participer, les structures d'accueils ont réalisé une vidéo d'environ 2 minutes en reproduisant une des chorégraphies avec un groupe de minimum 6 enfants.

Toutes les vidéos réalisées ont été soumises à un vote en ligne. En 2022, 13 structures d'accueil, comptant environ 200 enfants, ont participé au concours et les 3 vidéos ayant obtenues le plus grand nombre de votes ont gagné un prix.

Une deuxième action lancée dans le cadre de la semaine européenne du sport a été l'initiative #BeActive@Jugendhaus organisée par le Service national de la jeunesse. Les maisons de jeunes qui ont participé à ce projet ont proposé une journée placée sous le thème du sport et du partage avec les jeunes quel que soit leur âge et condition physique. Le

#BeActive@Jugendhaus a eu lieu dans 16 maisons de jeunes à travers le pays du 23 septembre au 2 octobre 2022.

L'événement phare de la huitième édition de la semaine européenne du sport a été le #BeActive Day. La manifestation a été organisée en coopération avec la Ville d'Esch-sur-Alzette et a eu lieu le 24 septembre 2022 sur la place de l'Académie à Esch-Belval.

Lors du #BeActive Day, le grand public a eu la possibilité de découvrir de nombreuses activités sportives organisées et animées par des fédérations nationales, des clubs sportifs, des communes ou d'autres associations à but non lucratif. Afin de proposer un programme diversifié, ont été promues des disciplines sportives moins médiatisées, des activités de tendance et des variantes de disciplines « classiques » comme par exemple le baseball, l'escalade, l'india et la boxe. Par ailleurs, les visiteurs ont pu assister tout au long de la journée à des démonstrations sportives spectaculaires.

NUIT DU SPORT

Depuis son lancement en 2009, la Nuit du Sport a évolué au fil des éditions vers une action nationale de promotion sportive dans le domaine du « Sport pour tous ».

Organisée sous le double patronage du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, et du ministère des Sports, la Nuit du Sport est une initiative interministérielle qui se rallie aux objectifs poursuivis par le Plan cadre national « Gesond iessen, Méi beweegen ». Chaque commune participante assume l'organisation de son propre programme d'activités.

Les objectifs poursuivis par la Nuit du Sport se résument comme suit :

- (re)-donner goût et plaisir à l'activité physique et sportive ainsi qu'à un mode de vie sain et actif ;
- faire découvrir des activités sportives peu usuelles, nouvelles ou adaptées à des besoins divers ;
- fidéliser, le cas échéant, pour une pratique régulière dans un club sportif local ;
- offrir un cadre accueillant, sportif et festif à tous les citoyens, jeunes et moins jeunes, quelque soit leur statut social, leur nationalité et leur prédisposition physique ;
- favoriser l'échange et l'intégration entre groupes sociaux et entre générations ;
- offrir aux associations sportives, maisons de jeunes et autres une plateforme de visibilité et de promotion.

En 2022, 43 communes et organisateurs ont suivi l'appel national pour se joindre à l'initiative. La 13^e édition de la Nuit du sport a ainsi motivé pas moins de 15.000 participants à sortir et à passer une soirée sportive, conviviale et festive.

En tout, quelques 150 activités et ateliers ont été proposés par des maisons de jeunes, des associations, des clubs sportifs, des maisons relais ou des services communaux. Au-delà des disciplines sportives classiques, la programmation très variée a inclus notamment des shows, animations et ateliers bien visités avec des artistes et champions de renom.

La 13^e édition s'est déroulée dans les communes suivantes : Beckerich, Bettembourg, Betzdorf, Bissen, Clervaux, Colmar-Berg, Contern, Differdange, Echternach, Esch-sur-Alzette,

Esch-sur-Sûre, Feulen, Fischbach, Frisange, Grevenmacher, Grousbous, Helperknapp, Hesperange, Junglinster, Kayl, Koerich, Kopstal, Larochette, Leudelange, Lorentzweiler, Luxembourg, Mamer, Manternach, Mersch, Mondercange, Mondorf-les-Bains, Niederanven, Nommern, Pétange, Préziderdaul, Roeser, Rumelange, Sandweiler, Schengen, Schieren, Schuttrange, Wahl et Wiltz.

LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE SPORTIF

L'accord de coalition du gouvernement 2018-2023 prévoit la mise en place d'un musée des sports d'envergure nationale afin d'exposer une partie de la collection d'objets et de documents sur le patrimoine sportif rassemblés au cours des dernières d'années par le ministère des Sports.

En 2019, le ministère des Sports a entamé les démarches nécessaires afin d'élaborer ensemble avec différents acteurs un concept muséographique et architectural pour le futur musée national des Sports qui trouvera son emplacement à Esch-sur-Alzette.

En 2020 et 2021, plusieurs réunions ont eu lieu avec les différents acteurs et les responsables de la ville d'Esch-sur-Alzette. En décembre 2021, la convention entre l'État et la ville d'Esch-sur-Alzette fixant le cadre du projet a été signée. De nombreuses réunions ont eu lieu pendant l'année 2022 entre le maître d'ouvrage, le ministère des Sports, le promoteur, les architectes et les différents experts afin de concrétiser les plans du futur musée.

Afin de pouvoir organiser des expositions, une collection doit être mise sur pied. Dans un premier temps, il s'agit de faire un tri et ensuite d'établir un inventaire des objets et documents existants qui se trouvent dans les archives du ministère des Sports à Contern. Ces travaux débutés en 2021 se sont poursuivis en 2022. Dans un deuxième temps, il faut enrichir la collection, un travail qui a commencé fin de l'année 2022, en faisant la quête chez les sportifs luxembourgeois afin d'obtenir des objets et des documents de valeur historique.

Dans le cadre du 70^e anniversaire de la victoire de Josy Barthel aux Jeux olympiques de Helsinki, la division du patrimoine sportif a mis sur pied l'exposition « Josy Barthel – 3.45.2 Helsinki 1952 » pour commémorer ce grand moment du sport luxembourgeois.

Cette exposition, initiée en tant qu'exposition itinérante, a trouvé accueil dans la salle des fêtes de la commune de Mamer (cercle philatélique 30.09-03.10) puis au CEPA à Mamer (03.10-07.10), au Lycée Josy Barthel à Mamer (07.10-16.01) et au Lycée Guillaume Kroll à Esch-sur-Alzette (16.01-27.01.2023).

«GESOND IESSEN, MÉI BEWEEGEN» (GIMB)



L'article 1^{er} de la loi modifiée du 3 août 2005 concernant le sport définit les objectifs principaux du sport comme étant « le maintien ou l'amélioration de la santé, l'épanouissement de la personnalité, l'intégration sociale et le développement des relations en société, ainsi que l'obtention de résultats en compétition à tous les niveaux.

I. LE COMITÉ EXÉCUTIF « GESOND IESSEN, MÉI BEWEEGEN »

Depuis 2006, le ministère des Sports fait partie du groupe des quatre ministères cofondateurs GIMB (Éducation, Famille, Santé et Sports) qui s'engagent dans une stratégie interministérielle visant, par le biais de partenariats intersectoriels et pluridisciplinaires, à promouvoir une alimentation équilibrée et une activité physique régulière et adaptée, le duo par excellence pour enraciner des modes de vie sains et actifs à travers les différents âges et phases de vie d'une population entière.

Conduite sous la gouverne de la Direction de la Santé, la stratégie interministérielle GIMB s'oriente autour des quatre principes directeurs et six axes stratégiques suivants, énoncés dans le **Plan cadre national « Gesond Iessen, Méi Beweegen » 2018-2025** (PCN GIMB 2018-2025), tel qu'approuvé par le Conseil de gouvernement dans sa séance du 6 juillet 2018 :

4 principes directeurs :

- accès pour tous ;
- agir en commun ;
- habilitation (empowerment) ;
- durabilité et viabilité de la stratégie.

6 axes stratégiques :

- renforcer la gouvernance ;
- promouvoir l'alimentation équilibrée et l'activité physique régulière et adaptée dans toutes les politiques ;
- assurer l'implémentation nationale et la viabilité du programme ;
- mettre en place des mesures pour la consolidation et l'élargissement du programme GIMB ;
- accroître l'accessibilité du programme GIMB ;
- instaurer un système d'évaluation.

En 2022, les représentants des quatre ministères engagés GIMB (Éducation, Famille, Santé et Sports) se sont réunis 4 fois sous forme de comité exécutif GIMB.

Parmi les actions communes du comité exécutif GIMB, le ministère des Sports a assumé sa part dans la procédure d'octroi du label GIMB et a contribué à la rédaction de documents divers dont le rapport d'activité annuel GIMB.

Quant au sujet de la **Journée nationale GIMB (JN GIMB)** - une plateforme d'information et d'échange qui réunit annuellement décideurs, acteurs du terrain et intéressés autour d'une thématique spécifique en relation avec les objectifs poursuivis dans le cadre du programme GIMB - il importe de relever que l'édition 2022, qui aurait dû se dérouler aux alentours d'octobre/novembre, a été reportée au courant du 1^{er} semestre 2023, période jugée plus opportun du fait qu'elle permettra la prise en compte des résultats du rapport d'évaluation intermédiaire du PCN GIMB 2018 -2025, attendus pour le début mars 2023.

II. LES AVANCÉES DANS LE DOMAINE DE LA PROMOTION DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE

La démarche stratégique qui vise à agir de manière cohérente et intégrée dans le but de mieux réussir à incorporer, voire enraciner, l'activité physique et sportive dans les modes de vie et temps sociaux, se reflète dans les **programmes nationaux de référence** nés des efforts communs menés en faveur de la promotion d'une activité physique et sportive pour l'ensemble de la population au Luxembourg:

- Concept intégré pour le sport au Grand-Duché de Luxembourg (2014)
- Concept pour une éducation motrice, physique et sportive des enfants de 0 à 12 (2018)
- Plan cadre national « Gesond iessen, Méi beweegen » (2018-2025)
- Concept-cadre LTAD - Lëtzebuerg leeft Sport (2021)

En ce qui concerne plus particulièrement les priorités politiques consentis aux objectifs du Plan cadre national GIMB, l'**accord de coalition 2018-2023, sous la rubrique « Sports »**, met notamment en exergue le sport et son impact sur le développement moteur et cognitif des enfants, le sport pour tous et son impact en qualité d'outil de prévention, le sport santé comme outil thérapeutique et le sport et handicap comme outil d'inclusion sociale.

Sur le plan européen, le ministère des Sports a rejoint en 2021 l'initiative #HealthyLifestyle4All sous forme d'un engagement volontaire réitérant ses piliers stratégiques en faveur de l'enracinement de modes de vie sains et actifs - **pledge LU #HealthyLifestyle4All**.

Il s'agit en l'occurrence, d'une nouvelle campagne bi-annuelle lancée par la Commission européenne dans le prolongement du « Tartu Call for a Healthy Lifestyle » de 2017, et visant plus particulièrement à établir un lien entre le sport, les modes de vie actifs et les politiques en matière de santé.

Afin d'améliorer le suivi des politiques européennes HEPA (health enhancing physical activity), le ministère des Sports a procédé en 2022 à la création d'une cellule de coordination nationale HEPA.

LE VOLET CONCEPTUEL

Les activités de nature plutôt conceptuelle se traduisent pour l'essentiel à travers la reconduction des projets décrits ci-dessous :

- **Formations (Empowerment)**

Le concept-cadre LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport publié en janvier 2021 vise le développement à long terme d'une société luxembourgeoise active dans laquelle tous les citoyens, qu'ils soient athlètes ou novices, se retrouvent au sein d'une offre qualitative, variée et adaptée en activité physique et sportive animée et encadrée par des acteurs intervenants compétents et avertis dans des environnements adéquats.

Un levier crucial à manœuvrer constituent la gestion, le transfert et le partage du savoir(-faire). Dans cette optique, les voies de formation offertes par l'ENEPS, réformées par le règlement grand-ducal du 20 mai 2021 (*), continuent à s'élargir et à s'optimiser (voir chapitre ENEPS).

Dans le Plan d'action national pour la jeunesse 2022-2025 « Ensemble pour le bien-être des jeunes », publié en juin 2022, LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport et GIMB sont identifiés comme faisant partie de l'ensemble des efforts gouvernementaux engagés pour le bien-être des jeunes.

(*)Règlement grand-ducal du 20 mai 2021 relatif à la détermination et à l'organisation des formations des cadres techniques et administratifs pour les différentes formes d'activités sportives

- **l'mPOSSIBLE (Inclusion)**

Depuis 2019, trois des quatre ministères engagés dans le Plan cadre national « Gesond iessen, Méi beweegen (GIMB) » 2018-2025, à savoir le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, le ministère de la Famille et le ministère des Sports, collaborent au sein du groupe de travail « l'mPOSSIBLE » placé sous la tutelle coordinative du Luxembourg Paralympic Committee (LPC), en faveur de l'implémentation nationale du projet international « l'mPOSSIBLE - engaging young people with the paralympic movement ».

Il s'agit d'un projet à orientation pédagogique qui vise à sensibiliser les jeunes, à travers le monde, au mouvement paralympique et aux valeurs qui en découlent, ainsi qu'à promouvoir l'inclusion sociale à travers le sport.

Le ministère des Sports, qui s'est engagé à exploiter le potentiel du sport comme outil d'inclusion sociale dans le cadre du Plan d'action national de mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées 2019-2024, est représenté au sein du groupe de travail « l'mPOSSIBLE » par l'ENEPS.

En effet, l'ENEPS a intégré la dimension inclusive dans son offre de formation, notamment par le biais d'un module « Sport et handicap » au niveau de la formation initiale, ainsi que d'un cours « l'mPOSSIBLE » au niveau de la formation continue. Par ailleurs, le « sport et handicap » est prévu comme spécialisation potentielle à programmer dans la formation réformée des moniteurs sportifs. En outre, l'ENEPS envisage la mise en place d'une formation d'entraîneur paralympique.

En 2022, le directeur de l'ENEPS a par ailleurs participé le 29 octobre avec quatre de ses homologues du sport fédéré et une para-athlète à la table ronde « statu quo et perspectives d'avenir du sport handicap au Luxembourg », organisé dans le contexte des Paralympics Days du LPC. Ces journées paralympiques qui se sont déroulées au Rehazenter à Luxembourg-Kirchberg constituent une plateforme qui permet aux personnes avec et sans handicap de découvrir, d'essayer et de vivre différents sports athlétiques. Ainsi, le projet « l'mPOSSIBLE »

a également figuré au programme sous forme d'une présentation intitulée « l'mPOSSIBLE Activity : Discover the paralympic values ».

- **Le groupe de réflexion multisectoriel et le projet « Bicycool » (promotion de la mobilité active)**

Créé en décembre 2019 sur initiative du SCRIPT, le groupe de réflexion multisectoriel sur la promotion de la mobilité à vélo « Bicycool » (ci-après, « le groupe ») se focalise avant tout sur le réseautage pour bénéficier le plus possible du partage des expériences, du savoir-faire et des opportunités entre les différents acteurs concernés par le sujet et/ou œuvrant dans le domaine de l'apprentissage du vélo et de la promotion de l'éducation routière des jeunes cyclistes.

Le groupe s'échange au moins une fois par an en présence des représentants du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, du ministère des Sports/ENEPS, du ministère de la Mobilité et des Travaux publics, de la Police grand-ducale, de la Fédération du sport cycliste luxembourgeois (FSCL), de la « ProVelo.lu a.s.b.l. », de la « Sécurité routière Luxembourg asbl », et, depuis 2021, également en présence des représentants de l'Automobile Club du Luxembourg (ACL).

En 2022, le groupe n'a pas siégé et une reprise des échanges concrets est planifiée pour 2023.

En ce qui concerne plus particulièrement le projet Bicycool, placé sous la coordination du SCRIPT, celui-ci s'adresse aux enseignants et élèves de l'enseignement fondamental sous forme de 3 volets, à savoir la familiarisation ludique avec la draisière au cycle 1, le parcours d'adresse ludique aux cycles 2 à 4, et l'apprentissage de la maîtrise du vélo en situation de circulation routière au cycle 4.

Le ministère des Sports, par l'intermédiaire de l'ENEPS, soutient le projet dans le domaine de la formation en pratiquant tout au long de l'année une coopération étroite avec les différents acteurs et plus particulièrement avec le SCRIPT. Ainsi, sont nés d'un effort commun, les préparatifs pour l'intégration du projet Bicycool, en combinaison avec les projets MOBAK, Clever move et « Ballschoul », dans l'application mobile « LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport », susceptibles d'aboutir au courant de l'année 2023.

LE VOLET ÉVÉNEMENTIEL

Les actions traditionnelles de promotion de l'activité physique et sportive du ministère des Sports, qui se sont déroulées en 2022 sous le label GIMB et dont les descriptifs sont repris dans le présent rapport d'activité au chapitre précédent dédié au Sport-Loisir, sont les suivantes :

- **Nuit du Sport**
- **Wibbel an Dribbel**
- **Semaine européenne du Sport (European Week of Sports - EwoS) / #beactive**

LE SPORT DE COMPÉTITION

LES AIDES FINANCIÈRES ET LES SUBSIDES AUX FÉDÉRATIONS SPORTIVES AGRÉÉES ET AUX CLUBS SPORTIFS AFFILIÉS

Les données de l'exercice 2022 ne sont pas définitives parce que de nombreux décomptes ne sont présentés qu'au début de l'année 2023 par les organismes sportifs et peuvent être liquidés jusqu'au 15 mars 2023, sachant que, suivant le règlement de la Chambre des députés, (article 104), « *Les rapports écrits des ministères sur l'activité de l'exercice précédent doivent être mis à la disposition de la Chambre avant le 1^{er} mars au plus tard* ». De ce fait, le présent chapitre clôture en détail la répartition des crédits de 2021 et indique les fonds disponibles en 2022 dont l'attribution reste similaire.

LA RÉPARTITION DES CRÉDITS EN 2021

Les fonds directement versés aux fédérations sportives agréées, aux clubs sportifs affiliés et au Comité olympique et sportif luxembourgeois augmentent en 2021 de 11.082.247 € à 13.685.412,60 €, représentant une hausse de 23,49% par rapport à l'année précédente.

Les crédits de 2021 ont été répartis comme suit :

- 1.007.400,53 € en tant que subsides de base et extraordinaires aux fédérations sportives agréées et aux clubs sportifs affiliés qui se répartissent comme suit :

449.715,53 € en tant que **subsides de base** à 355 clubs sportifs régissant un sport de compétition. Les critères visent la promotion des activités des jeunes licenciés, un encadrement de qualité pour l'ensemble des sportifs, ainsi que la valorisation du travail presté par les dirigeants bénévoles.

467.685 € pour 42 **subsides extraordinaires aux fédérations sportives et aux clubs**, principalement pour leurs engagements dans des compétitions internationales officielles, ainsi que pour l'organisation de telles manifestations au Luxembourg.

90.000 € à titre de participation aux frais de l'assurance CASCO contractée par le COSL au profit des dirigeants bénévoles des fédérations et clubs sportifs.

- 3.720.650 € en tant que subsides « qualité+ » à 331 clubs régissant un sport de compétition pour un total de 26.800 enfants. Ce subside a comme objectif de renforcer la qualité de l'encadrement des jeunes sportifs en dessous de 16 ans.

- 5.001.104,28 € en tant que subsides pour cadres administratifs et entraîneurs nationaux qui se répartissent comme suit :

790.257 € à titre de participation à l'indemnisation des **secrétaires administratifs** de 25 fédérations. 26,21 tâches sont subventionnées sur les 44,73 tâches en place auprès des différentes fédérations sportives agréées. Grâce à des disponibilités budgétaires, 65% des frais salariaux ont pu être remboursés jusqu'à un plafond de 52.000 € fixé pour une tâche complète. Une aide maximale de 33.800 € est accordée pour une tâche

complète de secrétariat. En principe, une tâche complète est considérée par fédération avec toutefois des exceptions pour certaines fédérations.

419.710 € à titre d'aides aux fédérations sportives ayant engagé un **gestionnaire administratif** à tâche complète ou partielle pour la direction et la gestion journalière de 8 fédérations d'envergure, à savoir la FLA, la FLAM, la FLBB, la FLH, la FLNS, la FLTT, la FSCL et la FLVB. Une aide maximale de 67.500 € est attribuée pour des dépenses plafonnées à 75.000 € et avec une prise en charge de 90% en 2021.

982.104 € à titre de contribution pour 12 tâches de **directeurs techniques nationaux** auprès des 12 fédérations suivantes : FLA, FELUBA, FLBB, FLF, FLGYM, FLH, FLNS, FLTT, FSCL, FLAM, FLVB et LPC. Une aide maximale de 76.000 € est attribuée pour des dépenses plafonnées à 80.000 €, la prise en charge étant fixée à 95%.

2.446.482,55 € pour participer aux indemnités versées aux **entraîneurs nationaux** liés par un contrat de travail et indemnisés.

Aux aides pour l'entraînement fédéral s'ajoutent des contributions de 362.550,73 € versées directement aux chargés de cours et entraîneurs de 19 centres de formation.

- [1.125.783,40 € en tant que subsides pour les mesures spéciales accordées à certains sportifs d'élite, pour la section des sports d'élite de l'armée \(SSEA\), les concepts fédéraux de haut niveau de certaines fédérations sportives, ainsi que la préparation olympique et paralympique](#) qui se répartissent comme suit :

4.500 € pour les **mesures spéciales** ;

229.080 € ont été attribués pour les programmes de 29 athlètes de la **section des sports d'élite de l'armée (SSEA)** ;

485.030 € pour les **concepts fédéraux de haut niveau** de 10 fédérations, à savoir: la FLA, la FELUBA, la FLAM (judo et karaté), la FLBB, la FSCL, la FLH, la FLNS, la FLTT, la FLTRI et la FLVB ;

100.000 € pour contribuer aux frais de **stages pour cadres nationaux** ;

82.173,40 € pour participer aux frais de **stages pour les centres de formation** ;

200.000 € versés au COSL pour la **préparation olympique** ;

25.000 € pour soutenir le LPC pour la **préparation paralympique**.

L'enveloppe financière pour la préparation olympique évolue à l'approche des Jeux olympiques en fonction du nombre des contrats conclus avec les athlètes sélectionnables.

- [715.000 € à titre de participation aux frais de fonctionnement](#) de 56 fédérations sportives.
- [607.807 € pour contribuer forfaitairement à la masse salariale du Comité olympique et sportif luxembourgeois.](#)
- [1.507.667,39 € aides COVID-19](#) aux fédérations et clubs.

LES CRÉDITS POUR SUBSIDES EN 2022

Pour 2022, les fonds attribués aux fédérations sportives agréées, aux clubs de sport affiliés, ainsi qu'au Comité olympique et sportif luxembourgeois augmentent de 13.685.412,60 € à 14.280.915 €, représentant une augmentation de 4,35% par rapport à 2021.

Dans le détail sont prévus :

- 1.750.000 € pour les subsides de base et extraordinaires aux fédérations et clubs sportifs, y comprise une enveloppe spécifique de 270.000 € pour les championnats organisés à l'échelon mondial et européen et une enveloppe de 90.000 € pour l'assurance CASCO contractée par le COSL au profit des dirigeants bénévoles des fédérations et clubs et 40.000 € en faveur du sport pour personnes handicapées.
- 4.202.915 € pour le subside « qualité+ » aux clubs sportifs.
Un dépassement de l'ordre de 1.002.915 € est demandé principalement en raison de l'augmentation du nombre de demandes et du nombre d'enfants. Le montant initial de 3.200.000 € a été augmenté à 4.202.915 €.

- 5.455.000 € en tant que subsides pour cadres administratifs et entraîneurs nationaux qui se répartissent comme suit :

1.325.000 € pour les cadres administratifs, pour contribuer aux frais de rémunération de 29,78 tâches de **secrétaires administratifs engagés auprès de 27 fédérations** et de 7,25 tâches de **gestionnaires administratifs** engagés auprès de 8 fédérations sportives.

Le taux de remboursement du coût salarial brut pour les secrétaires administratifs fédéraux est de 65% jusqu'à la dépense maximale de 54.000 € considérée pour une tâche complète. Un maximum de dépenses de 85.000 € est fixé pour les directeurs techniques nationaux et de 77.500 € pour les gestionnaires administratifs. Des prises en charge de respectivement 95% et 90% sont retenues pour ces deux catégories de personnels en fonction de leur degré de qualification.

3.675.000 € pour participer à la rémunération des **entraîneurs nationaux** liés par un contrat de travail, aux indemnités versées aux entraîneurs nationaux non liés par un contrat de travail, et aux **directeurs techniques nationaux** de 12 fédérations, avec la précision que les participations financières pour les **entraîneurs des centres de formation** (de l'ordre de 455.000 €) sont à ajouter aux contributions financières précitées. L'investissement global pour l'encadrement des cadres nationaux et des centres de formation est ainsi de l'ordre de 4.130.000 € en 2022.

- 1.395.000 € pour les mesures de promotion dans l'intérêt du sport de compétition et du sport d'élite :

Cet article comprend 40.000 € pour les **mesures spéciales**, 300.000 € pour la **section des sports d'élite de l'armée** et 175.000 € pour la **préparation olympique**.

30.000 € de cet article sont prévus pour couvrir les frais de **préparation des athlètes paralympiques**.

550.000 € pour les **concepts fédéraux de haut niveau** de 14 fédérations, développés dans l'intérêt du sport de compétition et du sport d'élite. Les aides sont accordées prioritairement pour des préparations intensifiées, des compétitions internationales de haut niveau ainsi que l'encadrement des athlètes par des entraîneurs professionnels supplémentaires. Parallèlement, des allègements d'octroi de congé sportif sont décidés pour les disciplines collectives figurant parmi les fédérations retenues.

150.000 € sont prévus au même article budgétaire pour les **stages pour cadres nationaux** de l'ensemble des fédérations sportives agréées.

150.000 € sont réservés aux **stages des centres de formation**.

- 713.000 € pour la participation aux frais de fonctionnement des fédérations sportives.
- 765.000 € sur base d'une convention du 17 juillet 2018 à titre de contribution aux frais de personnel du Comité olympique et sportif luxembourgeois pour couvrir partiellement les frais du secrétaire général, d'un directeur technique, d'un « High Performance Manager », d'un directeur administratif, d'un « Games Manager », de gestionnaires et d'employés administratifs.

Tableau concernant les fonds budgétaires versés aux fédérations en 2021

FÉDÉRATIONS par ordre alphabétique	Subsides extraordinaires			Entraînement féd. et cadres administratifs									TOTAL aides fédérations	% total des crédits 4)
	Fonctionnement fédéral	Subsides extra- ordinaires	Nbre subs. extra.	Contr. féd., S.Sp.Armée Concepts féd., stages et mesures spéciales	Tâches d'entraîn. prof. 1)	Nbre entr. indemnisés 2)	Tâches de DTN 3)	Directeur technique national	Tâches de gest. 3)	Gestionnaires administratifs	Secrétaires administratifs	Tâches de secr. 3)		
Aéronautisme	11.160 €	1.150 €	-	- €	-	-	-	-	-	-	-	-	12.310 €	0,19%
Alpaps	8.420 €	- €	-	- €	-	-	1,00	29.167	-	-	13.999 €	0,50	51.586 €	0,78%
Arts martiaux	43.550 €	51.000 €	7	255.631 €	3,00	7	2,5	171.257	1	65.841 €	11.812 €	0,50	599.091 €	9,01%
Athlétisme	35.560 €	32.410 €	8	188.611 €	2,00	-	1	60.830	1	67.500 €	67.800 €	2,00	452.511 €	6,80%
Automobilisme	4.810 €	5.500 €	1	14.000 €	-	-	-	-	-	-	15.492 €	0,50	39.802 €	0,60%
Aviron	1.080 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	-	- €	-	1.080 €	0,02%
Badminton	22.640 €	3.300 €	1	132.407 €	1,50	1	1	66.855	-	-	15.078 €	0,50	240.280 €	3,61%
Baseball	-	-	-	- €	-	-	-	-	-	-	- €	-	-	-
Basketball	55.300 €	63.400 €	4	339.840 €	4,00	28	1	76.000	1,00	66.457 €	115.841 €	3,50	716.838 €	10,78%
Basketball corporatif	6.560 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	-	- €	-	6.560 €	0,10%
Billard	4.480 €	- €	-	360 €	-	-	-	-	-	-	- €	-	4.840 €	0,07%
Boules et pétanque	4.040 €	1.800 €	1	4.991 €	-	3	-	-	-	-	- €	-	10.831 €	0,16%
Boxe	6.230 €	- €	-	12.000 €	-	-	-	-	-	-	- €	-	18.230 €	0,27%
Canoë-Kayak	8.530 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	-	- €	-	8.530 €	0,13%
Cricket	1.980 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	-	- €	-	1.980 €	0,03%
Cyclisme	28.770 €	21.000 €	4	258.797 €	3,00	-	1	76.000	1	56.125 €	12.210 €	0,50	452.902 €	6,81%
Danse	1.476 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	-	- €	-	1.476 €	0,02%
Darts	2.290 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	-	- €	-	2.290 €	0,03%
Echecs	4.480 €	- €	-	6.200 €	-	4	-	-	-	-	- €	-	10.680 €	0,16%
Equitation	10.280 €	400 €	1	20.366 €	-	3	-	-	-	-	50.700 €	1,50	81.746 €	1,23%
Escalade/alpinisme	8.200 €	5.045 €	4	10.506 €	-	4	-	-	-	-	- €	-	23.751 €	0,36%
Escrime	9.150 €	4.900 €	1	- €	-	1	1	-	-	-	- €	-	14.050 €	0,21%
Field Sports	4.080 €	3.300 €	1	- €	-	-	-	-	-	-	- €	-	7.380 €	0,11%
Football	47.569 €	26.300 €	4	159.630 €	2,00	-	1	76.000	-	-	84.000 €	2,50	393.499 €	5,92%
Football corporatif	540 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	-	- €	-	540 €	0,01%
American football	4.590 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	-	- €	-	4.590 €	0,07%
Golf	3.710 €	5.100 €	2	22.788 €	-	6	-	-	-	-	- €	-	31.598 €	0,48%
Golf sur pistes	3.280 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	-	- €	-	3.280 €	0,05%
Gymnastique	36.540 €	9.500 €	4	138.576 €	2,50	-	1	64.462	-	-	28.477 €	1,00	277.555 €	4,17%
Haltérophilie/pow erlifting	8.530 €	2.000 €	3	4.590 €	-	1	-	-	-	-	4.854 €	0,20	19.974 €	0,30%
Handball	36.220 €	27.920 €	4	208.400 €	2,00	-	1	76.000	0,80	50.625 €	33.800 €	1,00	432.965 €	6,51%
Handisports	10.610 €	2.900 €	2	28.647 €	-	3	1	67.383	-	-	32.474 €	1,00	142.014 €	2,14%
Hockey sur gazon	1.110 €	4.600 €	1	35.000 €	-	3	-	-	-	-	- €	-	40.710 €	0,61%
Hockey sur glace	3.680 €	- €	-	19.586 €	1,00	-	-	-	-	-	- €	-	23.266 €	0,35%
Indiaca	1.420 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	-	- €	-	1.420 €	0,02%
Kickersport	1.075 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	-	- €	-	1.075 €	0,02%
Marche populaire	4.370 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	-	28.557 €	1,00	32.927 €	0,50%
Moto-cyclisme	4.330 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	-	3.934 €	0,50	8.264 €	0,12%
Natation/sauvetage	34.360 €	19.480 €	4	215.805 €	2,50	-	1	76.000	0,50	21.216 €	32.969 €	1,01	399.830 €	6,01%
Pêche sportive	5.580 €	3.500 €	1	3.000 €	-	4	-	-	-	-	14.503 €	0,600	26.583 €	0,40%
Quilles	7.550 €	- €	-	4.080 €	-	2	-	-	-	-	29.090 €	1,00	40.720 €	0,61%
Rugby	13.350 €	11.000 €	2	80.420 €	1,00	-	-	-	-	-	- €	-	104.770 €	1,58%
Skate	1.000 €	- €	1	- €	-	-	-	-	-	-	- €	-	1.000 €	0,02%
Ski	5.910 €	- €	-	19.770 €	-	1	-	-	-	-	- €	-	25.680 €	0,39%
Ski nautique (wake-b.)	4.260 €	- €	-	680 €	-	-	-	-	-	-	2.748 €	0,40	7.688 €	0,12%
Sports de glace	8.970 €	1.800 €	1	61.322 €	1,00	4	-	-	-	-	- €	-	72.092 €	1,08%
Sports santé	1.110 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	-	- €	-	1.110 €	0,02%
Sports sub-aquat.	4.810 €	- €	-	500 €	-	-	-	-	-	-	- €	-	5.310 €	0,08%
Squash	3.830 €	- €	-	8.412 €	-	-	-	-	-	-	- €	-	12.242 €	0,18%
Tennis	42.560 €	9.400 €	2	231.375 €	3,00	-	-	-	-	-	51.323 €	2,00	334.658 €	5,03%
Tennis de table	54.380 €	29.550 €	4	296.300 €	2,50	15	1	76.000	1	67.500 €	80.646 €	2,50	604.376 €	9,09%
Tir à l'arc	12.570 €	13.910 €	4	15.387 €	-	3	-	-	-	-	- €	-	41.867 €	0,63%
Tir aux armes sport.	13.560 €	9.000 €	2	26.880 €	-	3	-	-	-	-	30.261 €	1,00	79.701 €	1,20%
Triathlon	14.660 €	12.400 €	4	272.065 €	2,00	-	-	-	-	-	16.900 €	0,50	316.025 €	4,75%
Voile	3.580 €	- €	-	- €	-	-	-	-	-	-	- €	-	3.580 €	0,05%
Volleyball	33.320 €	18.600 €	4	244.600 €	2,50	-	1	66.150	0,50	24.445 €	12.989 €	0,50	400.104 €	6,02%
TOTAUX	715.000 €	401.165 €	82	3.341.522 €	35,50	97	16	982.104	6,80	419.709 €	790.257 €	26,210	6.649.757 €	100%
Nbre des bénéficiaires	56 féd.	30	82	37	15	28	12	982.104	8	419.709 €	8	25	790.257 €	26,210

Remarques :

- 1) Nombre des tâches d'entraîneur professionnel subsidiées
- 2) Nombre des entraîneurs indemnisés (non professionnels de par leur tâche de travail)
- 3) Nombre des tâches pour secrétaires administratifs, pour directeurs techniques nationaux et gestionnaires administratifs subsidiées
- 4) Pourcentage du total des crédits attribués

LE CONGÉ SPORTIF

L'octroi de congé sportif est régi par les dispositions de la loi modifiée du 3 août 2005 concernant le sport, voire le règlement grand-ducal modifié du 30 avril 1991 concernant l'octroi d'un congé sportif.

Après une année 2020 très fortement perturbée par la crise sanitaire liée à la COVID-19, les activités sportives, y compris au plus haut niveau, avaient pu redémarrer progressivement en 2021, une tendance qui s'est confirmée et renforcée au cours de 2022.

Le recours à cet instrument apprécié par le mouvement sportif luxembourgeois a donc connu une nouvelle et importante progression, tous les indicateurs affichant une hausse notable par rapport à l'année 2021.

Les différents paramètres évoluent ainsi de la manière suivante :

- hausse du nombre de bénéficiaires de 323 à 448 personnes ;
- hausse des dépenses engendrées de 531.896 à 676.827 € ;
- hausse du nombre de jours accordés de 2.529,5 à 3.091,5 jours ;
- hausse du nombre de jours remboursés de 1.887,5 à 2.184,5 jours ;
- hausse du coût moyen par jour de congé sportif accordé de 282 à 310 € ;
- hausse du nombre des fédérations bénéficiaires de 28 à 41.

70,66% du congé alloué, soit 2.184,5 jours sur le total de 3.091,5 jours accordés, donnent lieu à un remboursement. En revanche, 29,34% ont été attribués à des bénéficiaires du secteur public qui continuent, pendant la durée du congé sportif, à toucher leur traitement.

Dotés de 712.886 €, les crédits prévus pour 2022 suffisent à satisfaire entièrement toutes les demandes enregistrées en 2022 ainsi qu'un léger report de l'année 2021. En raison de la présentation tardive de nombreuses demandes en remboursement de la part des employeurs respectifs, une partie des remboursements concernant le congé sportif accordé pour l'année 2022 sera à imputer sur l'exercice budgétaire 2023.

L'octroi du congé sportif en 2022 (676.827 €) est donc en forte progression (+ 27 %) par rapport à 2021 (531.896 €) pour atteindre son niveau le plus élevé jamais enregistré en termes de dépenses. Ce « record » était détenu jusqu'alors par l'année 2019 avec 634.100 € pour 3.163 jours de congé sportif accordés par rapport à 3.091,5 jours accordés en 2022 avec exactement le même nombre de bénéficiaires, à savoir 448.

LE CONGÉ SPORTIF POUR LES ATHLÈTES D'ÉLITE ET LEURS ACCOMPAGNATEURS

Pour l'année 2022, le tableau repris au présent chapitre affiche 2.553,5 jours attribués à la catégorie des sportifs et accompagnateurs officiels, en détail à 222 sportifs et 133 accompagnateurs officiels.

Les 2.553,5 jours se répartissent sur 355 bénéficiaires issus de 38 fédérations différentes ainsi que du Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL).

Le nombre des fédérations bénéficiaires augmente de 10 unités par rapport à 2021 alors que le nombre des bénéficiaires est aussi en forte progression (+ 108 personnes par rapport à 2021).

La part des coûts engendrés par la rubrique « sportifs et accompagnateurs » constitue 80,56% du coût total engendré pour l’octroi de congé sportif en 2022, par rapport à 81,14% en 2021.

ÉVOLUTION DU CONGÉ SPORTIF ACCORDÉ AUX SPORTIFS ET ACCOMPAGNATEURS OFFICIELS DEPUIS 1999 :

ANNÉE	CATÉGORIE	DÉPENSES	DÉTAILS DU CONGÉ ACCORDÉ
1999	sportifs/accomp.	205.383	1.412 jours remboursés sur 1.635
2000	idem	196.513	1.260 jours remboursés sur 1.420
2001	idem	242.908	1.432 jours remboursés sur 1.769
2002	idem	176.587	1.099 jours remboursés sur 1.263
2003	idem	222.095	1.311 jours remboursés sur 1.556
2004	idem	192.166	960 jours remboursés sur 1.124
2005	idem	223.357	1.123 jours remboursés sur 1.373
2006	idem	180.414	877 jours remboursés sur 1.010
2007	idem	325.896	1.694 jours remboursés sur 1.971
2008	idem	322.600	1.560 jours remboursés sur 1.758
2009	idem	283.890	1.371 jours remboursés sur 1.659
2010	idem	218.468	1.117 jours remboursés sur 1.262
2011	idem	337.999	1.710 jours remboursés sur 1.911
2012	idem	299.863	1.443 jours remboursés sur 1.646
2013	idem	354.641	1.618 jours remboursés sur 1.888
2014	idem	342.933	1.545 jours remboursés sur 1.656
2015	idem	441.496	2.041 jours remboursés sur 2.325
2016	idem	418.288	1.731 jours remboursés sur 2.062
2017	idem	423.807	1.796 jours remboursés sur 2.157
2018	idem	331.539	1.284,5 jours rembours. sur 1.632
2019	idem	533.239	2.122 jours remboursés sur 2.678
2020	idem	166.655	593 jours remboursés sur 722
2021	idem	431.589	1.576 jours remboursés sur 2.048,5
2022	idem	545.259	1.815 jours remboursés sur 2.553,5

Les 2.553,5 jours accordés dans cette catégorie sont répartis comme suit :

- 1.107,5 jours pour les sports collectifs ;
- 1.446,0 jours pour les sports individuels.

LES MESURES ET CONCEPTS PARTICULIERS ET PROMOTIONNELS – CONSTATATIONS PARTICULIÈRES

Cadres du Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL)

Le plafond annuel de congé sportif reste fixé à 30 jours pour les membres des cadres « élite » et « promotion » du Comité olympique et sportif luxembourgeois. Cette mesure n’est finalement appliquée qu’à un nombre restreint de sportifs qui exercent une profession. La

plupart des athlètes de haut niveau, sont en effet encore étudiants ou ont intégrés la section des sports d'élite de l'armée, ou, ont choisi une carrière de sportif professionnel.

Sportifs disposant d'un contrat olympique auprès du COSL et leurs accompagnateurs

Les athlètes exerçant en parallèle une profession et disposant d'un contrat olympique auprès du COSL dans la perspective des JO de Paris 2024 peuvent bénéficier depuis 2019 d'un maximum de 90 jours de congé sportif par rapport à 75 jours jusqu'en 2018.

Dérogation spécifique pour les sports collectifs

Par décision gouvernementale du 7 mai 2004, une dérogation spécifique avait été accordée aux sports collectifs. Afin d'ouvrir aux sports collectifs le bénéfice au congé sportif se rapprochant de celui des athlètes individuels qui font partie des cadres du COSL, la durée du congé annuel peut être étendue jusqu'à un plafond de 25 jours.

La dérogation spécifique concerne le basketball, le football, le handball et le volleyball. Si, dans le passé, cette mesure a surtout servi les joueurs de l'équipe nationale de football, seuls quatre accompagnateurs officiels relevant de la FLF dépassent les 12 jours de congé sportif en 2022 tout en restant bien en-deçà du seuil maximum de 25 jours.

En revanche, le développement assez remarquable du football féminin, également au Luxembourg, fait que pas moins de 5 joueuses de l'équipe nationale dames dépassent légèrement le seuil maximum des 12 jours jadis accordés.

Tous les sports collectifs confondus, seuls 14 joueurs/joueuses et 8 accompagnateurs/trices officiel(le)s dépassent en 2022 le seuil maximum des 12 jours jadis accordés.

Le congé sportif attribué en 2022 aux joueurs/joueuses des sports collectifs augmente de nouveau de 799 à 1.107,5 jours, suite à la reprise des compétitions internationales au cours de l'année 2021.

En résumé :

2009 :	529 jours	2016 :	852 jours
2010 :	536 jours	2017 :	869 jours
2011 :	642 jours	2018 :	702,5 jours
2012 :	826 jours	2019 :	772,5 jours
2013 :	886 jours	2020 :	326 jours
2014 :	705 jours	2021 :	769 jours
2015 :	746 jours	2022 :	1.107,5 jours

Pour l'année 2022, le nombre des bénéficiaires dans la catégorie des sports collectifs s'élève au total à 183 personnes, soit en détail à 113 joueurs et joueuses et 70 accompagnateurs officiels contre un total de 127 personnes en 2021 (88 athlètes et 39 officiels).

Équipes nationales de football (hommes et dames)

En 2022, l'équipe nationale de football hommes a disputé 6 rencontres internationales en Ligue des Nations et 2 rencontres amicales officielles. En raison d'un cadre national de plus en plus rajeuni et d'un nombre plus élevé désormais de joueurs professionnels, le nombre de

footballeurs bénéficiant du congé sportif pour leur engagement avec l'équipe nationale a eu tendance à diminuer fortement ces dernières années pour se limiter à la simple unité en 2022.

Cette tendance est compensée par les activités croissantes de l'équipe nationale féminine dont 9 joueuses ont bénéficié d'un congé sportif en 2022.

Au total, les équipes nationales de football hommes et dames, accompagnateurs compris, bénéficient en 2022 de 288 jours de congé sportif par rapport à 247 en 2021.

Les 288 jours pour l'année 2022 ont été octroyés à 1 joueur et 9 joueuses ainsi qu'à 23 accompagnateurs pour un remboursement à hauteur d'un montant total de 71.879 € contre 48.649 € en 2021.

À l'instar de l'équipe nationale de football, les sélections nationales des autres sports collectifs bénéficient elles aussi, depuis le début de l'année 2008, d'allègements sur le plan du congé sportif. Cette mesure s'inscrit dans le contexte des efforts particuliers déployés par le ministère des Sports depuis 2008 dans le cadre des concepts sportifs élaborés pour la promotion du sport de compétition et du sport d'élite par 10 fédérations.

Ces allègements valent notamment pour :

Les équipes nationales de basketball bénéficiant en 2022 de 120 jours de congé sportif contre 186 jours en 2021. Les 120 jours accordés en 2022 sont répartis entre 11 athlètes et 16 accompagnateurs officiels pour un coût global de l'ordre de 25.075 € contre une dépense de 33.585 € en 2021.

Les équipes nationales d'handball bénéficiant en 2022 de 132,5 jours de congé sportif dans l'intérêt de 11 athlètes et 11 accompagnateurs, contre 110 jours en 2021. Le coût afférent reste au même niveau qu'en 2021 avec un montant de l'ordre de 19.000 €.

Les équipes nationales de volleyball participant en 2022 aux qualifications pour le Championnat d'Europe - Hommes et à la « Silver League - Dames », pour bénéficier de 250,5 jours de congé sportif contre seulement 112 jours en 2021. Les 250,5 jours accordés se répartissent entre 7 joueuses, 6 joueurs et 5 accompagnateurs officiels. Le coût afférent s'élève à 50.686 € contre 27.800 € en 2021.

Les équipes nationales de rugby bénéficiant en 2022 de 128,5 jours de congé sportif (114 jours en 2021) dans l'intérêt de 35 athlètes masculins et féminins et de 3 accompagnateurs pour un coût total de 27.790 €.

Les équipes nationales de hockey sur glace bénéficiant de 78 jours de congé sportif en 2022 dans l'intérêt de 18 athlètes masculins et féminins et de 8 accompagnateurs pour un coût total de 20.000 €.

Les équipes nationales d'Indiaca bénéficiant en 2022 de 24 jours de congé sportif dans l'intérêt de 4 athlètes masculins et féminins et de 2 accompagnateurs pour un coût total de 5.580 €.

L'équipe nationale de cricket bénéficiant en 2022 de 78 jours de congé sportif (30 jours en 2021) dans l'intérêt de 8 athlètes et de 2 accompagnateurs pour un coût total de 22.645 €.

LE CONGÉ SPORTIF POUR DIRIGEANTS ET ARBITRES

538 jours de congé sportif (contre 481 en 2021) ont été accordés pour l'année 2022 à 93 arbitres et dirigeants techniques et administratifs (76 en 2021).

Les 538 jours attribués concernent 59 arbitres et 34 dirigeants issus de 22 fédérations bénéficiaires (+ 5 par rapport à 2021).

Les 538 jours accordés dans cette catégorie sont répartis comme suit :

- 215,5 jours à 36 bénéficiaires issus des sports collectifs et ;
- 322,5 jours à 57 bénéficiaires issus des sports individuels.

Le coût global du congé sportif accordé en 2022 pour la catégorie des dirigeants et arbitres s'élève à 131.568 € par rapport à 100.308 € en 2021.

La part du congé sportif attribué aux arbitres et dirigeants remonte de 18,76% à 19,44% du total général pour atteindre un niveau jamais atteint auparavant en termes financiers, comme il ressort du tableau ci-après :

ANNÉE	CATÉGORIE	DÉPENSES (en euros)	DÉTAILS DU CONGÉ ACCORDÉ
1999	dirigeants/arbitres	42.212	204 jours remboursés sur 238
2000	idem	58.803	263 jours remboursés sur 290
2001	idem	67.878	309 jours remboursés sur 369
2002	idem	62.209	270 jours remboursés sur 356
2003	idem	66.319	294 jours remboursés sur 395
2004	idem	76.557	309 jours remboursés sur 387
2005	idem	76.098	310 jours remboursés sur 411
2006	idem	74.632	297 jours remboursés sur 423
2007	idem	78.316	287 jours remboursés sur 414
2008	idem	74.887	271 jours remboursés sur 413
2009	idem	67.642	251 jours remboursés sur 360
2010	idem	68.301	237 jours remboursés sur 341
2011	idem	44.113	168 jours remboursés sur 283
2012	idem	46.700	203 jours remboursés sur 344
2013	idem	81.515	342 jours remboursés sur 543
2014	idem	55.444	197 jours remboursés sur 319
2015	idem	54.761	233 jours remboursés sur 351
2016	idem	61.310	214 jours remboursés sur 331
2017	idem	60.944	266 jours remboursés sur 395
2018	idem	72.292	240 jours remboursés sur 345,5
2019	idem	100.871	355,5 jours rembours. sur 485
2020	idem	42.950	131 jours remboursés sur 183
2021	idem	100.306	311 jours remboursés sur 481
2022	idem	131.568	369,5 jours remboursés sur 538

DÉTAILS CONCERNANT LE CONGÉ SPORTIF EN 2022

I. Sportifs et accompagnateurs officiels

	Fédération	Bénéficiaires			Jours de congé			Coût total
		Sportifs	Accomp.	Total	Accordés	Remb.	non-remb.	
Sports collectifs:	FLBB	11	16	27	120	88	32	25.074,88
	FLC	8	2	10	78	78	0	22.645,03
	FLF	10	23	33	288	233	55	71.878,66
	FLH	11	11	22	132,5	60	72,5	18.624,46
	FLHG	18	8	26	78	69	9	20.016,23
	HFL	2	0	2	8	8	0	2.200,00
	IFL	4	2	6	24	20	4	5.580,71
	FLR	36	3	39	128,5	112,5	16	27.790,32
	FLVB	13	5	18	250,5	190,5	60	50.685,79
sous-total		113	70	183	1107,5	859	248,5	244.496,08
Sports individuels:	ACL	3	1	4	20	12	8	3.439,58
	AFCFL	0	0	0	0	0	0	0,00
	COSL	0	11	11	96	91	5	33.163,62
	FAL	0	1	1	3	3	0	1.050,00
	FELUBA	0	1	1	2	2	0	443,10
	FKL	6	0	6	43	28	15	7.564,05
	FLA	10	3	13	190	79	111	23.038,41
	FLAB	0	0	0	0	0	0	0,00
	FLAM	5	9	14	136,5	90,5	46	28.633,95
	FLASSA	0	0	0	0	0	0	0,00
	FLBP	10	0	10	58	31	27	14.646,87
	FLD	4	1	5	30	24	6	6.560,48
	FLDE	3	1	4	41	24	17	8.006,36
	FLE	0	0	0	0	0	0	0,00
	FLG	3	4	7	21	13	8	5.766,68
	FLGym	0	7	7	24	15	9	5.017,21
	FLNS	1	1	2	17	15	2	4.073,70
	FLPS	7	1	8	48	36	12	10.160,35
	FLQ	9	0	9	63	63	0	16.192,16
	FLSE	2	1	3	48,5	48,5	0	8.936,86
	FLSG	3	0	3	15	5	10	1.728,41
	FLT	0	4	4	34	34	0	9.568,20
	FLTA	8	2	10	139	107	32	31.086,93
	FLTAS	3	1	4	107	49	58	20.186,83
	FLTRI	7	2	9	94	46	48	15.875,28
	FLTT	1	1	2	16	4	12	1.100,00
	FSCL	7	4	11	61	25	36	8.358,76
	FSL	6	1	7	21	15	6	4.145,80
	LFSF	7	0	7	35	35	0	10.365,62
	LPC	1	2	3	50	44	6	14.310,84
	MUL	1	0	1	4	0	4	1.100,00
	PWFL	2	1	3	19	11	8	4.521,37
	Special Olympics	0	3	3	10	6	4	1.721,04
sous-total		109	63	172	1446	956	490	300.762,46
Total		222	133	355	2553,5	1815	738,5	545.258,54

DÉTAILS CONCERNANT LE CONGÉ SPORTIF EN 2022

II. Dirigeants et arbitres

	Fédération	Bénéficiaires			Jours de congé			Coût total
		Dirigeants	Arbitres	Total	Accordés	Remb.	non-remb.	
Sports collectifs:	FLBB	1	4	5	28	28	0	9.449,85
	FLC	1	0	1	6	6	0	2.913,04
	FLF	12	4	16	108	74	34	20.936,08
	FLH	2	3	5	14	11	3	4.329,74
	FLHG	0	0	0	0	0	0	0,00
	HFL	0	0	0	0	0	0	0,00
	IFL	3	3	6	27	19	8	6.655,33
	FLR	0	0	0	0	0	0	0,00
	FLVB	2	1	3	32,50	8	24,5	3.771,91
sous-total		21	15	36	215,5	146	69,5	48.055,95
Sports individuels:	ACL	0	0	0	0	0	0	0,00
	AFCFL	1	0	1	7	7	0	2.291,82
	COSL	1	1	2	9	4	5	2.148,96
	FAL	0	0	0	0	0	0	0,00
	FELUBA	0	0	0	0	0	0	0,00
	FKL	0	0	0	0	0	0	0,00
	FLA	0	0	0	0	0	0	0,00
	FLAB	1	0	1	6	6	0	3.223,44
	FLAM	11	2	13	43	16	27	5.198,77
	FLASSA	1	0	1	5	0	5	0,00
	FLBP	0	0	0	0	0	0	0,00
	FLD	0	0	0	0	0	0	0,00
	FLDE	0	1	1	5	0	5	0,00
	FLE	1	0	1	8	8	0	3.675,43
	FLG	0	0	0	0	0	0	0,00
	FLGym	7	5	12	66,5	39,5	27	14.985,07
	FLNS	3	1	4	25	20	5	7.000,00
	FLPS	0	0	0	0	0	0	0,00
	FLQ	0	0	0	0	0	0	0,00
	FLSE	1	1	2	34	34	0	11.129,51
	FLSG	1	0	1	7	7	0	1.790,88
	FLT	6	4	10	61	51	10	20.633,06
	FLTA	0	0	0	0	0	0	0,00
	FLTAS	4	0	4	25	10	15	3.427,58
	FLTRI	0	0	0	0	0	0	0,00
	FLTT	0	1	1	6	6	0	2.676,86
	FSCL	0	2	2	9	9	0	3.096,69
	FSL	0	0	0	0	0	0	0,00
	LFSF	0	0	0	0	0	0	0,00
	LPC	0	1	1	6	6	0	2.234,28
	MUL	0	0	0	0	0	0	0,00
	PWFL	0	0	0	0	0	0	0,00
	Special Olympics	0	0	0	0	0	0	0,00
sous-total		38	19	57	322,5	223,5	99	83.512,35
Total		59	34	93	538	369,50	168,5	131.568,30

Tableau : Détails concernant le congé sportif en 2021

Fédération	Bénéficiaires			Jours de congé			Coût total			Bénéficiaires			Jours de congé			Coût total			
	Spor.	Off.	Total	Accordés	Remb.	non-remb.	Dir.	Arb.	Total	Acc.	Remb.	non-remb.	Total	Bén.	Accordés	Remb.	non-remb.	Coût total	
																			9
FLBB	11	16	27	120	88	32	25074,88	1	4	5	28	28	0	32	148	116	32	9449,85	
FLC	8	2	10	78	78	0	22645,03	1	0	1	6	6	0	11	84	84	0	2913,04	
FLF	10	23	33	288	233	55	71878,66	12	4	16	108	74	34	49	396	307	89	20936,08	
FLH	11	11	22	132,5	60	72,5	18624,46	2	3	5	14	11	3	27	146,5	71	75,5	4329,74	
FLHG	18	8	26	78	69	9	20016,23	0	0	0	0	0	0	26	78	69	9	0,00	
HFL	2	0	2	8	8	0	2200,00	0	0	0	0	0	0	2	8	8	0	0,00	
IFL	4	2	6	24	20	4	5580,31	3	3	6	27	19	8	12	51	39	12	6655,33	
FLR	36	3	39	128,5	112,5	16	27790,32	0	0	0	0	0	0	39	128,5	112,5	16	0,00	
FLVB	13	5	18	250,5	190,5	60	50685,79	2	1	3	32,50	8	24,5	21	283	198,5	84,5	3771,91	
sous-total	113	70	183	1107,50	859,00	248,5	244496,08	21	15	36	215,5	146,00	69,50	219	1323,00	1005	318,00	48055,95	
ACL	3	1	4	20	12	8	3439,58	0	0	0	0	0	0	4	20	12	8	0,00	
AFCFL	0	0	0	0	0	0	0,00	1	0	1	7	7	0	1	7	7	0	2291,82	
COSL	0	11	11	96	91	5	33163,62	1	1	2	9	4	5	13	105	95	10	2148,96	
FAL	0	1	1	3	3	0	1050,00	0	0	0	0	0	0	1	3	3	0	0,00	
FELUBA	0	1	1	2	2	0	443,10	0	0	0	0	0	0	1	2	2	0	0,00	
FKL	6	0	6	43	28	15	7564,05	0	0	0	0	0	0	6	43	28	15	0,00	
FLA	10	3	13	190	79	111	23038,41	0	0	0	0	0	0	13	190	79	111	0,00	
FLAB	0	0	0	0	0	0	0,00	1	0	1	6	6	0	1	6	6	0	3223,44	
FLAM	5	9	14	136,5	90,5	46	28633,95	11	2	13	43	16	27	27	179,5	106,5	73	5198,77	
FLASSA	0	0	0	0	0	0	0,00	1	0	1	5	0	5	1	5	0	5	0,00	
FLBPP	10	0	10	58	31	27	14646,87	0	0	0	0	0	0	10	58	31	27	0,00	
FLD	4	1	5	30	24	6	6560,48	0	0	0	0	0	0	5	30	24	6	0,00	
FLDE	3	1	4	41	24	17	8006,36	0	1	1	5	0	5	5	46	24	22	0,00	
FLF	0	0	0	0	0	0	0,00	1	0	1	8	8	0	1	8	8	0	3675,43	
FLG	3	4	7	21	13	8	5766,68	0	0	0	0	0	0	7	21	13	8	0,00	
FLGym	0	7	7	24	15	9	5017,21	7	5	12	66,5	39,5	27	19	90,5	54,5	36	14985,07	
FLNS	1	1	2	17	15	2	4073,70	3	1	4	25	20	5	6	42	35	7	7000,00	
FLPS	7	1	8	48	36	12	10160,35	0	0	0	0	0	0	8	48	36	12	0,00	
FLQ	9	0	9	63	63	0	16192,16	0	0	0	0	0	0	9	63	63	0	0,00	
FLSE	2	1	3	48,5	48,5	0	8936,86	1	1	2	34	34	0	5	82,5	82,5	0	11129,51	
FLSG	3	0	3	15	5	10	1728,41	1	0	1	7	7	0	4	22	12	10	1790,88	
FLT	0	4	4	34	34	0	9568,20	6	4	10	61	51	10	14	95	85	10	20633,06	
FLTA	8	2	10	139	107	32	31086,93	0	0	0	0	0	0	10	139	107	32	0,00	
FLTAS	3	1	4	107	49	58	20186,83	4	0	4	25	10	15	8	132	59	73	3427,58	
FLTRI	7	2	9	94	46	48	15875,28	0	0	0	0	0	0	9	94	46	48	0,00	
FLTT	1	1	2	16	4	12	1100,00	0	1	1	6	6	0	3	22	10	12	2676,86	
FSCL	7	4	11	61	25	36	8358,76	0	2	2	9	9	0	13	70	34	36	3096,69	
FSL	6	1	7	21	15	6	4145,80	0	0	0	0	0	0	7	21	15	6	0,00	
LSF	7	0	7	35	35	0	10365,62	0	0	0	0	0	0	7	35	35	0	0,00	
LPC	1	2	3	50	44	6	14310,84	0	1	1	6	6	0	4	56	50	6	2234,28	
MJL	1	0	1	4	0	4	1100,00	0	0	0	0	0	0	1	4	0	4	0,00	
PWFL	2	1	3	19	11	8	4521,37	0	0	0	0	0	0	3	19	11	8	0,00	
Special Olympics	0	3	3	10	6	4	1721,04	0	0	0	0	0	0	3	10	6	4	0,00	
sous-total	109	63	172	1446,00	956,00	490,00	300762,46	38	19	57	322,5	223,5	99	229	1768,50	1179,50	589,00	83512,95	
41 + COSL	222	133	355	2553,50	1815,00	738,50	545258,54	59	34	93	538	369,50	168,50	448	3091,50	2184,5	907	131568,30	
Total																			676.826,84

III. TOTAL

II. Dirigeants et Arbitres

I. SPORTIFS ET ACCOMPAGNATEURS OFFICIELS

LE CONTRÔLE MÉDICO-SPORTIF

LE CONTRÔLE MÉDICAL DES SPORTIFS LICENCIÉS PRATIQUANT UN SPORT DE COMPÉTITION

Le contrôle médico-sportif est obligatoire pour tous les sportifs souhaitant obtenir une licence de compétition auprès d'une fédération sportive en dehors de certaines disciplines sportives qui en sont dispensées.

En 2022, les consultations médico-sportives ont été organisées durant 12 mois sans interruption.

Au total, 17.273 sportifs ont été examinés au médico-sportif en 2022, donc 10,5% d'examens en plus qu'en 2021.

6.149 électrocardiogrammes de repos ont été réalisés, donc 9,3% de plus qu'en 2021.

Aucune inaptitude définitive au sport en compétition a été prononcée. 830 sportifs ont été déclarés inapte temporairement au sport jusqu'à ce que des examens complémentaires approfondis aient permis de valider leur aptitude au sport.

Les examens ont été réalisés dans 7 centres médico-sportifs régionaux par 37 médecins et 24 secrétaires et dans 4 cabinets médicaux (4 médecins) agréés par le ministère des Sports.

La prise de rendez-vous reste centralisée au ministère des Sports.

Quatre cabinets médicaux ont l'agrément du ministère des Sports pour réaliser des examens médico-sportifs en 2022.

Pour renforcer l'équipe de la Division médico-sportive et assurer une validation rapide des dossiers médicaux, un médecin avec une tâche mi-temps a été engagé à partir de mi-novembre 2021 au ministère des Sports. Depuis 2022, ce médecin s'occupe également du suivi médical des élèves du Sportlycée une demi-journée par semaine en équipe avec un médecin délégué du CHL et un médecin orthopédiste du CHL.

Un agent en prêt temporaire de main d'œuvre a été affecté à la Division médico-sportive en octobre 2021.

Après révision du cahier de charge pour l'application SP-DMS, une nouvelle soumission d'offres a été lancée fin novembre 2021.

La firme InTech, en collaboration avec le Centre des technologies de l'État, est en charge de réaliser l'application SP-DMS pour la Division médico-sportive. Lors de neuf réunions Skype entre le CTIE, InTech et les collaborateurs de la DMS, la conception de l'application SP-DMS a été discutée. Trois comités de pilotage ont été organisés pour présenter l'avancement des travaux aux responsables du ministère des Sports. La livraison d'une première version test d'SP-DMS est prévue début 2023.

Le CTIE a lancé un projet de remplacement des ordinateurs portables utilisés dans les centres médico-sportifs et une mise à jour de l'infrastructure actuelle pour générer une solution à court terme avec l'application SPMED actuelle.

L'EXAMEN MÉDICAL DES SPORTIFS D'ÉLITE

L'examen des sportifs d'élite consiste en un examen médical général et orthopédique, une échographie cardiaque, des tests musculaires, un bilan biologique et une épreuve d'effort sur tapis roulant ou sur vélo avec contrôle de lactate sanguin et ergospirométrie. Des conseils diététiques sont également donnés. Un suivi psychologique est proposé.

91 sportifs d'élite ont pu bénéficier d'un examen médico-sportif approfondi à la Clinique du sport à Eich en 2022. Ils ont été suivis toute l'année par l'équipe de la Division médico-sportive en étroite collaboration avec la commission médicale du COSL.

Des tests lactate auprès des nageurs, des cyclistes et des triathlètes ont été réalisés pendant toute l'année et ont permis de renseigner directement les sportifs de leur état de forme.

Depuis fin 2018, une impédancemétrie ou bio-impédance complète les examens proposés aux sportifs d'élite. Cet examen permet de déterminer la composition corporelle (eau, muscles, graisse), information importante pour les sportifs de haut niveau.

LE VOLET SPORT/HANDICAP

En 2022 nos athlètes ayant une déficience intellectuelle ont encore donné le meilleur de soi-même.

C'est ainsi qu'une nouvelle activité au Special Olympics Luxembourg (SOL) a vu le jour : le cyclisme. Les bénévoles et athlètes ont plein espoir que d'autres pourront les rejoindre.

SOL a pu continuer à profiter, comme les années précédentes, au maximum des installations performantes et appropriées du Rehazenter, ceci grâce à une convention de coopération signée entre le Rehazenter, le ministère des Sports et ministère de la Santé. Ainsi SOL a non seulement utilisé régulièrement le hall sportif et la piscine, afin d'y tenir les séances d'entraînement différentes, mais a également profité de ces installations pour différentes manifestations sportives et stages lors des weekends.

En plus, SOL a tenu son entraînement hebdomadaire d'athlétisme dans le cadre de l'arène du Centre national sportif culturel d'Coque.

LA CONVENTION AVEC LE CENTRE HOSPITALIER (CHL)

Dans le cadre de la convention établie entre le CHL et le MSP en 2015, deux médecins spécialistes (en orthopédie et en médecine interne) travaillent à raison de six heures par semaine au sein des localités du médico-sportif du ministère des Sports pour surveiller la santé des élèves du Sportlycée et des centres de formation ainsi que pour réaliser les examens médico-sportifs obligatoires.

Trois infirmières étaient en 2022 à la disposition des élèves et ont assuré une présence pendant 22,5 heures par semaine.

LE CONTRÔLE ANTIDOPAGE – AGENCE LUXEMBOURGEOISE ANTIDOPAGE (ALAD)

Durant l'année écoulée, 203 contrôles urinaires ont été effectués au Luxembourg par les agents de contrôle de l'ALAD et à la demande de celle-ci 27 contrôles ont également été réalisés à l'étranger sur des sportifs du groupe cible luxembourgeois.

De l'ensemble de ces 230 contrôles urinaires, 125 ont eu lieu lors de compétitions dont 78 à la demande des fédérations.

105 contrôles inopinés ont eu lieu hors compétition sur des sportifs d'élite luxembourgeois incluant les 27 contrôles réalisés à l'étranger.

Parmi ces contrôles, 67 comportaient des prélèvements à la fois urinaires et sanguins. Au total, 18 contrôles ont été effectués sur 5 athlètes dans le cadre du passeport hématologique.

S'ajoutent aux 230 contrôles effectués, 11 contrôles qui se sont soldés par un « no-show ». On a enregistré par ailleurs 3 « filing failure » c'est-à-dire l'athlète n'a pas été à l'endroit indiqué dans le système de localisation ADAMS. À noter qu'un sportif est seulement sanctionné s'il totalise 3 « no-show » ou « filing failure » endéans 12 mois, ce qui n'a pas été le cas en 2022.

Pour 54 des contrôles en compétition, la gestion des résultats est revenue à la fédération internationale puisque la compétition figurait sur leur calendrier sportif.

L'ensemble des 230 analyses étaient négatives et donc aucun athlète licencié au Luxembourg n'a été contrôlé positif.

L'ALAD a continué son partenariat avec le Sportlycée. Le curriculum lutte antidopage mis en place couvre chaque année scolaire avec un contenu spécifique. L'Agence a également participé avec un stand aux portes ouvertes et à la soirée-parents du lycée.

La nouvelle tente de l'ALAD a été utilisée au COSL Spillfest et au Bike Festival où un travail d'éducation et de prévention a été effectué.

L'ALAD a tenu des présentations à propos de la lutte antidopage sur invitation de diverses fédérations, telles que la FLBB, la FLA, la FLE et la FLHG.

En partenariat avec l'ALAD, l'École nationale de l'éducation physique et des sports (ENEPS) a tenu la formation « sport sans dopage » pour des entraîneurs de différents niveaux.

Le 25 mars 2022, le Comité olympique et sportif luxembourgeois a rendu obligatoire pour tous les athlètes membres des cadres élite et promotion du COSL une formation en ligne sur ADEL, la plateforme mondiale d'éducation et d'apprentissage en matière de lutte contre le dopage.

Le Premier ministre, Xavier Bettel, et le ministre des Sports, Georges Engel, ont souligné l'importance d'un sport propre dans des vidéos publiées sur les réseaux sociaux de l'Agence antidopage.

En 2022, l'ALAD a pu obtenir sa certification ISO 9001 : 2015 pour les domaines suivants : planification et réalisation des contrôles, gestion des résultats, mesures de prévention et éducation.

LES RELATIONS INTERNATIONALES

L'UNION EUROPÉENNE

À l'occasion de la réunion du Conseil « Éducation, jeunesse, culture et sport » des 4 et 5 avril 2022 qui s'est tenu à Luxembourg, et après avoir écouté le témoignage de leur homologue ukrainien, Vadym Huttsait, les ministres des Sports ont adopté le 4 avril des conclusions sur « le sport et à l'activité physique, leviers prometteurs de transformation des comportements en faveur d'un développement durable ».

Le texte vise à accélérer la transformation des comportements chez les pratiquants, les producteurs et consommateurs de biens et de services sportifs, les entreprises intervenant dans les infrastructures sportives ainsi que les organisateurs d'événements afin que chacun réduise son impact sur l'environnement, la biodiversité et le climat et que le sport devienne un levier d'éducation et de prise en compte des Objectifs de développement durable.

Lors du débat politique, les ministres ont échangé sur « La promotion des valeurs de l'Union européenne à travers le sport et son organisation ». Le ministre Georges Engel a rappelé la solidarité de la communauté internationale y compris sportive dans la condamnation de l'invasion de l'Ukraine et le rôle sociétal du sport.

Le Conseil « Éducation, jeunesse, culture et sport » s'est ensuite réuni les 28 et 29 novembre 2022 à Bruxelles. Le 29 novembre, les ministres des sports ont adopté des conclusions sur « des infrastructures sportives durables » au sens large : social, économique et environnemental. Lors du débat politique qui portait sur le thème des crises comme opportunités pour le développement futur du sport, le ministre Georges Engel, après avoir mentionné diverses initiatives nationales, a souligné que les crises économiques, sanitaires, environnementales et la guerre en Ukraine ont démontré l'importance du sport dans nos sociétés, comme élément de santé physique, mentale et de cohésion sociale.

Lors d'un point divers, proposé par les Pays-Bas, portant sur le respect des droits de l'Homme lors de l'attribution des grands événements sportifs, le Luxembourg a tenu à rappeler son siège actuel au Conseil des droits de l'Homme de l'ONU et dès lors son soutien afin que soit assuré le respect des droits humains dans l'organisation des grands événements sportifs.

En amont des Conseils « sport » comme à l'accoutumée un déjeuner du dialogue structuré était organisé par la présidence afin de permettre aux ministres d'échanger sur divers sujets. Le déjeuner sous présidence française portait sur le thème de « La représentation des femmes dans la gouvernance du sport » au cours duquel le ministre Georges Engel a tenu à souligner que le Luxembourg fait partie des dix pays de l'Union européenne où les inégalités entre les hommes et les femmes sont les plus faibles, même si dans le sport des efforts doivent encore être menés.

Le déjeuner sous présidence tchèque portait sur le thème du manque de professionnels qualifiés en éducation physique dans l'enseignement scolaire formel. Ce fut l'occasion pour le ministre Georges Engel de partager quelques exemples de bonnes pratiques au Luxembourg.

Le ministère des Sports a également participé aux diverses réunions du groupe de travail sport du Conseil, aux réunions de groupes d'experts de la Commission (Sport vert et COVID recovery), aux réunions des directeurs des sports organisées sous présidence française puis

tchèque, aux séminaires du Parlement européen, à l'Erasmus+ Sport Info Day de la Commission européenne ainsi qu'aux réunions du Comité Erasmus+ pour ce qui concerne son volet sport et au Forum européen du sport organisé par la Commission européenne à Lille.

Le ministère des Sports a également été invité à intervenir lors de la conférence organisée à Prague par la présidence tchèque sur le thème de la lutte antidopage et de l'action de l'Union européenne.

Le ministère des Sports a également déposé des observations écrites dans l'affaire préjudicielle C-115/22 NADA u.a. devant la Cour de justice de l'Union européenne afin de défendre le principe de la publication de la sanction de tout athlète reconnu coupable de dopage telle que prévue dans le Code mondial antidopage de l'AMA.

CONSEIL DE L'EUROPE : ACCORD PARTIEL ÉLARGI SUR LE SPORT (APES)

Le Luxembourg a participé, les 13 et 14 juin, à Strasbourg à la réunion du Comité de direction de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) du Conseil de l'Europe dont il assure la présidence.

Le ministère des Sports a également participé aux différentes réunions, conférences organisées dans le cadre de l'APES. Le ministre des sports, Georges Engel, a également participé à la 17^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du Sport qui s'est tenue à Antalya en Turquie du 25 au 27 octobre. Au cours de cette conférence, deux résolutions ont été adoptées, la première portant sur « Le sport pour tous : nous unir pour des sociétés plus fortes », la seconde intitulée « Repenser le sport : ouvrir la voie à un avenir sain et durable ». Lors de ses interventions, le ministre Georges Engel, après avoir témoigné son soutien à son homologue ukrainien et sa solidarité envers le peuple ukrainien, a notamment tenu à rappeler que « les politiques en matière de non-discrimination, sont une tradition que le Luxembourg mène depuis longue date, y compris dans le sport ».

Le Luxembourg est également membre du « Pool of International Experts on Safe Sport » qui vise à élaborer des politiques efficaces de protection de l'enfance dans le sport.

Le Luxembourg a participé en tant qu'expert aux visites d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte européenne du sport en Macédoine du Nord et en Albanie (en ligne et sur place) ainsi qu'à la première réunion du Groupe de travail organisée par l'APES dans ses bureaux à Paris afin d'améliorer la qualité des visites d'évaluation.

CAHMA (COMITÉ AD HOC EUROPÉEN POUR L'AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE)

Le Luxembourg a participé aux réunions du Comité ad hoc européen pour l'Agence mondiale antidopage (CAHAMA) en ligne en février, mai et septembre et ensuite en présentiel à Strasbourg en novembre afin de rédiger le mandat européen en vue des réunions de l'AMA (Agence mondiale antidopage).

Le Luxembourg a également participé aux réunions en ligne du T-DO (Groupe de suivi de la Convention contre le dopage) dont l'un des points à l'agenda visait à définir les modalités de participation de la Russie et de la Biélorussie aux réunions antidopage.

Sur proposition de l'AMA et avec l'accord des membres des autorités publiques membres de l'AMA, le Luxembourg a été désigné comme représentant pour participer aux réunions en ligne d'un groupe de travail réunissant l'AMA et le mouvement sportif afin d'envisager des

sanctions lorsqu'une partie refuse volontairement de verser sa contribution au budget de l'AMA.

Le Luxembourg a également participé aux 3^e (septembre) et 4^e réunions (novembre) en ligne de la Task force de l'UNESCO sur la révision de la formule de financement de l'AMA par les gouvernements.

COMITÉ DE SUIVI DE LA CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA MANIPULATION DES COMPÉTITIONS SPORTIVES (CONVENTION DE MACOLIN)

Cette année le Luxembourg a rejoint le « Groupe de Copenhague » qui regroupe les plateformes nationales en charge de la manipulation des compétitions sportives et a dès lors participé à la réunion qui s'est tenue en ligne les 17 et 18 octobre.

DIVERS

Le ministre des sports, Georges Engel, a témoigné sa solidarité avec l'Ukraine et les sportifs ukrainiens en signant deux déclarations (mars-juillet), dont la rédaction a été coordonnée par le Royaume-Uni, visant à limiter la participation des sportifs russes et biélorusses aux compétitions sportives internationales.

LES BASES NAUTIQUES

LULTZHAUSEN

Des stages d'initiation ont été proposés dans les disciplines canoë, geocaching, kayak, stand up paddling, voile, VTT, course d'orientation, radeau, escalade et des activités dans le domaine du sport urbain par la Base nautique Lultzhausen. Les différentes activités ont enregistré un total de 685 classes scolaires ou groupes de jeunes.

En collaboration avec l'École nationale de l'éducation physique et des sports (ENEPS), des formations de spécialisation pour animateurs spécialisés dans les disciplines VTT, escalade en salle, sports nautiques, voile et sports urbain ont attiré 81 participants.

À ces activités régulières s'ajoutent les stages de voile avec le Yacht Club du Grand-Duché de Luxembourg (67 participants) ; la régata Sailing schools en partenariat avec le Groupe luxembourgeois de croisières et de régates (170 participants, dont 60 skipper et co-skipper) ; ainsi qu'un camp de cirque en partenariat avec l'A.s.b.l. « Maach keen Zirkus. » (14 participants)

L'équipe *Sport erliewen* a aussi proposé 3 formations continues pour personnel de maisons relais (44 participants) et 3 workshops/formations pour multiplicateurs (52 participants).

Le Service national de la jeunesse (SNJ) a organisé la 3^e édition du *BeActive@Jugendhaus* au mois de septembre. 16 maisons des jeunes avec un total d'environ 600 participants ont participé à de cette initiative

La 13^e édition de la « Nuit du sport » a connu un franc succès avec 15.000 participants à travers le Grand-Duché.

LIEFRANGE

La base nautique de Liefrange fonctionne sous l'égide du Yacht Club Luxembourg (YCL), qui en 2022 a pu réaliser ses activités sans contraintes spécifiques.

Activité formation

Comme dans les années précédentes, le YCL a participé dans l'organisation de deux semaines d'école de voile, en coopération étroite avec le Service national de la jeunesse (SNJ).

Les cours pour les enfants « Opti Kurs » ont connu un grand succès et un petit groupe d'enfants a pu participer pour la première fois à la « Volvo Opti Tour » en Belgique.

Les cours pour le certificat de capacité « A-Schäin » étaient aussi très demandés en 2022.

Le YCL a également organisé cinq weekends de formation pour les adultes et d'initiation à la voile, pour les nouveaux membres, qui étaient souvent néophyte au sport nautique.

L'ÉQUIPEMENT SPORTIF

LE 11^E PROGRAMME QUINQUENNAL

Par la loi du 18 août 2018, le Gouvernement a été autorisé à subventionner à partir du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2022, la réalisation d'un 11^e programme quinquennal d'équipement sportif jusqu'à concurrence d'un montant global de 120.000.000 € afin :

- de subventionner la réalisation d'équipements sportifs par les communes, les syndicats intercommunaux, les organisations sportives, associés les uns ou les autres, le cas échéant, à des promoteurs privés ;
- de contribuer au financement des zones de motricité dans les services d'éducation et d'accueil pour enfants détenteurs d'un agrément conformément à la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse ;
- d'assurer la gestion de la banque de données de l'infrastructure sportive nationale censée faciliter l'établissement de futurs programmes quinquennaux ;
- de réaliser des études en vue de l'établissement de modèles de gestion.

Le fonds d'équipement sportif national a été alimenté par une première dotation de 5.000.000 € pendant l'exercice 2018.

- Pour l'exercice 2019, le fonds a été alimenté par une 2^e dotation de 12.538.858 €.
- Pour l'exercice 2020, le fonds a été alimenté par une 3^e dotation de 22.000.000 €.
- Pour l'exercice 2021, le fonds a été alimenté par une 4^e dotation de 22.000.000 €.
- Pour l'exercice 2022, le fonds a été alimenté par une 4^e dotation de 27.971.270 €.
- Pour l'exercice 2023, il est prévu d'alimenter le fonds avec une 5^e dotation de 10.000.000 €.

Une 1^{re} liste de projets à subventionner dans le cadre dudit programme a été prévue par le règlement grand-ducal du 12 octobre 2018.

Le programme prévisionnel de la 1^{re} liste englobe des projets relevant de 16 communes, 3 syndicats intercommunaux et d'un club sportif et vise la réalisation de :

1	Centre sportif
2	Halls de tennis
7	Halls omnisports
3	Halls multisports
2	Halls des sports
1	Salle des sports
2	Piscines
1	Piscine extérieure
1	Stade d'athlétisme

1	Stand de tir
1	Laboratoire LIHPS (phase 1)
5	Vestiaires (football)
1	Hall de gymnastique provisoire
1	Rénovation de grande envergure d'un hall omnisports, et
1	Installation de caractère national, à savoir le stade national de football et de rugby (phase 2)

Une 2^e liste de projets à subventionner dans le cadre dudit programme a été prévue par le règlement grand-ducal du 20 juillet 2012.

Le programme prévisionnel de la 1^{re} liste englobe des projets relevant de 16 communes, 3 syndicats intercommunaux et d'un club sportif et vise la réalisation de :

2	Salles des sports
1	Hall omnisports
1	Piscine et hall multisports
1	Hall omnisports et piscine d'apprentissage
3	Terrains de tennis avec vestiaires et clubhouse
1	Boulodrome
1	Extension de la piscine

LES TRAVAUX DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS EXISTANTS

L'article 2 de la loi du 11 février 2014 autorisant le Gouvernement à subventionner un dixième programme quinquennal d'équipement sportif dispose que les projets de rénovation de grande envergure sont à reprendre sur une liste arrêtée par règlement grand-ducal. Le seuil à partir duquel un projet de rénovation est considéré comme étant « de grande envergure » est également fixé par règlement grand-ducal. Ce seuil peut varier selon le type d'équipement sportif.

La loi du 18 juillet 2018 autorisant le Gouvernement à subventionner un 11^e programme quinquennal d'équipement sportif reconduit cette disposition et précise en plus que les projets de réalisation d'équipement, hormis ceux de faible envergure, sont arrêtés par règlement grand-ducal. Est considéré comme projet d'équipement sportif de faible envergure tout projet dont le coût total ne dépasse pas 1,5 million d'euros toutes taxes comprises.

Dans l'intérêt de la mise en œuvre des rénovations et modernisations, le fonds d'équipement sportif national a été alimenté de 2003 à 2017 par les dotations s'élevant à un total de 56.000.000 €, soit en moyenne une dotation annuelle de 3.733.000 €.

Pour l'exercice 2018, cette dotation a été relevée à 5.000.000 €.

- Pour l'exercice 2019, le fonds a été alimenté par une dotation de 5.000.000 €.
- Pour l'exercice 2020, le fonds a été alimenté par une dotation de 5.000.000 €.
- Pour l'exercice 2021, le fonds a été alimenté par une dotation de 5.000.000 €.
- Pour l'exercice 2022, le fonds a été alimenté par une dotation de 5.000.000 €.
- Pour l'exercice 2023, il est prévu d'alimenter le fonds avec une dotation de 5.000.000 €.

Depuis 2003, 824 projets de rénovation et de modernisation ont ainsi pu être subventionnés :

234	Installations de football		2	Installations équestres
157	Halls sportifs		3	Salle de judo
85	Installations de tennis		2	Piste de moto-cross
32	Piscines couvertes		1	Installation de ski-nautique
64	Terrains multisports		18	Installations de golf
34	Stades d'athlétisme		16	Terrains de beach-volley

11	Pistes pumptrack pour VTT		29	Parcours fitness outdoor
12	Piscines en plein air		11	Murs d'escalade
11	Stands de tir aux armes sportives		3	Terrains de basketball outdoor
12	Pistes inline-skating		9	Air-tramp
4	Terrains d'aviation		20	Salles de motricité
10	Patinoires		8	Pistes de pétanque
20	Boulodromes/pistes de pétanque		2	Tables teqball
1	Salle de spinning		2	Stades d'eau vive
2	Installations de plongée		1	Slacklines
5	Salles de tennis de table		2	Terrains synthétiques hockey et rugby
1	Terrain de baseball			

LES CENTRES NATIONAUX

LA RÉPARTITION DES CRÉDITS EN 2021*

Il y a lieu de noter des participations financières de 209.052 € versées aux fédérations sportives et de 656.000 € remboursées aux communes ou autres pour des centres nationaux dans l'intérêt de disciplines sportives spécifiques, à savoir :

- le centre national de boules et pétanque à Belvaux ;
- *(le centre national d'escrime au LGL à Luxembourg-Limpertsberg) ;*
- le centre national de football à Mondercange ;
- *(le centre national de moto-cross à Bockholtz) ;*
- le centre national de quilles à Pétange ;
- le centre national des sports de glace à Kockelscheuer (patinoire) ;
- le centre national de tennis à Esch-sur-Alzette ;
- le centre national de tir à l'arc «indoor» à Strassen ;
- le centre national de tir aux armes sportives à Senningen ;
- le centre national de voile à Liefrange ;
- le centre national de squash à Kockelscheuer ;
- le stade national de football et de rugby à Luxembourg ;
- le centre national des arts martiaux à Strassen.

Pour le centre national de canoë kayak à Diekirch les premiers décomptes ne sont attendus que pour 2023.

LES CRÉDITS POUR SUBSIDES EN 2022

1.625.464 € sont inscrits au budget de 2022 pour le fonctionnement des différents centres nationaux énumérés au chapitre « Répartition des crédits en 2021 » ci-devant, dont 275.000 € pour le remboursement des frais avancés par les fédérations et 1.350.464 € pour les dépenses engagées au niveau communal.

*Les données de l'exercice 2021 ne sont pas définitives parce que de nombreux décomptes ne sont présentés qu'au début de l'année 2022 par les organismes sportifs et peuvent être liquidés jusqu'au 15 mars 2022. Comme le règlement de la Chambre des députés dispose que « *Les rapports écrits des ministères sur l'activité de l'exercice précédent doivent être mis à la disposition de la Chambre avant le 1^{er} mars au plus tard.* », le présent article, à l'instar d'autres, clôture en détail la répartition des crédits de 2020 et indique les fonds disponibles en 2021 dont l'attribution reste similaire.

LE COMITÉ OLYMPIQUE ET SPORTIF LUXEMBOURGEOIS (COSL)



Le samedi 22 mars 2022, le ministre des Sports a assisté à sa première assemblée générale du Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL).

Au cours de son intervention, il a souligné l'importance du mouvement dès le plus jeune âge et a lancé l'idée de la création d'une licence unique pour les jeunes, leur permettant de découvrir ainsi différentes disciplines sportives, conformément au concept du « Long-Term Athlete Development » (LTAD).

Il a également tenu à remercier l'ensemble des acteurs du monde sportif luxembourgeois, et plus particulièrement les fédérations sportives et leurs clubs affiliés, pour leur engagement exemplaire et leur capacité d'adaptation tout au long de la mise en place des différentes mesures liées à la pandémie Covid-19.

Le ministre des Sports a appelé à la solidarité du monde sportif avec les victimes de la guerre en Ukraine et a encouragé les fédérations et clubs sportifs à suivre l'exemple de la LASEP, qui s'est déclarée prête à faire participer gratuitement les jeunes réfugiés aux entraînements dès qu'ils ont obtenu le statut de protection temporaire.

Dans le cadre des contacts réguliers entre les autorités publiques et le mouvement sportif, trois entrevues ont eu lieu avec des représentants du COSL.

Lors de la première de ces réunions, qui s'est tenue le 26 janvier 2022 à l'Institut national des sports (INS), le ministre des Sports et le président du COSL ont eu un échange de vues global sur le sport luxembourgeois et ont convenu des sujets qui seront approfondis dans les prochaines réunions de travail.

La seconde entrevue a eu lieu en date du 15 juin 2022 à la Maison des Sports. Le ministre des Sports et les représentants du COSL ont échangé sur le projet de loi 7955, modifiant notamment la loi modifiée du 3 août 2005 concernant le sport, sur la carrière civile pour sportifs de haut niveau et sur le statut du sportif rémunéré.

D'autres sujets abordés portaient notamment sur le projet de l'introduction d'une licence sportive unique ainsi que sur la reconnaissance du métier d'entraîneur.

La troisième réunion de travail s'est tenue le 19 décembre 2022 au ministère des Sports et a porté sur nombre de sujets, dont notamment les développements au sein du COSL et l'évolution du budget « sport » pour l'année 2023 et les années à venir.

Pour conclure, le ministre des Sports et les responsables du COSL ont réaffirmé leur volonté ferme de poursuivre leur collaboration constructive en faveur du mouvement sportif luxembourgeois.

LE LUXEMBOURG INSTITUTE FOR HIGH PERFORMANCE IN SPORTS (LIHPS)



décembre 2017.

Le « Luxembourg Institute for High Performance in Sports » (LIHPS), mis en place dans le cadre du précédent programme gouvernemental et renforcé par l'actuel programme pour les années 2018 à 2023, fonctionne officiellement depuis le 19

Les membres fondateurs du LIHPS sont :

- le Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL) ;
- le ministère des Sports (MSP) ;
- la Société luxembourgeoise de médecine du sport (SLMS).

Avec l'inauguration de la SportFabrik et surtout de son laboratoire biomécanique de mouvement en date du 25 novembre 2022, un nouveau pilier majeur s'ajoute dorénavant à l'encadrement des sportifs de haut niveau, et ce à côté du High Performance Training and Recovery Center (HPTRC), dont la deuxième phase vient de débiter avec la réalisation du futur Recovery Center à la Coque.

Gérée par le LIHPS, en collaboration avec son partenaire scientifique, le Luxembourg Institute of Research in Orthopedics, Sports Medicine and Science (LIROMS), la SportFabrik poursuit le but de faire bénéficier le secteur sportif luxembourgeois en général, et le sport d'élite en particulier, des normes scientifiques les plus élevées et des méthodes de recherche de pointe, notamment en biomécanique fonctionnelle, analyse du mouvement, contrôle moteur, diagnostique de la fonction motrice ou encore retour au sport et prévention de blessures, afin de permettre aux sportifs de réaliser leurs meilleures performances dans les conditions les plus saines possibles.

La SportFabrik a en outre comme mission de poursuivre le développement et la diffusion de ses connaissances scientifiques hautement spécifiques par le biais de projets de recherche et de programmes ou d'activités éducatives, en étroite collaboration avec d'autres secteurs et ministères au Luxembourg et au niveau international.

En 2022, le LIHPS a poursuivi son objectif principal qui consiste à coordonner les différentes mesures de prise en charge des sportifs d'élite qui couvrent les domaines de la biomécanique, du conseil en nutrition du sport, du diagnostic de performance, de la kinésithérapie et de la médecine du sport, de la prévention de blessures, de la psychologie du sport, du retour au sport et du « strength and conditioning ».

Une nouvelle collaboratrice a rejoint l'équipe du LIHPS en 2022 pour le volet du conseil en double carrière, alors que l'ancien conseiller en double carrière a rejoint l'équipe du COSL.

Les experts du LIHPS ont accompagné de près la planification du futur Recovery Center à la Coque, destiné principalement à la régénération des sportifs.

Pour l'exercice 2022, un budget plus élevé a été alloué au LIHPS pour renforcer encore davantage l'encadrement des sportifs d'élite et les services mis à leur disposition.

L'INSTITUT NATIONAL DES SPORTS (INS)

SERVICE LOGEMENT-RESTAURATION

Pour la période du 01.01.2022 au 31.12.2022 le Service logement-restauration a enregistré :

Nuitées	Petits déjeuners	Repas chauds	Collations
452	452	2 377	0

INSTALLATIONS SPORTIVES

Tableau de l'utilisation en heures/année :

Salle	Entraînements	Stages	Compétitions	Cours de formation	Total
Salle multisports (Hall 1)	2 545,5	258	/	258	3 061,5
Salle de gymnastique	2 145	232	/	105	2 482
Salle de judo	1 382	25	/	113	1 520
Salle de musculation	1 441	284	/	38	1 763
Terrain de football	1 713	11,5	/	29	1 753,5
Installations d'athlétisme	1 140	15,5	15,5	12	1 183
Terrain polyvalent	712,5	/	/	41	753,5
Beach-Volley	544	71,5	/	18	633,5
Fort Rubanprèz	953	15	/	57	1 025
Salle multisports (Hall 2)	2 360	143,5	/	228	2 731,5
Total:	14 936	1 056	15,5	899	16 906,5

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DES SPORTS

Suite à la démission de Norma Zambon, Sacha Pulli a été désigné en tant que président du Conseil supérieur des sports. La première réunion présidée par Sacha Pulli en date du 28 avril 2022 a également vu la participation de Ralf Lentz, nouveau secrétaire général du COSL, en remplacement de Dan Dax. Lors de cette réunion, le ministre des Sports a remercié les membres sortants pour leur engagement et a réaffirmé le rôle important du Conseil supérieur des sports comme organe de consultation du ministre des Sports. Il a notamment invité les membres de se pencher sur les sujets de la mise en place éventuelle d'une licence unique pour jeunes sportifs et de la revalorisation du sport-loisir.

Dans sa nouvelle composition, comportant notamment les principaux acteurs institutionnels du mouvement sportif luxembourgeois, à savoir, les directeurs respectifs de l'École nationale de l'éducation physique et des sports (ENEPS), du Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS), du Centre national sportif et culturel (Coque), du Sportlycée, ainsi qu'un représentant respectivement du Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL) et des médecins du sport, le Conseil supérieur des sports a poursuivi les travaux entamés en 2021.

Un premier groupe de travail issu du Conseil a analysé le règlement grand-ducal modifié du 23 décembre 2016 concernant les subsides accordés aux clubs sportifs affiliés auprès d'une fédération sportive agréée et s'est penché plus particulièrement sur les critères d'attribution du subside « qualité+ », récompensant les clubs de sport qui offrent un encadrement de qualité aux jeunes sportifs de moins de 16 ans.

Les travaux ont abouti dans l'élaboration de différents modèles de calcul qui ont été présentés au ministre des Sports lors des réunions de la Plénière en date des 1^{er} juin et 6 juillet 2022. Les modèles retenus sont actuellement analysés de plus près pour tenir compte des différentes contributions et remarques issues des discussions menées.

Un deuxième groupe de travail s'est penché sur le sujet du statut du sportif d'élite ainsi que la création d'une filière parallèle à celle des sportifs d'élite faisant partie de l'armée luxembourgeoise. Les conclusions des réflexions menées ont été présentées au ministre des Sports en dates des 1^{er} juin et 6 juillet 2022. Il a été retenu de creuser encore davantage ce sujet hautement complexe. En attendant et pour répondre à un besoin sur le terrain, le ministre des Sports a annoncé qu'une solution intermédiaire pourrait être mise en place, permettant de proposer une alternative aux sportifs ne voulant ou ne pouvant pas intégrer l'armée.

Un troisième groupe de travail s'est constitué fin 2022 pour étudier la création d'une structure appelée « Pro Sport » dont le but sera de soutenir le développement des clubs sportifs, notamment en mettant à leur disposition des entraîneurs qualifiés et en valorisant ainsi la profession de l'entraîneur sportif.

Dès l'accomplissement des travaux, des propositions concrètes seront soumises au ministre des Sports.

Le Conseil supérieur des sports se compose comme suit :

- Sacha Pulli (président) ;
- Alwin De Prins ;
- Fabienne Gaul ;
- Ken Diederich ;
- Christian Jung ;
- Ralf Lentz ;
- Gilles Muller ;
- Mandy Minella ;
- Pascal Schaul ;
- Charles Stelmes ;
- Dr Axel Urhausen.

Nathalie Goergen-Kirpach, fonctionnaire du ministère des Sports, assiste le Conseil supérieur des sports en tant que secrétaire.

L'ÉCOLE NATIONALE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS (ENEPS)



Sur base de l'article 10 de la loi modifiée du 29 novembre 1988 portant organisation de la structure administrative de l'éducation physique et des sports, l'École nationale de l'éducation physique et des sports (ENEPS) a pour mission principale de mettre en œuvre la formation, théorique et pratique, ainsi que le recyclage et le perfectionnement par

une formation, des cadres techniques et administratifs des fédérations et sociétés sportives, ainsi que des animateurs dans le domaine du sport. La formation des cadres sportifs est sanctionnée par des brevets d'État et organisée avec le concours du mouvement sportif conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 3 août 2005 concernant le sport.

Une administration en transition

Rappelons que les premiers jalons des missions réformées de l'ENEPS ont été posés au début de l'année 2021.

Le lancement d'une nouvelle culture sportive nationale LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport est allé de pair avec un renouveau dans la détermination et l'organisation des formations des cadres techniques et administratifs en faveur d'une (ré-)accentuation permanente et d'un développement continu des compétences d'encadrement pédagogique et technique des activités physiques, motrices et sportives au profit du mouvement sportif et de la société entière (règlement grand-ducal du 20 mai 2021, ci-après « RGD du 20 mai 2021 »).

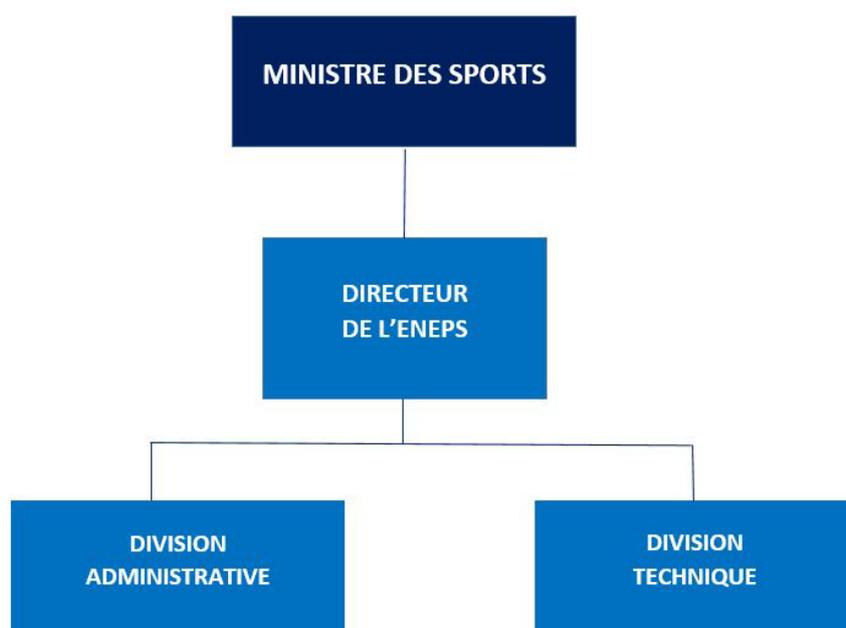
Dans la lignée de ces précurseurs de réforme, l'année 2022, de son côté, vient de culminer en date du 3 novembre dans le dépôt du projet de loi n°8090 portant création de l'Institut national de l'activité physique et des sports et modifiant la loi modifiée du 29 novembre 1988 portant organisation de la structure administrative de l'éducation physique et des sports (ci-après « future loi INAPS »).

Qui dit réforme, dit évolution. Toute évolution est par définition un passage progressif d'un état à un autre. Rien de plus « logique » que de voir l'École nationale ENEPS, dans ses aspirations à muter vers un Institut national INAPS, traverser des phases de transition progressive comportant chacune son lot de challenge à relever.

I. STRUCTURE ET ORGANISATION

I.1. L'organigramme

Le schéma suivant visualise l'arborescence hiérarchique et organisationnelle de l'ENEPS, administration placée sous l'autorité du ministre des Sports et sous la tutelle du ministère des Sports.

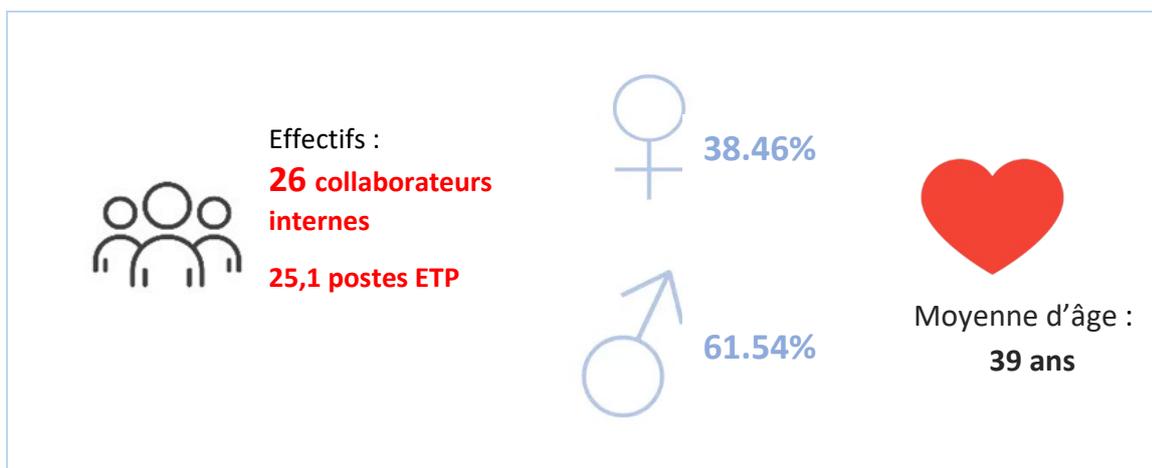


À l'intérieur des deux grandes divisions « administrative » et « technique », le personnel de l'ENEPS est affecté à divers champs de travail, voire cellules thématiques. Selon la nature des missions à remplir, des projets, concepts et formations à développer, voire à implémenter, les divisions convergent et collaborent entre elles de manière transversale.

I.2. Le personnel

- **Les collaborateurs internes - effectifs en place en 2022 en Équivalence Temps Plein (ETP)**

	Grade A1	Grade A2	Grade B1	Détachements MENJE	Mesures ADEM CAE/OTI
nombre de postes en ETP	10	3	4	5,1	3



Par rapport à la situation de 2021, l'équipe a pu être renforcée en 2022 de 7,3 ETP ce qui correspond à une progression de 17,8 à 25,1 ETP, dont 3 ETP grâce à des mesures d'emploi et de réemploi provenant de l'ADEM.

- **Les collaborateurs externes - effectifs en place en 2022**

	Chargés de cours	Professeurs d'EPS ¹ déchargés	Experts externes
nombre de personnes	254	11	87

Professeurs d'EPS¹ : professeurs d'éducation physique et sportive



Effectifs :
352 collaborateurs externes

Les collaborateurs externes spécifiés dans le tableau ci-dessous, sont principalement affectés à des tâches d'enseignement et, le cas échéant, à la conception de programmes. Au niveau des missions de conception, l'ENEPS peut en outre recourir à des experts externes pour prêter conseils et assistance dans l'élaboration de supports et d'outils didactico-pédagogiques.

Par rapport à la situation de 2021, le nombre des collaborateurs externes a progressé de 326 à 352 personnes.

I.3. Les organes de pilotage et de coopération

- **Le comité divisionnaire**

Le comité divisionnaire de l'ENEPS, composé du directeur de l'ENEPS, de l'attachée à la direction et des deux coordinateurs des « Division administrative » et « Division technique », s'est réuni en 2022 une trentaine de fois en présentiel pour assurer le pilotage et le suivi du programme de travail, la supervision et la coordination des activités stratégiques et opérationnelles de l'ENEPS, ainsi que pour gérer la communication interne et externe.

Pour tenir les collaborateurs internes au courant des évolutions stratégiques et organisationnelles de l'ENEPS, des réunions plénières ont lieu sur convocation du directeur de l'ENEPS. En 2022, 12 réunions plénières ont été organisées, dont 10 sous forme de visioconférence et 2 en présentiel.

- **La commission consultative**

La commission consultative instituée auprès de l'ENEPS est un organe consultatif placé sous l'autorité du ministre des Sports. Elle est notamment appelée à émettre des avis et à formuler des propositions en relation avec les missions de l'ENEPS.

Sa composition a été renouvelée par arrêté ministériel du 17 septembre 2021 pour une durée de trois ans.

La commission consultative compte six membres, à savoir deux représentants de l'ENEPS, dont le directeur, un représentant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, un représentant du Conseil supérieur des sports et deux représentants du Comité olympique et sportif luxembourgeois. Le secrétariat de la commission consultative est assuré par un collaborateur de l'ENEPS.

En date du 1^{er} juin 2022, l'arrêté ministériel du 17 septembre 2021 a été modifié en ce qui concerne plus particulièrement les deux représentants du Comité olympique et sportif luxembourgeois, et ceci suite à des remaniements du personnel au sein du COSL.

En 2022, la commission consultative s'est réunie trois fois en séances plénières pour délibérer sur base des attributions lui conférées par le règlement grand-ducal du 30 avril 1985.

Tout au long de l'année 2022, la commission consultative a été tenue informée de l'avancement des projets en cours auprès de l'ENEPS.

La future loi INAPS servira de base légale pour modifier le règlement grand-ducal du 30 avril 1985, précité, afin de réformer la commission consultative. Les travaux à ce titre vont débiter au premier trimestre 2023.

- **La commission des homologations et des dispenses**

Pour combler les besoins procéduraux générés par le nombre croissant des homologations de diplômes à traiter (181 en 2019, 195 en 2020 et 198 en 2021), le RGD du 20 mai 2021 stipule dans son article 11 l'instauration d'une commission des homologations et des dispenses (ci-après, « commission des homologations »).

La commission des homologations est ainsi formellement chargée de l'instruction des dossiers en relation avec des homologations nationales de brevets ou de diplômes dans le domaine du sport, délivrées par un organisme national autre que le ministère des Sports ou par un organisme à l'étranger.

Les membres de la commission des homologations, recrutés parmi les collaborateurs internes de l'ENEPS - à savoir l'attachée à la direction, le responsable de la Division technique et un responsable de programme « entraîneurs des différentes disciplines sportives » - ont été nommés par arrêté ministériel du 23 février 2022.

Le ministre des Sports prend les décisions d'octroi ou de refus, le cas échéant, d'homologations et de dispenses sur proposition de la commission des homologations. L'avis des fédérations sportives agréées concernées peut être demandé en cas de besoin.

Au cours de l'année 2022, la commission des homologations a siégé neuf fois. Le ministre des Sports a retenu 90 demandes d'homologation et accordé 18 dispenses.

• Les commissions des programmes

Les commissions des programmes instaurées par le RGD du 20 mai 2021 pour chacune des formations faisant l'objet dudit règlement grand-ducal, ont commencé leurs activités bon train. Un rôle clé leur revient dans le développement structuré et adapté d'une offre de formation au profit des cadres techniques et administratifs dans le secteur du sport.

Les missions des commissions des programmes telles que définies dans le RGD du 20 mai 2021 se résument comme suit :

- élaboration, suivi, évaluation et développement continus des différentes formations initiales et continues sur base des principes LTAD (long term athlete development) et LTCD (long term coach development) ;
- préparation des programmes cadres et conventions de coopération cadres et spécifiques ;
- établissement des contenus et compétences requis par niveau de compétences dans une discipline sportive ou une spécialisation et rédaction d'avis en relation avec les dossiers d'homologation ;
- délibérations d'examen ;
- définition des domaines de spécialisation ;
- évaluation des demandes d'inscription aux formations.

Les membres des commissions des programmes sont nommés par le ministre des Sports pour un mandat de deux ans renouvelable à terme. Chaque commission des programmes est composée, en fonction du domaine et de la spécialisation qu'elle est appelée à couvrir, de deux délégués de la fédération sportive agréée impliquée ainsi que de deux collaborateurs de l'ENEPS, dont le coordinateur de la Division technique et le responsable de programme impliqué.

Pour satisfaire, le cas échéant, aux besoins d'une expertise spécifique plus poussée dans un domaine et un secteur particuliers, chaque commission peut avoir recours, à titre exclusivement accessoire, à des experts externes.

À la fin de l'année 2022, pas moins de 34 commissions des programmes ont été nommées par arrêté ministériel. Telles qu'énumérées dans le tableau ci-dessous, elles sont intitulées d'après les noms des fédérations sportives agréées impliquées ou, le cas échéant, d'après les spécialisations de la formation respective. Au total, ces commissions ont siégé à l'occasion d'une centaine de réunions plénières au cours de l'année 2022.

Parmi les commissions des programmes en place, 5 commissions ont déjà bien avancé dans la finalisation des programmes cadres et des conventions de coopération cadres, de sorte à ce que les documents afférents puissent être soumis au début de l'année 2023 pour signature aux présidents des fédérations sportives agréées impliquées et au ministre des Sports.

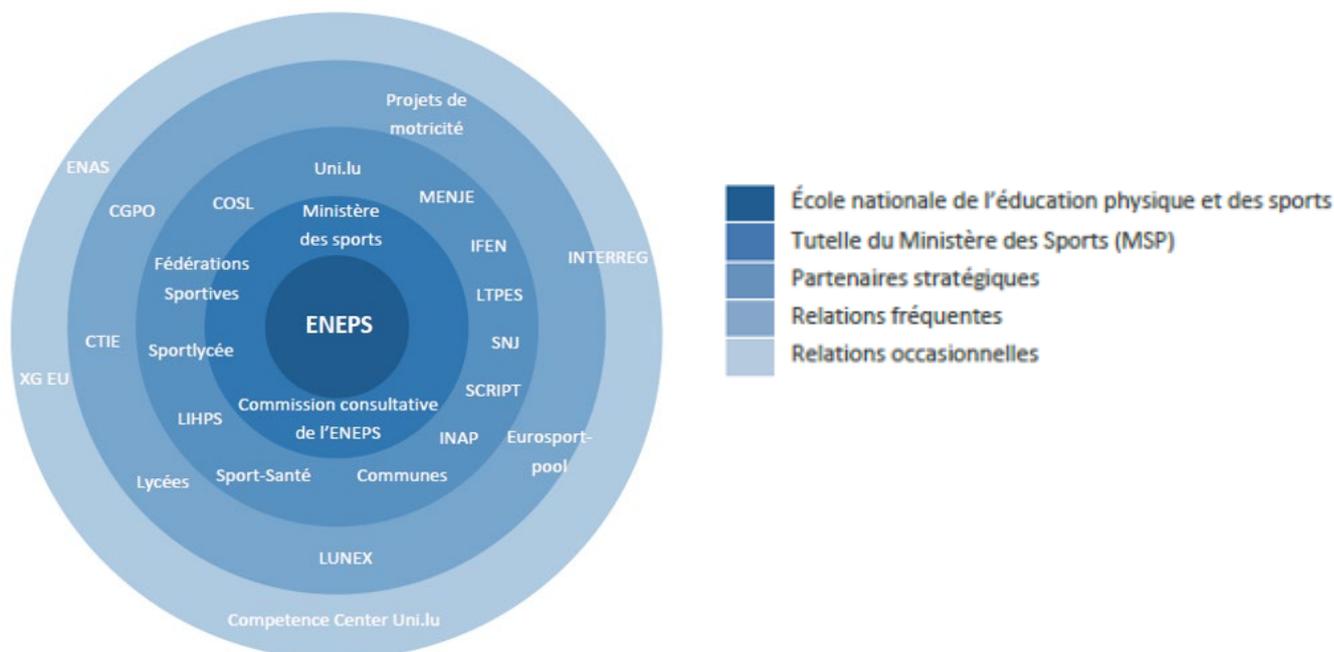
34 commissions des programmes en place fin 2022

- Cadre administratif
- Entraîneur en préparation physique
- Fédération Luxembourgeoise d’Athlétisme
- Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux – section judo
- Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux – section karaté
- Fédération Luxembourgeoise des Activités et Sports Sub-Aquatiques
- Fédération Luxembourgeoise de Badminton
- Fédération Luxembourgeoise de Boxe
- Fédération Luxembourgeoise de Basketball
- Fédération Luxembourgeoise d’Escalade, de Randonnée Sportive et d’Alpinisme
- Fédération Luxembourgeoise d’Escrime
- Fédération Luxembourgeoise de Football
- Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique
- Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage
- Fédération Luxembourgeoise de Rugby
- Fédération Luxembourgeoise de Handball
- Fédération Luxembourgeoise d’Haltérophilie, Lutte et Powerlifting – Powerlifting
- Fédération Luxembourgeoise d’Haltérophilie, Lutte et Powerlifting – Weightlifting
- Fédération Luxembourgeoise des Sports de Glace
- Fédération Luxembourgeoise de Tir à l’Arc
- Fédération Luxembourgeoise de Triathlon
- Fédération Luxembourgeoise de Tennis
- Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table
- Fédération des Sports Cyclistes Luxembourgeois
- Fédération Luxembourgeoise de Sports équestres
- Fédération Luxembourgeoise de Volleyball
- Luxembourg Skateboard Federation
- Luxembourg Paralympic Committee
- Moniteur sportif – Active for Life
- Moniteur sportif – spécialisation outdoor
- Moniteur sportif – spécialisation fitness
- Moniteur sportif – Sport santé
- Préparateur en motricité – SEA
- Préparateur en motricité – mouvement sportif

I.4. Les partenaires institutionnels

Dans son fonctionnement quotidien, l’ENEPS interagit avec une panoplie de partenaires, acteurs qui œuvrent dans les domaines les plus divers interférant avec l’accomplissement de ses missions actuelles et futures.

Ces interactions entre « alliés de missions », en fonction de leur fréquence, sont encadrées d’une communication et d’un échange adéquats au sein des commissions des programmes de l’ENEPS dans le contexte des attributions des commissions des programmes de l’ENEPS.



II. PROJETS ET ACTIVITÉS COURANTES

II.1. LTCD - le développement à long terme de l'entraîneur

Dans la continuité du concept-cadre LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport de 2021 les partenaires - l'ENEPS en concertation avec le Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL), le Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS) et le Sportlycée - ont mis en place un groupe de travail de 3 experts pour élaborer un concept plaçant l'entraîneur, et plus précisément le « coach » au centre des réflexions et des intérêts : le « Long Term Coach Development » (LTCD - le développement à long terme de l'entraîneur)(ci-après, « concept LTCD »).

Au bout de 18 réunions du groupe de travail en question, dont 4 en présence des partenaires susmentionnés, toutes les parties impliquées se sont ralliées autour d'une première version du concept LTCD.

Ce nouveau concept, dont la vision est de contribuer à ce que la profession de coach devienne une profession réglementée et digne d'intérêt pour les générations futures, poursuit les objectifs suivants :

- expliquer le parcours et le développement individuels du coach, avec ses différentes étapes et phases ;
- relever la pertinence et l'importance sociale du coach à travers des valeurs communes et significatives pour la société ;
- définir les compétences spécifiques aux différents profils des cadres techniques, ainsi que les compétences transversales du coach ;
- présenter les voies et les possibilités de formation basées sur les compétences.

II.2. Le profil d'exigences des différentes disciplines sportives

Le profil d'exigences « Anforderungsprofil » décrit les différentes conditions de performance et le degré de développement nécessaire pour atteindre le plus haut niveau dans une discipline sportive.

En 2022, un groupe de pilotage a été mis en place avec la Fédération Luxembourgeoise de Basketball (FLBB) dans le but de poursuivre le projet d'analyse de la discipline sportive et des exigences spécifiques du sportif.

Le résultat des travaux du groupe de pilotage servira dorénavant de base fondamentale pour le développement d'un cadre universel de référence à élaborer par les responsables techniques de la fédération. Par la suite, ce cadre universel de référence pourra être mis à disposition de toute fédération intéressée.

Les prochaines étapes du projet ont été définies et seront réalisées en 2023.

II.3. FUNdamentals Team Lëtzebuerg

FUNdamentals Team Lëtzebuerg (ci-après « FTL ») fait partie intégrante du concept LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport et se rallie aux objectifs poursuivis par le « Concept pour une éducation motrice, physique et sportive des enfants de 0 à 12 ans » de 2018, élaboré conjointement par le ministère des Sports et le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

FTL a pour objectif de soutenir les acteurs principaux dans le domaine de la motricité des enfants, notamment les parents, les structures d'éducation et d'accueil, les écoles et les clubs sportifs.

Différents groupes de compétences motrices de base ont été définis pour être visualisés dans une histoire à caractères recueillie dans un livre d'images pour enfants. Cet outil à vocation didactique servira de fil rouge dans l'application d'activités physiques des enfants et est combiné avec une plateforme virtuelle contenant plus que 300 activités physiques pour enfants en langue luxembourgeoise et allemande.

Dans une première étape, FTL a été adapté aux conditions cadres du personnel éducatif du secteur non formel, ceci en étroite collaboration avec le Service national de la jeunesse (SNJ). L'élaboration du matériel didactique s'est achevée après avoir été testé au préalable dans une structure d'éducation et d'accueil (SEA) gérée par l'asbl elisabeth-anne, et adapté en conséquence. La publication de FUNdamentals Team Lëtzebuerg est envisagée au début de l'année 2023.

Afin d'accompagner le personnel des SEA dans l'utilisation du matériel didactique FTL, des formations continues ont été développées par l'ENEPS et seront prochainement proposées dans le cadre du dispositif de la formation continue du secteur de l'éducation non formelle.

Avant sa publication proprement dite, FUNdamentals Team Lëtzebuerg a déjà fait l'objet d'actions de promotion diverses en 2022 :

- stand d'information de l'ENEPS lors du « 25. Symposium fir Spillpädagogik » organisé par le SNJ (24 mars 2022) ;
- atelier dédié au FTL dans le cadre du symposium « Bewegung mehr als nur Sport ? Sport mehr als nur Bewegung ? » organisé par le LTPES, le groupe elisabeth et l'ENEPS (1^{er} octobre 2022).

Dans ce même ordre d'idées, l'outil didactique « Wertekartenset », un jeu de cartes élaboré par la Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux – section judo - en concertation avec l'ENEPS, se sert déjà des caractères du FUNdamentals Team pour illustrer la transmission des valeurs à travers le sport du combat.

II.4. Ballschoul Lëtzebuerg

Après le lancement du projet Ballschoul Lëtzebuerg en 2021, l'ENEPS, en collaboration avec le SCRIPT et l'IFEN, a continué à promouvoir avec succès ce concept didactique dans les écoles fondamentales, dans le but d'encourager le personnel enseignant et éducatif ainsi que les accompagnants de groupes d'enfants à enseigner le jeu de balle de manière ludique.

En 2022, 22 écoles fondamentales ont profité d'une formation continue Ballschoul Lëtzebuerg pour les cycles 2-4, et plus que 700 manuels didactiques Ballschoul Lëtzebuerg ont été vendus au corps enseignant. Le panier de balles Ballschoul Lëtzebuerg, contenant plus de 100 balles variées et adaptées aux enfants, a été commandé en 2022 par 42 écoles. Les 200 vidéos pédagogiques sont toujours consultables via l'application LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport.

Au niveau de la promotion de la Ballschoul Lëtzebuerg pour le secteur du mouvement sportif et de l'éducation non formelle, 2 formations continues pour les entraîneurs ainsi que 2 formations dans le cadre de la formation du préparateur en motricité (LUXQF3) ont été organisées en 2022. 177 manuels didactiques ont été vendus.

L'équipe de la Ballschoul Lëtzebuerg a participé à plusieurs événements, notamment le 24 mars 2022 avec un stand d'information au « Spillsymposium » du SNJ, ainsi que le 1^{er} octobre 2022 au symposium « Bewegung mehr als nur Sport ? Sport mehr als nur Bewegung ? » organisé conjointement par le LTPES, groupe elisabeth et l'ENEPS. Lors de cette dernière manifestation, deux ateliers pratiques ont été proposés aux participants afin qu'ils puissent expérimenter eux-mêmes le concept.

Au salon « D'YEP Schoulfoire », qui s'est déroulé du 2 au 4 mai 2022 à la Luxexpo, l'équipe de la Ballschoul Lëtzebuerg a animé des ateliers d'une demi-heure pour les élèves du fondamental. Les élèves issus de 23 classes du cycle 4 y ont pu ainsi développer leurs compétences motrices de manière ludique. De même, la Ballschoul Lëtzebuerg a été présente à l'édition 2022 du traditionnel « Wibbel & Dribbel » organisé annuellement par le ministère des Sports. Au total, quelques 45 classes du cycle 2 ont participé aux ateliers-jeux de balles encadrés par des élèves du LTPES.

II.5. Femmes au sport

Afin de sensibiliser et d'informer les cadres techniques en formation, notamment les entraîneurs, sur la thématique des inégalités entre les femmes et les hommes dans le sport, le concept « Femmes au sport » a été élaboré en 2022 par un groupe de travail dans le but d'encourager la participation et l'accès des femmes de tout âge au sport, de renforcer l'attractivité du sport féminin, de favoriser leur fidélisation et d'optimiser leur expérience.

Au cours des différentes phases d'élaboration, des discussions ont été menées avec le ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes au sujet d'une éventuelle coopération

dans le domaine de la formation, ainsi que des entretiens avec des sportives nationales de haut niveau et des entraîneurs luxembourgeois encadrant des athlètes féminins.

Les efforts de réflexion, de recherche, de planification et de structuration du groupe de travail ont abouti dans un modèle et un script de base, déclinés sous forme de concept à 4 principes directeurs.

Le tableau ci-après spécifie les 4 principes directeurs du concept « Femmes au sport » dont le but est d'encourager la participation et l'accès des femmes de tout âge au sport, de renforcer l'attractivité du sport féminin, de favoriser leur fidélisation et d'optimiser leur expérience.

1. Connaissances :	prise en compte des différences physiologiques dans la planification de l'entraînement ;
2. Autoréflexion :	réflexion critique sur soi-même en relation avec les athlètes comme base des formes de communication, de la planification et de la gestion de l'entraînement ;
3. Communication :	collaboration réussie tributaire de la communication et de la relation entre coach et athlètes ;
4. Empowerment :	élaboration de concepts œuvrant à l'encontre des inégalités existantes p.ex. dans les médias.

Au courant de 2023, l'ENEPS prévoit de lancer des activités de formation et de sensibilisation en la matière.

II.6. Ingénierie pédagogique

II.6.1. Le candidat en formation au centre des efforts

Pour contribuer efficacement au renforcement des compétences dans la lignée de ce qui précède, l'équipe de la Division technique de l'ENEPS, élargie et réorganisée en 2022, continue à s'investir à fond dans une approche didactico-pédagogique qui vise à :

- développer des méthodologies pédagogiques et didactiques adaptées aux candidats en formation – du novice à l'expérimenté ;
- adapter les contenus et méthodes de travail didactico-pédagogiques aux différentes phases de développement des apprenants, tout en tenant compte de leurs objectifs, de leur motivation et de leur niveau de performance ;
- développer et adapter régulièrement en coopération avec les commissions des programmes respectives un concept de formation initiale et continue sur base d'une ingénierie innovante répondant aux attentes des différents types d'apprenant (apprentissage digital, formations modulaires, apprentissage actif, co-développement etc.).

Une telle approche place indéniablement le candidat en formation au centre des réflexions et des travaux menés en concertation entre l'équipe conception de l'ENEPS et les commissions des programmes.

Au niveau de l'encadrement des candidats en formation, ces derniers bénéficient des intervenants expérimentés et qualifiés. Presque tous les cours de l'ENEPS sont dispensés en binôme, ce qui permet non seulement un accompagnement et un feed-back personnalisés, mais contribue également à enrichir la diversité dans la transmission du savoir. Par ailleurs, les candidats en formation sont accompagnés par un patron de stage pendant le déroulement de la partie pratique de leur formation.

Dans le contexte des stratégies d'apprentissage alternatives, les candidats sont amenés à adopter une approche « blended learning » dans le but de combiner des outils de numérisation des cours (Vyond, Prezi, Mentimeter, Moodle, etc.) et une approche analogue afin d'optimiser le transfert du savoir et des connaissances.

Au cours de l'année 2022 et grâce à l'expertise partagée par l'Institut national d'administration publique (INAP), quatre collaborateurs internes de l'ENEPS ont pu se consacrer plus particulièrement à la découverte et à l'expérimentation de l'outil pédagogique digital « Moodle ». Testé dans une première phase sous forme de projet- pilote dans le cadre des formations préparateurs en motricité, moniteurs sportifs - fitness et cadres administratifs, le logiciel favorise des méthodes d'enseignement et d'apprentissage coopératives. Les candidats en formation peuvent avancer dans leur processus de développement de manière moins contraignante en recourant aux connaissances et contenus indépendamment du lieu et du temps. En mode « blended learning », le fait de pouvoir apprendre certains aspects théoriques et contenus de manière autonome, crée un gain de temps lors des cours en présentiel au profit d'un surplus en échange interactif et exercices pratiques.

L'apprentissage et le développement des compétences ne s'arrêtent pas à la fin d'un programme de formation initiale, mais se poursuit sur base du système de formation continue introduit par le RGD du 20 mai 2021 promouvant l'apprentissage à vie, géré sur base de « Licences ENEPS » certifiées et associées aux brevets et brevets d'État.

En 2022, le catalogue de formation continue a été réorganisée sur le plan thématique. Des formations continues spécifiques à la discipline sportive, mais aussi multithématiques, ont été proposées pour répondre aux besoins et aux conditions individuelles des candidats.

Afin de pouvoir suivre les évolutions des sciences et du terrain et procéder aux adaptations nécessaires au profit d'une offre de formations moderne à la pointe de l'actualité, les collaborateurs internes de l'ENEPS veillent eux aussi au perfectionnement, voire élargissement de leurs propres compétences par la fréquentation régulière de cours, séminaires et conférences.

II.6.2. L'application mobile LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport



L'application mobile LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport (ci-après, « App LTAD – LLS ») est une médiathèque numérique qui a pour but de soutenir les acteurs du terrain avec des supports méthodologiques et didactiques, les habilitant à une mise en pratique efficace des activités physiques et sportives spécifiques, aussi bien que des jeux ludiques et exercices multisports.

Depuis février 2021, l'application mobile est disponible pour téléchargement gratuit en version iOS dans l'App Store et en version Android dans le Google Play Store. Pour plus de facilité et flexibilité, le téléchargement peut se faire également via code QR.

Parmi ceux susceptibles de s'y ressourcer en connaissances et savoir-faire peuvent figurer l'entraîneur, le préparateur en motricité, le moniteur sportif, l'éducateur, l'enseignant - dans leurs interventions au sein de fédérations sportives, de clubs sportifs, de structures éducatives et d'accueil (SEA) pour enfants, de l'École fondamentale et d'autres établissements d'enseignement, des offres sportives locales et/ou régionales - aussi bien que tout autre particulier dans un cadre privé et/ou familial.



Actuellement, l'App LTAD – LLS contient 1.500 activités qui ont été réalisées en collaboration avec 11 partenaires du monde du sport et de l'activité physique formels et non formels luxembourgeois.

Par ailleurs en 2022, l'accent a été mis sur l'amélioration technique de l'application. Diverses modifications ont été apportées afin d'améliorer le comportement des utilisateurs.

Des sous-rubriques appelées pages ont été intégrées dans les domaines des partenaires. Celles-ci permettent au partenaire non seulement de mettre à disposition des activités dans son domaine, mais aussi de publier du matériel théorique. Les nouvelles sections des partenaires correspondent mieux à la philosophie du LTAD, qui suit une approche holistique.

Il convient de souligner les nombreuses petites adaptations techniques qui ont dû être effectuées. L'intégration de l'APP dans la formation des entraîneurs a été initiée progressivement et doit se poursuivre en 2023.

II.6.3. Amélioration et développement continus de l'offre de formation initiale

- **Formation initiale : entraîneur des différentes disciplines sportives**

L'objectif poursuivi par la formation de l'entraîneur est la transmission alignée au modèle LTAD, des compétences nécessaires au développement durable du sportif à travers les différentes phases d'âge dans une discipline sportive spécifique.

Conformément à la structure de formation initiale, la formation de base correspond au niveau de compétence LUXQF3 équivalant à au moins 120 unités de formation (UF) qui se répartissent sur 3 parties de formation, à savoir partie commune, spécialisée et partie pratique.

En 2022, la structure a été remodelée pour dynamiser le processus d'apprentissage en faveur du candidat : les 48 unités de formation (UF) de la partie commune se trouvent réduits à 40 UF, dont 32 UF en présentiel et 8 UF sous forme d'apprentissage en ligne à distance.

Une structure de formation initiale plus compacte en mode « blended-learning », combinée à une offre plus locale de la formation de base augmenteront l'accessibilité et l'attractivité du catalogue de formations pour les futurs entraîneurs et détenteurs de brevets d'État délivrés par le ministère des Sports.

La partie commune se focalise sur l'apprentissage des softskills et des compétences interpersonnelles dont l'entraîneur a besoin dans sa relation avec les sportifs. En outre, le développement sportif à long terme sans spécialisation prématurée est défini comme but ultime pour l'entraîneur breveté LUXQF3.

Lors de la partie spécifique, la fédération sportive impliquée sera en charge pour transmettre les compétences techniques, tactiques spécifiques à la discipline sportive.

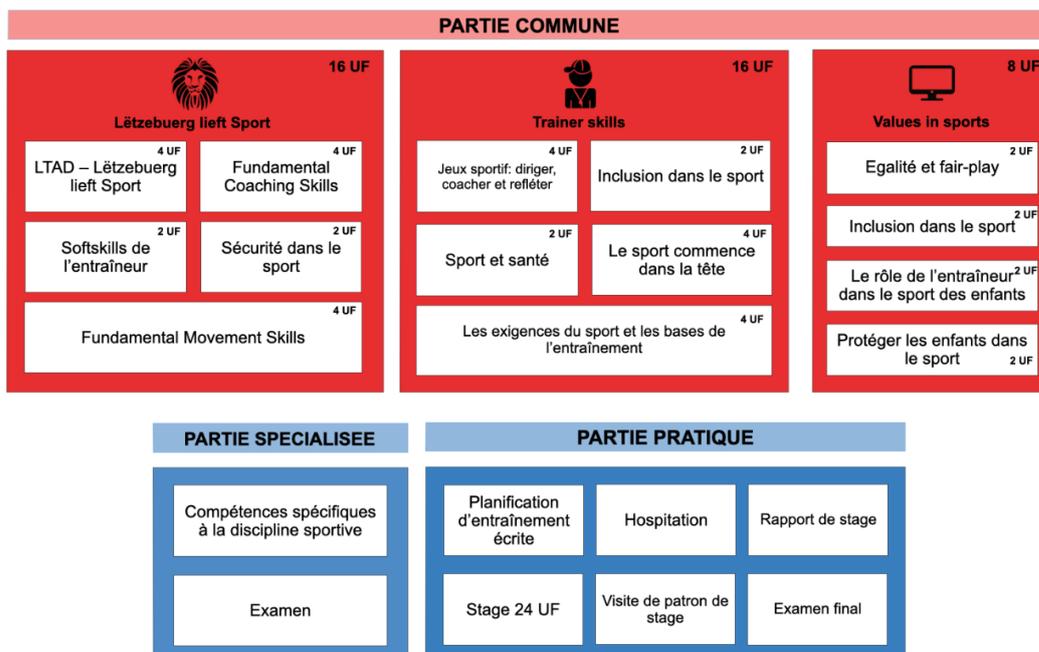
La partie pratique varie selon les besoins de la fédération sportive impliquée et comprend: patron de stage, dossier de stage, planification écrite d'entraînement, rapport de stage ou

des séances avec des entraîneurs de haut niveau. L'accompagnement de l'entraîneur en formation par un patron de stage est obligatoire pour toutes les disciplines sportives.

ENTRAINEUR

Des différentes disciplines sportives

Formation de base - LUXQF3



- **Formation initiale : entraîneur en préparation physique**

L'objectif poursuivi par cette formation, introduite par le RGD du 20 mai 2021, est la transmission, alignée au modèle LTAD, des compétences nécessaires au développement durable des qualités athlétiques comme l'endurance, la force et la vitesse pour différents groupes d'âge et niveaux de performance.

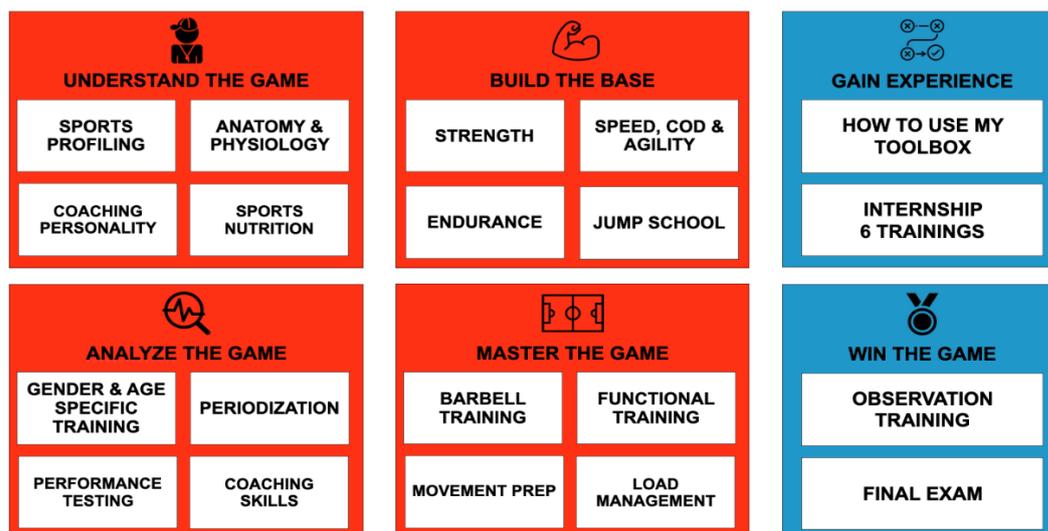
Le tableau ci-après récapitule le programme de formation initiale « entraîneur en préparation physique », formation moyenne (120 UF), niveau de compétence LUXQF4.

STRENGTH & CONDITIONING COACH

ENTRY CONDITIONS



FORMATION MOYENNE - LUXQF4 120 UF



Formation initiale : préparateur en motricité

L'objectif poursuivi par la formation préparateur en motricité, introduite par le RGD du 20 mai 2021, est la transmission, alignée au modèle LTAD, des compétences et connaissances générales et spécifiques nécessaires à l'encadrement qualifié et adapté du développement de la motricité des enfants de 0 à 12 ans. Elle s'adresse ainsi aux entraîneurs, parents, adolescents (dès l'âge de 16 ans), ainsi qu'à toute personne intéressée par la motricité. Aucune connaissance, ni expérience ne sont pré-requises pour s'inscrire à la formation de base.

Les trois tableaux ci-après récapitulent le programme de formation initiale « préparateur en motricité », formation de base (120 UF), niveau de compétence LUXQF3 :

Formation de base « préparateur en motricité » (niveau de compétence LUXQF3) - partie commune (48 UF):

- Module 1 (12 UF) :** Encadrer et accompagner des groupes d'enfants
- Module 2 (12 UF) :** Comprendre le développement et l'apprentissage chez l'enfant
- Module 3 (12 UF) :** Développement de la littératie physique – Apprendre à bouger
- Module 4 (12 UF) :** Développement de la littératie physique – Inciter à la réflexion

**Formation de base «préparateur en motricité» (niveau de compétence LUXQF3)
- partie spécialisée (44 UF) :**

Module 5 (12 UF) : « Kämpfen und Raufen »

Module 6 (12 UF) : « Zirkusaktivitäten »

Module 7 (12 UF) : « Kidscoach »

Module 8 (8 UF) : Hospitations

**Formation de base «préparateur en motricité» (niveau de compétence LUXQF3)
- partie pratique (28 UF) :**

Module 9 (24 UF) : Stage

Module 10 (3 UF) : Dossier de stage

Module 11 (1 UF) : Examen final

À relever que les 48 unités de formation des quatre modules de la partie commune énoncés ci-dessus ont été dispensées par des chargés de cours de l'ENEPS en collaboration étroite avec des experts en motricité recrutés parmi le mouvement sportif luxembourgeois, les projets de motricité communaux et cantonal (« Fit Kanner Miersch » ; « Hesper beweegt sech » ; « Sportkrees Atert » ; « Aktiv Wooltz »), ainsi que parmi les secteurs de l'éducation formelle et non-formelle.

En ce qui concerne le module 7 de la partie spécialisée, il importe de préciser que les candidats en formation peuvent participer aux modules « Kidscoach » élaborés et organisés par les fédérations sportives. En 2022, les fédérations FLF, FLA et FLGym ont ainsi accueilli dans le cadre de leurs modules « Kidscoach » les candidats en formation « préparateur en motricité ». À noter que le module « Kidscoach FLGYM » est un module qui a été tout particulièrement élaboré par la fédération FLGym pour la formation « préparateur en motricité ».

• **Formation initiale : moniteur sportif – fitness**

L'objectif poursuivi par la formation moniteur sportif – fitness, introduite par le RGD du 20 mai 2021, est le développement, aligné au modèle LTAD, des compétences et connaissances générales et spécifiques nécessaires à l'encadrement qualifié et adapté de personnes et groupes de personnes dans les domaines du « fitness » et de la « culture physique ».

Compte tenu du large éventail de possibilités qu'offrent les activités physiques dans le domaine de la « culture physique », la spécialisation « fitness » s'adresse de manière non exhaustive au groupe cible suivant :

- les professionnels du secteur « fitness » qui souhaitent élargir leurs connaissances ;
- les personnes qui veulent faire de leur passion leur métier ;
- les personnes intéressées par l'activité physique et sportive, en particulier par « la culture physique » et qui souhaitent élargir leurs connaissances et éventuellement encadrer des groupes de manière autonome ;
- les personnes qui souhaitent entamer une reconversion professionnelle dans le domaine du « fitness ».

Pendant l'année 2022, 24 cours de formation, y compris des documentations multilingues (FR,DE,EN) ont été conçues.

Les trois tableaux ci-après récapitulent le programme de formation initiale « moniteur sportif - fitness », formation de base (140 UF), niveau de compétence LUXQF3, session 2022 :

**Formation de base «moniteur sportif - fitness» (niveau de compétence LUXQF3)
- partie commune (48 UF) :**

Module 1 - Fundamentals (16 UF) : Coaching guideline & Organization / The human body/ Communication/ Nutrition1

Module 2 - E-learning (8UF) : LTAD/ Legal Aspects

Module 3 - Training Blocks (24 UF) : Exercise Categorization/Warm Up/Strength/Endurance

**Formation de base «moniteur sportif - fitness» (niveau de compétence LUXQF3)
- partie spécialisée (68 UF) :**

Module 4 - Coaching Skills (28 UF) : Session Design 1/Coaching Skills/Functional Training/Session Design 2

Module 5 - Goal Setting (20 UF) : Goal Setting/Weight Management/Session Design 3/ Nutrition 2

Module 6 - On the field (20 UF) : Cross Training/Indoor Cycling/Machine Based Training/Pump Classes/Yoga

**Formation de base «moniteur sportif - fitness» (niveau de compétence LUXQF3)
- partie pratique (24 UF) :**

Module 7 – Internship (16UF) : Internship/Fitness Concepts

Module 8 - Dossier (6 UF) : Dossier de stage/Evaluation Meeting

Module 9 – Coaching Session (2 UF) : Coaching Session – Examen final

D'une manière générale et afin d'impliquer les acteurs du terrain certains cours de formation sont organisés dans différents centres de fitness.

- **Formation initiale : moniteur sportif – active ageing**

Le concept LTAD – Lëtzebuerg leeft Sport est un modèle de développement inclusif dans lequel toutes les formes de sport et d'activité physique sont considérées comme précieuses et importantes à tous les stades de la vie, dans le but de mettre en place une offre qualitative pour l'ensemble de la population

Alors que dans une première phase, les travaux de conception se sont concentrés en 2021 sur le développement d'une formation initiale destinée principalement à l'encadrement et à l'accompagnement des personnes actives du troisième et du quatrième âge (moniteur sportif – active for life), il s'est entretemps avéré plus opportun d'élargir l'approche par la prise en compte du volet « activités physiques de santé ».

Conception revisitée au cours de 2022 sous les aspects conjoints des groupes cibles seniors et personnes atteintes d'une maladie chronique, la formation initiale moniteur sportif – active ageing maintient ses spécialisations initialement prévues - telles que yoga danse pour seniors, danse assise, entraînement de la coordination et activités multisports - auxquelles s'ajouteront d'autres à détecter et à explorer à moyen terme.

Une première formation initiale moniteur sportif active ageing est prévue être lancée lors de la rentrée 2023.

- **Formation initiale : cadres administratifs**

La formation initiale des cadres administratifs s'adresse aux personnes physiques qui sont chargées de la gestion ou de la direction, ou qui contribuent à la gestion ou à la direction, sur le plan administratif, des fédérations sportives agréées et de leurs clubs sportifs affiliés.

La structure de formation initiale des cadres administratifs est analogue à celle des formations des cadres techniques de l'ENEPS. La formation de base correspond au niveau de compétence LUXQF3 équivalant à au moins 120 unités de formation (UF) réparties sur 2 parties de formation, à savoir partie commune (76 UF/6 modules) et partie pratique (44 UF).

Les deux tableaux ci-après récapitulent le programme de formation initiale « cadres administratifs », formation de base (120 UF), niveau de compétence LUXQF3 :

**Formation de base « cadres administratifs » (niveau de compétence LUXQF3)
- partie commune (76 UF) :**

Module 1 (16 UF) : Benevolatsmanagement
Module 2 (24 UF) : Kommunikationsmanagement
Module 3 (8 UF) : Projektmanagement
Module 4 (16 UF) : Finanzen
Module 5 (8 UF) : Versicherung und Recht
Module 6 (4 UF) : Die Sportphilosophie LTAD – LLS und die nationalen Sportstrukturen

**Formation de base « cadres administratifs » (niveau de compétence LUXQF3)
- partie pratique (44 UF) :**

Module 7 (43 UF) : Dossier de stage
Module 8 (1 UF) : Examen final

II.6.4. Amélioration et développement continu de l'offre de formation continue

- **Formation continue : cadres administratifs**

En 2022, l'offre en formation continue s'adressant aux cadres administratifs a été élargie en développant les formations suivantes :

- Förderung von Benevolat ;
- Sponsoring ;
- Förderung Hauptamtlicher Stellen (Online - Impulsveranstaltung) ;
- Digitalisierung "Der Verein und die digitale Welt" (Online – Impulsveranstaltung) ;
- Gemeinnützige Beschäftigung im Verein-ONIS (Online - Impulsveranstaltung) ;
- Crowdfunding (Online - Impulsveranstaltung) ;
- Moderne Vereinsorganisation ;
- Personalentwicklung "Führung mit Bénévolat".

Au total 181 candidats ont participé aux 46 unités de formation.

- **Formation continue : coordinateurs sportifs auprès des communes**

Depuis 2020, l'ENEPS contribue ensemble avec le ministère des Sports à l'élaboration de lignes directrices et de descriptifs de tâches des coordinateurs sportifs auprès des communes, ainsi qu'aux actions d'information, d'échange et de formation menées sur demande des autorités locales intéressées.

Au courant de l'année 2022, 4 workshops thématiques ont été mis en place par l'ENEPS. Ces workshops d'une durée totale de 20 heures ont été fréquentés en moyenne par 7 candidats et ont porté sur les thèmes suivants :

- le rôle du coordinateur sportif ;
- le volet sociétal du sport ;
- la déclinaison du concept-cadre LTAD-Lëtzebuerg lieft Sport au niveau local ;
- la présentation et discussion sur la « Mindmap » - un catalogue de 50 bonnes pratiques censées encourager les responsables communaux à promouvoir le sport et l'activité physique au niveau communal ;
- du bénévolat au travail à temps plein.

- **Formation continue : secteur non formel**

En 2022, le premier catalogue de formation continue ENEPS s'adressant au personnel du secteur non formel a été mis en ligne sur eneps.lu et enfancejeunesse.lu. En parallèle, 285 structures d'éducation et d'accueil (SEA) ont été averties par courriel de la mise en place de cette nouvelle offre de formation continue.

Tout au long de l'année 2022, les responsables de l'ENEPS et du Service national de la jeunesse (SNJ) se sont concertés au cours de plusieurs réunions de travail au sujet de la définition des critères de formation en fonction des requis de validation.

En plus, l'ENEPS a procédé, ensemble avec la Fédération des acteurs du secteur social au Luxembourg asbl (FEDAS) et le groupe elisabeth, à une analyse des besoins de formation du personnel des SEA dans le domaine de l'éducation au mouvement des enfants.

Pour répondre aux besoins de la société en matière de promotion du développement moteur des enfants, l'ENEPS favorise en outre la collaboration étroite avec des experts de l'industrie.

Grâce aux co-partenariats décrits ci-dessus, les 3 formations continues énumérées ci-après ont pu être développées :

- « Zirkusaktivitäten – Jonglieren »
- « Zirkusaktivitäten – Balancier »
- « Kämpfen und Raufen 6-12 Jahre »

Trente candidats ont participé en 2022 aux 3 formations continues d'une durée totale de 36 unités d'enseignement.

- **Formation continue grand public: Symposium « Bewegung mehr als nur Sport ? - Sport mehr als nur Bewegung ? »**

Sur initiative conjointe du Lycée technique pour professions éducatives et sociales (LTPES), du groupe elisabeth et de l'ENEPS, s'est déroulé le samedi, 1^{er} octobre 2022 le symposium

organisé autour du thème de l'éducation au mouvement pour enfants et jeunes sous l'intitulé bi-interrogatif « Bewegung mehr als nur Sport ? - Sport mehr als nur Bewegung ? » (l'activité physique au-delà du sport ? - le sport au-delà de l'activité physique ?).

L'ouverture de la journée symposium s'est faite en présence de la ministre de la Santé et des dirigeants représentant la tripartite organisationnelle placée sous le partenariat « LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport (LTAD – LLS) » et « Gesond iessen, Méi beweegen (GIMB) ».

Quelques 112 personnes se sont rassemblées de 9 à 17 heures dans les locaux du LTPES à Mersch pour suivre un programme varié, riche en informations et bonnes pratiques promouvant le plaisir de bouger et de faire du sport en faveur d'un développement physique et psychique sain pendant l'enfance et l'adolescence.

Le symposium s'est adressé, à titre gratuit, aux acteurs les plus divers, intéressés et concernés par la thématique, en leur offrant, en complément aux exposés de la matinée et aux ateliers pratiques de l'après-midi, une plateforme de rencontre et d'échange unique avec 24 intervenants, experts nationaux et étrangers, spécialistes dans le domaine de l'éducation physique des enfants et jeunes.

Dans le contexte de sa collaboration au sein du comité d'organisation, l'ENEPS a contribué plus particulièrement au symposium par l'engagement en qualité de key note speaker du Prof. Dr. Phil. Renate Zimmer, éminente spécialiste de l'Université d'Osnabrück (D) mondialement reconnue dans le domaine du développement (moteur) de la petite enfance, ainsi que par la mise à disposition de ses collaborateurs internes et externes pour les exposés « FUNdamentals Team Lëtzebuerg – eine Bewegungsgeschichte für Kinder ab 6 Jahren » et « Sport beginnt im Kopf », de même que pour l'atelier pratique « Ballschoul Lëtzebuerg ». Tout au long de la journée, des renseignements sur les concepts et offres de formation ENEPS ont pu être recueillis auprès d'un stand d'information et de documentation animé par deux membres du comité divisionnaire de l'ENEPS.

- **Formation continue : entraîneurs des différentes disciplines sportives - cours de premiers secours CGDIS**

Au niveau de la formation des entraîneurs, la coopération entre l'ENEPS et le Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS) a abouti en 2022 à la mise en place d'une formation continue dédiée aux cours de premiers secours et s'adressant aux entraîneurs et entraîneurs-assistants des différentes disciplines sportives.

Après avoir accompli l'intégralité des 16 unités de formation, les 74 candidats participants sont titulaires du diplôme de premiers secours délivrés par le ministre compétent.

II.7. L'organisation des formations

II.7.1. Les sites de formation

Pour l'organisation de ses formations initiales et continues, l'ENEPS a recours aux terrains de sport, aux salles de formation théorique et salles de formation pratique à usage partagé, situés au *Fetschenhaff* à Luxembourg-Cents et gérés par l'Institut national des sports (INS).

Pourtant, pour des raisons diverses (disponibilité, régionalisation, etc.), une partie des formations ainsi que les événements extraordinaires (p.ex. remise des brevets et brevets d'État, conférences, etc.) doivent être migrés vers des sites alternatifs.

Ci-après, un aperçu des plus que 49 sites ayant hébergé en 2022 des activités de l'ENEPS :

> 49 sites de formation en 2022	
Institut national des sports(INS) Luxembourg-Cents-Fetschenhaff	Stade Josy Barthel Luxembourg
Sportlycée Luxembourg-Cents-Fetschenhaff	École internationale Mersch Anne Beffort (IMAB) Mersch
Base nautique Lëltz Lultzhausen	Lycée technique pour professions éducatives et sociales(LTPES) Mersch
Centre culturel et sportif « d'Coque » Luxembourg-Kirchberg	Lycée Classique de Diekirch (LCD) Mersch
Infrastructures sportives de la VDL Luxembourg-Ville	École fondamentale de Differdange-Fousbann hall sportif Differdange
Centre national de Tennis Esch-sur-Alzette	École Zentrum Déifferdeng/salle Boxing Club Differdange
Centre national des Arts Martiaux Strassen	Campus Geesseknäppchen Luxembourg-Merl
Centre de formation FLF Mondercange	Complexe sportif Wincrange
Complexe sportif du Parc Housen Hosingen	Centre sportif Roll Delles Mondorf
Stade Boy Kohnen Cessange	Red Rock Climbing Center Soleuvre
Centre Sportif René Hartmann Dudelange	CK Fitness Mersch
Luxfit Leudelange	École fondamentale de Bissen/ hall sportif Bissen
House of Yoga Strassen	École fondamentale de Goesdorf-Nocher hall sportif Goesdorf
École fondamentale de Lux-Cents Kauffmann C2-4 complexe sportif Luxembourg-Cents	Hall Cents Luxembourg-Cents
École fondamentale de Lux-Clausen hall omnisports Luxembourg-Clausen	École fondamentale de Weiswampach hall sportif Weiswampach
École fondamentale de Remich Hall sportif Gewännchen Remich	École fondamentale de Wiltz hall sportif Wiltz

Atert – Lycée Réiden hall sportif Redange	École fondamentale de Diekirch hall sportif Diekirch
École fondamentale de Diekirch hall sportif de l'école préscolaire Dierkirch	École fondamentale de Clervaux – Reuler-SIERS hall sportif Clervaux
École fondamentale de Billek /hall sportif Wormeldange	KravMagaCenter de Luxembourg « By Kickyoufit » Walferdange
Centre scolaire Erpeldange-sur-Sûre hall sportif Erpeldange-sur-Sûre	Parc du château d'Erpeldange Erpeldange-sur-Sûre
IFEN Walferdange – eduPôle Walferdange	Hall sportif Bettendorf Bettendorf
École fondamentale de Hobscheid « Vir Weller» Eischen/ hall sportif Hobscheid	École fondamentale de Wilwerwiltz « Schoulkauz » hall sportif Wilwerwiltz
Regionalschoul Uewersauer hall sportif Harlange	École fondamentale de Colmar-Berg « Grand-Duc Henri » /hall sportif Colmar-Berg
École fondamentale de Sanem/hall sportif Sanem	École fondamentale de Sanem – Soleuvre « 2000 » Sanem
Lycée technique d'Ettelbruck/ hall sportif Ettelbruck	Infrastructures diverses des clubs de sport affiliés pour examens pratiques FLF,FLBB

Par rapport à la situation de 2021, le nombre de sites de formation a plus que doublé et ceci en raison de l'offre croissante des formations continues s'adressant aux enseignants de l'enseignement fondamental.

À la suite des négociations fructueuses menées en 2022, des options infrastructurelles supplémentaires ont pu être dénichées à Ettelbruck, Differdange et Esch/Belval, et seront mises au profit de l'ENEPS à partir de 2023.

II.7.2. La formation initiale

Conformément à la structure de la formation initiale introduite par le RGD du 20 mai 2021, les formations initiales des cadres techniques et administratifs sont, en générale, réparties sur quatre niveaux de compétences : 1° la formation de base (LUXQF1-3), 2° la formation moyenne (LUXQF4), 3° la formation avancée (LUXQF5) et, 4° la formation supérieure (LUXQF6).

Seule exception, la formation initiale des entraîneurs en préparation physique qui se répartie sur trois niveaux de compétence : 1° la formation moyenne (LUXQF4), 2° la formation avancée (LUXQF5), 3° la formation supérieure (LUXQF6).

Les formations initiales, comportent selon la discipline sportive, le niveau de compétence ou la spécialisation du brevet d'État, une partie commune, une partie

spécialisée et une partie pratique, subdivisées en un ou plusieurs modules. La partie pratique comprend obligatoirement un stage sous la direction d'un patron de stage, la rédaction d'un dossier de stage et l'accomplissement d'un examen final.

La formation des juges et arbitres reste soumise au règlement grand-ducal du 16 janvier 1990 portant restructuration des cours de formation des juges et arbitres dans l'intérêt des fédérations et sociétés sportives.

En 2022, l'ENEPS a procédé à l'organisation de 45 formations initiales au profit de 818 candidats relevant des cadres techniques et administratifs des fédérations sportives agréées et des clubs sportifs affiliés, des juges et arbitres.

Les tableaux récapitulatifs qui suivent retracent le bilan chiffré des différentes formations initiales organisées par l'ENEPS en 2022 :

- **Formations initiales « entraîneurs des différentes disciplines sportives »**

Niveau de compétence	Partie commune	Partie spécialisée	Partie pratique	Candidats
formation de base (LUXQF1 – LUXQ3)	5	13	0	515
formation moyenne (LUXQF4)	1	2	0	42
formation avancée (LUXQF5)	0	1	0	6
Total :	6	16	0	563

Les 6 formations « partie commune » (LUXQF1 –LUXQF4) se rapportent à divers cycles de formation. Les 16 formations « partie spécialisée » (LUXQF1 –LUXQF5) ont été organisées en collaboration avec 13 fédérations sportives : FLA, FLAM, FLBB, FLF, FLGym, FLR, FLT, FLNS, FLTri, HLF, FLH, FLERA, FSCL.

- **Formations initiales « préparateurs en motricité »**

Niveau de compétence	Session	Partie commune	Partie spécialisée	Partie pratique	Candidats
formation de base (LUXQ3)	21/22	0	1	1	19
Formation de base (LUXQ3)	22/23	1	0	0	18
Total :		1	1	1	37

- **Formations initiales « moniteurs sportifs »**

Niveau de compétence Spécialisation	Session	Partie commune	Partie spécialisée	Partie pratique	Candidats
formation de base (LUXQ3) fitness	21/22	0	1	1	5
formation de base (LUXQF 3) fitness	22/23	1	0	0	16
formation de base (LUXQF3) outdoor – module escalade	2022	Coopération ENEPS - SNJ			9
formation de base (LUXQF3) outdoor – module VTT	2022	Coopération ENEPS - SNJ			17
formation de base (LUXQF3) plongée subaquatique (FLASSA)	2022	1	1	1	9
Total :		2	2	2	56

- **Formations initiales « cadres administratifs »**

Niveau de compétence	Partie commune	Partie pratique	Candidats
formation de base (LUXQF3)	1	1	23

- **Formations « juges et arbitres »**

Niveau de formation	Formations	Candidats
cycle inférieur	10	115
cycle moyen	2	24
Total :	12	139

Les 12 formations – cycle inférieur et cycle moyen – ont été organisées en collaboration avec 5 fédérations sportives : FLBB, FLF, FLGym, FLVB, FSCL.

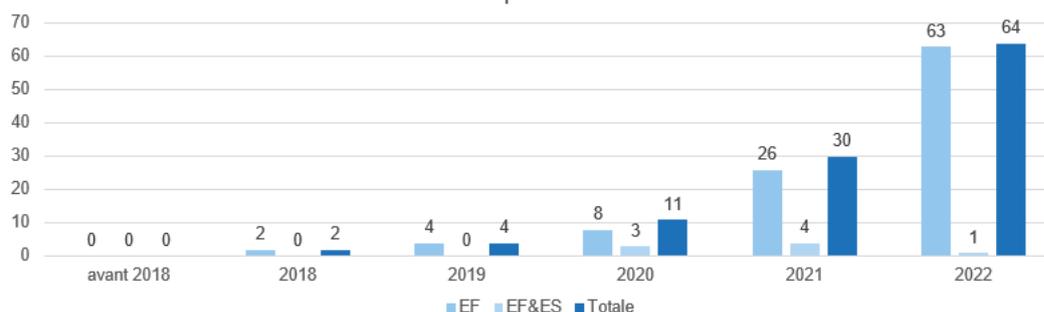
II.7.3. La formation continue

- **Formation continue : secteur de l'éducation formelle**

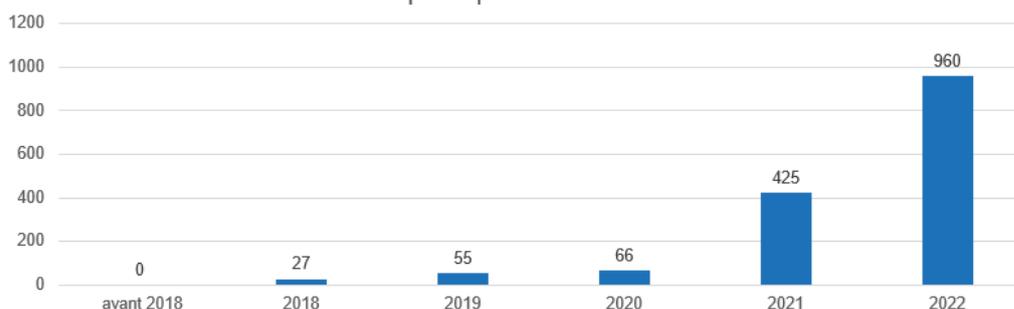
En 2022, l'ENEPS a considérablement élargi son offre de formation continue pour les enseignants de l'école fondamentale (enseignants EF) dans le but de promouvoir le mouvement des enfants de 3 à 12 ans.

En étroite collaboration avec l'IFEN, 64 formations continues ont été planifiées dont 54 ont eu lieu, soit en présentiel, soit en virtuel, avec un nombre total de 970 participants. Le nombre de participants a plus que doublé par rapport à l'année dernière (voir graphiques ci-dessous).

Evolution de l'offre de formation pour le secteur de l'éducation formelle



Evolution du nombre des participants dans les formations continues EF



Thème	Durée (en heures)	Participants
Ballschoul Lëtzebuerg C2-C4 – Déifferdeng	6	13
Ballschoul Lëtzebuerg C2-C4 – Wëntger	6	19
Ballschoul Lëtzebuerg C2-C4 – Bissen	6	9
Yoga à l'école – avec des enfants de 3 à 6 ans	6	17
Tanzen mit Grundschulkindern im Alter von 4 bis 8 Jahren	4	17
Ballschoul Lëtzebuerg C2-C4 – Géisdref	6	19
Bewegungslandschaften für Kinder zwischen 3 und 10 Jahren	4,5	25
Turnen in der Grundschule - Grundlagen & Sprung	9,5	5
Ballschoul Lëtzebuerg C2-C4 – Elwen & Wampech	6	10
Ballschoul Lëtzebuerg C2-C4 – Réimech	6	12
Ballschoul Lëtzebuerg C2-C4 – Wolz	6	10
Ballschoul Lëtzebuerg C2-C4 – Cents	6	19
Ballschoul Lëtzebuerg C2-C4 – Clausen	6	11
Ballschoul Lëtzebuerg C2-C4 – Dikrech	6	15
Ballschoul Lëtzebuerg C2-C4 – Billek	6	18
Wahrnehmungsförderung in Bewegungseinheiten mit Kindern im Alter von 3 bis 10 Jahren	1,5	30
Ballschoul Lëtzebuerg C2-C4 – Reiler	6	12
Yoga à l'école – avec des enfants de 7 à 12 ans	6	19
Initiation au Mini-tennis pour les cycles 2-4	8	6
<i>Initiation au Mini-Tennis pour le cycle 1</i>	6*	*
Ballschoul Lëtzebuerg C2-C4 – Munneref	6	18
Ballschoul Lëtzebuerg C2-C4 – Bettenduerf	6	11
Tanzen mit Grundschulkindern im Alter von 8 bis 12 Jahren	4	13
Krav Maga mit Kindern im Alter von 8-12 Jahren	3	16
Krav Maga mit Kindern im Alter von 8-12 Jahren	3	10

<i>Turnen in der Grundschule - Grundlagen & Sprung</i>	9,5*	*
Yoga à l'école – avec des enfants de 3 à 6 ans	6	16
<i>Turnen in der Grundschule - Grundlagen & Reck</i>	9,5*	*
Ballschoul Lëtzebuerg C2-C4 – Beetebuerg	6	13
Zeigt her eure Füße	1,5	30
Willkommen in Wackelhausen	1,5	30
Krav Maga mit Kindern im Alter von 8-12 Jahren – weiterführende Inhalte	3	12
Bewegungslandschaften für Kinder zwischen 3 und 10 Jahren	4,5	27
Ballschoul Lëtzebuerg C2-C4 – Äischen	6	13
Outdoor-Bewegungseinheiten mit Kindern im Alter von 3 bis 10 Jahren	1,5	26
Turnen in der Grundschule - Grundlagen & Reck	9,5	7
Mountainbike – Verbesserung des eigenen Fahrkönnens für Anfänger/-innen	6	17
Erste Hilfe Outdoor – C1-C4	8	10
Einführung in die Psychomotorik	4	13
Psychomotorik in der Natur	8	10
<i>Yoga à l'école – avec des enfants de 3 à 6 ans</i>	6*	*
Eichhörnchen, Kastanien & Blätterfall – Herbst im Turnsaal	1,5	28
<i>Tanzen mit Grundschulkindern im Alter von 8 bis 12 Jahren</i>	4*	*
<i>Yoga à l'école – avec des enfants de 7 à 12 ans</i>	9*	*
<i>Yoga à l'école – avec des enfants de 7 à 12 ans</i>	9*	*
Eichhörnchen, Kastanien & Blätterfall – Herbst im Turnsaal	1,5	30
Bewegungslandschaften für Kinder zwischen 3 und 10 Jahren	4,5	28
<i>Tanzen mit Grundschulkindern im Alter von 4 bis 8 Jahren</i>	4*	*
Wahrnehmungsförderung in Bewegungseinheiten mit Kindern im Alter von 3 bis 10 Jahren	1,5	30
Ballschoul Lëtzebuerg C2-C4 – Welwerwoltz	6	11
Entspannung in Bewegungseinheiten mit Kindern im Alter von 3 bis 10 Jahren	1,5	30
Ballschoul Lëtzebuerg C2-C4 – Uewersauer	6	18
Yoga à l'école – avec des enfants de 3 à 6 ans	6	14
Weihnachtszauber im Turnsaal	1,5	29
Ballschoul Lëtzebuerg C2-C4 – Belval	6	23
Weihnachtszauber im Turnsaal	1,5	28
<i>Yoga à l'école – avec des enfants de 7 à 12 ans (suite de 21/22)</i>	6*	*
Zeigt her eure Füße	1,5	27
Bälle volley spielen – Vom Fangen und Werfen zu ersten Volleyball-Erlebnissen in der Grundschule	4	12
Ballschoul Lëtzebuerg C2-C4 – Colmer-Bierg	6	32
Fahrradreparatur (für Anfänger)	4	4 (**)
<i>Schneeflöckchen, Wintersport & Eiswelt – Winter im Turnsaal</i>	1,5*	*
Willkommen in Wackelhausen	1,5	30
Ballschoul Lëtzebuerg C2-C4 – Suessem	6	18
Total par rapport aux formations ayant eu lieu :	259,5	970

* formation annulée respectivement reportée à 2023

** groupe mixte totalisant 10 participants (4 enseignants EF + 6 enseignants de l'enseignement secondaire)

• **Formation continue : secteur de l'éducation non-formelle**

Thème	Durée en UE(*)	Candidats
Zirkusaktivitäten – Jonglieren	12	8
Zirkusaktivitäten – Balancieren	12	6
Kämpfen und Raufen 6-12 Jahre	12	16
Total:	36	30

(*) UE=unité d'enseignement

• **Formation continue : secteur du sport organisé**

Thème	Durée en UF*	Candidats
Ballschoul Lëtzebuerg	6	18
CGDIS – premier secours 1	16	24
CGDIS – premier secours 2	16	26
CGDIS – premier secours 3	16	24
Einführung ins Langhanteltraining	6**	**
FLA - Hauteur	6	12
FLAM JUDO	6	16
Gestion des conflits	4	12
LTAD – Formation d'homologation 2 (EN)	4	15
LTAD – Formation d'homologation 1 (FR)	4	13
LTAD Symposium FLAM 2022	12**	**
Movement Prep – Warm-Up 2.0	8	16
Total par rapport aux formations ayant eu lieu :	86	176

(*) UF=unité de formation

(**) formation annulée respectivement reportée à 2023

• **Formation continue : secteur du sport organisé – cadres administratifs**

Thème	Durée en UF*	Candidats
Förderung von Bénévolat	4	17
Sponsoring	2	24
Förderung hauptamtlicher Stellen	2	35
Digitalisierung: Der Verein und die digitale Welt	2	25
Gemeinnützige Beschäftigung im Verein-ONIS	2	14
Crowdfunding	2	38
Moderne Vereinsorganisation	16	15
Führung mit Bénévolat	16	13
Total :	46	181

(*) UF=unité de formation

- **Formation continue : secteur communal – coordinateur sportif**

Thème	Durée en heures	Candidats
Le rôle du coordinateur sportif	4	4
Le volet sociétal du sport	4	5
La déclinaison du concept-cadre LTAD-Lëtzebuerg leeft Sport au niveau local	4	7
La présentation et discussion sur la « Mindmap » - un catalogue de 50 bonnes pratiques censées encourager les responsables communaux à promouvoir le sport et l'activité physique au niveau communal	4	8
Du bénévolat au travail à temps plein (séance 1)	2	8
Du bénévolat au travail à temps plein (séance 2)	2	8
Total :	20	40

II.8. La certification

II.8.1. La promotion brevetée

- **Les brevets**

En 2022, 346 brevets LUXQF1 et LUXQF2 ont été octroyés aux candidats inscrits en formation initiale et ayant suivi les modules de la formation de base.

Il s'agit notamment des brevets pour entraîneurs - assistants dans différentes disciplines sportives, pour moniteurs sportifs-assistants spécialisation outdoor et préparateurs - assistants en motricité.

Tableau récapitulatif des brevets 2022

Certification	Brevets
LUXQF1	165
LUXQF2	181

- **Les brevets d'État**

Les cycles qui s'étendent de la formation de base à la formation supérieure - niveaux de compétence LUXQF3 à LUXQF6 - ainsi que les cycles de formations organisés sous la réglementation de 1990, accomplis avec succès, sont sanctionnés par des brevets d'État.

En 2022, 268 brevets d'État ont été délivrés aux candidats ayant réussi leurs formations initiales allant des niveaux de compétence LUXQF3 à LUXQF5, ainsi qu'aux candidats ayant accompli avec succès les cycles de formations organisés sous la réglementation de 1990^(*).

^(*) Règlements grand-ducaux du 16 janvier 1990 portant restructuration des cours de formation des entraîneurs dans l'intérêt des fédérations et sociétés sportives et portant restructuration de la formation des animateurs de sport-loisir

Tableau récapitulatif des brevets d'État 2022

Certification	Brevets d'État
Entraîneurs LUXQF3	114
Préparateurs en motricité LUXQF3	11
Moniteurs sportifs – fitness LUXQF3	7
Entraîneurs LUXQF4	16
Entraîneurs en préparation physique LUXQF4	11
Entraîneurs LUXQF5	14
Entraîneurs en préparation physique LUXQF5	7
Juges-Arbitres – cycle inférieur	88

En ce qui concerne les brevets d'État de la promotion 2022, il importe de préciser ce qui suit :

Les entraîneurs brevetés, niveaux de compétence LUXQF3 à LUXQF5 se répartissent sur un total de 14 disciplines sportives : aïkido, athlétisme, basketball, boxe anglaise, football, gymnastique artistique, hockey sur glace, handball, judo, kendo, kung fu, natation, plongée subaquatique et taekwondo.

Les préparateurs en motricité brevetés sont issus d'une formation de base qui a été réalisée dans le cadre d'une coopération entre l'ENEPS et le LTPES. Parmi les 192 élèves participants, 181 ont été brevetés préparateurs-assistants en motricité, et 11 ont été brevetés « préparateur en motricité – LUXQF3 » après avoir accompli l'intégralité des unités de formation(UF) prévues (au moins 68 UF).

Les entraîneurs en préparation physique, niveau de compétence LUXQF5, ont débuté leur formation initiale en 2020 et achevé leur stage en 2021. Ceux du niveau de compétence LUXQF4 ont commencé la formation moyenne en 2021 et ont complété leur cursus de formation en 2022.

Les arbitres brevetés relèvent de 8 disciplines sportives : basketball, cyclisme, football, handball, gymnastique artistique, tennis de table, tennis et volleyball.

II.8.2. La cérémonie de remise des brevets d'État



En date du 16 novembre 2022, 268 brevets d'État, niveaux de compétence LUXQF3 à LUXQF5 et cycle inférieur, ont été décernés par le ministre des Sports lors d'une cérémonie officielle qui s'est déroulée en présence des représentants du sport luxembourgeois et des délégués des fédérations sportives dans les locaux de la Coque.

Parmi les lauréats de la promotion 2022 ont figuré, comme précisé au tableau récapitulatif correspondant du sous-chapitre précédent, 144 entraîneurs, 88 juges-arbitres, 18 entraîneurs en préparation physique, 11 préparateurs en motricité et 7 moniteurs sportifs.

Dans son allocution, le ministre des Sports a évoqué la problématique du manque d'activité physique dans la population, qui est considérée par l'Organisation mondiale de la santé comme l'épidémie du 21^e siècle. Le nombre croissant de participants aux différentes formations démontre le succès de la politique du ministère des Sports concernant le subside qualité+, qui incite les clubs sportifs, affiliés auprès d'une fédération sportive agréée, à motiver leurs entraîneurs de s'inscrire aux formations organisées par l'ENEPS.

« Avec ce brevet d'État en poche, vous êtes préparés au mieux pour faire avancer la devise Lëtzebuerg lieft Sport, ainsi que d'aider au développement du sport et du bien-être de tout un chacun, et ceci à tous les niveaux », a souligné le ministre à l'attention des lauréats.

Une vidéo de la cérémonie de remise des brevets d'État du 16 novembre 2022 a été publiée ex post sur les réseaux sociaux de l'ENEPS.

II.8.3. Les homologations et les dispenses

En 2022, 90 homologations et 18 dispenses ont été octroyées par le ministre des Sports sur proposition de la commission des homologations. La commission des homologations est décrite parmi les organes de pilotage et de coordination de l'ENEPS.

Les tableaux repris ci-dessous fournissent un aperçu du total des 108 homologations et dispenses de l'année 2022, selon les quatre caractéristiques considérées les plus pertinentes,

à savoir (1) la formation, (2) le niveau de formation LUXQF, (3) la discipline sportive (selon la fédération sportive agréée), (4) le pays délivreur du diplôme/ certificat.

À noter que, parallèlement à l'homologation est délivrée une licence ENEPS qui a une durée de validité d'un an, au cours duquel son détenteur doit effectuer 8 unités de formation continue portant sur les spécificités du sport luxembourgeois et les principes généraux du développement à long terme.

(1) formation	
entraîneur	97
juge / arbitre	3
moniteur sportif	8

(2) niveau de formation LUXQF	
LUXQF1	4
LUXQF2	6
LUXQF3	26
LUXQF4	29
LUXQF5	20
LUXQF6	5
dont:	
homologations	90
dispenses	18

(3) discipline (fédération) sportive	
entraîneur en préparation physique	1
FELUBA	9
moniteur sportif - fitness	4
FLA	7
FLAM (Judo)	5
FLAM (Karaté)	3
FLAM (Taekwondo)	3
FLASSA	1
FLBB	16
FLE	2
FLERA	3
FLF	14

(4) pays délivreur du diplôme/certificat	
Allemagne	28
Australie	1
Autriche	1
Belgique	7
Bosnie-Herzégovine	1
Canada	2
Corée du Sud	2
Espagne	2
France	33
Grèce	1
Iran	1
Italie	2

FLG	1	Luxembourg	2
FLGym	6	Monténégro	1
FLH	4	Pays-Bas	1
FLHG	1	Portugal	11
FLNS	6	République dominicaine	1
FLSG	4	République tchèque	1
FLT	10	Russie	3
FLTT	2	Serbie	1
FLVB	3	Suisse	1
FSCL	1	Tunisie	1
FSL	1	Ukraine	1
moniteur sportif - Active4Life	1	Divers « international »	3

En outre, au total 353 certificats, brevets, brevets d'État et homologations d'entraîneur et d'animateur de sport-loisir délivrés sur base de la réglementation de 1990^(*) ont été convertis et intégrés en 2022 dans la structure de certification (LUXQF1-6) et le système de formation continue (licence ENEPS) stipulés par le RGD du 20 mai 2021. Il s'agit en l'occurrence de 247 brevets d'État et de 106 homologations, dont la répartition par niveau de formation (LUXQF1-6) se présente comme suit dans son ensemble :

LUXQF1	51
LUXQF2	14
LUXQF3	177
LUXQF4	66
LUXQF5	39
LUXQF6	65

^(*) Règlements grand-ducaux du 16 janvier 1990 portant restructuration des cours de formation des entraîneurs dans l'intérêt des fédérations et sociétés sportives et portant restructuration de la formation des animateurs de sport-loisir

II.9. La coopération à l'échelle nationale et internationale

II.9.1. Les projets de coopération à l'échelle nationale

- **Les métiers du sport**

La réglementation de la formation initiale pour les professions potentielles dans le domaine du sport nécessite des échanges réguliers entre les représentants de l'ENEPS, du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR).

Ces échanges œuvrent en faveur de l'identification des pistes de collaboration complémentaires à celles déjà existantes - notamment le développement en collaboration avec le LTPES du Diplôme d'État d'éducateur - D4 : pédagogie des activités socio-sportives décrit ci-après - ainsi que du travail de conception des modules sportifs du DAP « Education » en collaboration avec le département « formation professionnelle » du MENJE.

- **Le diplôme d'État d'éducateur - D4 : pédagogie des activités socio-sportives**

La présentation conjointe par le ministre des Sports et le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, lors d'une conférence de presse en date du 5 octobre 2022, du diplôme d'État d'éducateur - D4 : pédagogie des activités socio-sportives s'inscrit dans la liste des multiples fruits portés par le partenariat dynamique entre les 2 ministères impliqués.

Impliquant plus concrètement le Lycée technique pour professions éducatives et sociales et l'ENEPS, l'intégration de la pédagogie sportive comme nouvelle variante à la formation de l'éducateur met surtout en évidence l'impact favorable et stimulant de l'activité physique et des sports dans le développement individuel et social, de même que dans la progression relationnelle entre individus ou groupes. Par son approche holistique, la pédagogie sportive couvre tous les champs de l'éducation.

Dès septembre 2023, les élèves du LTPES, désireux d'intégrer le volet de l'activité physique et sportive dans leur futur travail éducatif et social, pourront désormais opter en classe terminale pour une voie privilégiant la « pédagogie des activités socio-sportives ».

Il échet de préciser que la nouvelle variante « socio-sportive » débouche sur le diplôme d'État d'éducateur, délivré par le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, ainsi que sur le brevet d'État « préparateur en motricité » – LUXQF3 délivré par le ministre des Sports. Selon le module de formation spécifique choisi par l'élève, une des trois certifications suivantes sera délivrée en plus par le ministre des Sports: brevet d'État « entraîneur d'une discipline sportive » - LUXQF3 / brevet d'État « moniteur sportif » - LUXQF3 / brevet d'État « préparateur en motricité » - LUXQF4.

- **Le « coach de fitness » auprès de l'Administration pénitentiaire**

Pour les stagiaires de la catégorie de traitement C, groupe de traitement C1, sous-groupe technique, agents remplissant la fonction de moniteur sportif, l'ENEPS a conçu et organisé au profit de l'Administration pénitentiaire une formation avec examen « coach de fitness : techniques professionnelles et mesures préventives contre les accidents » portant sur un total de 16 heures.

Les cours se sont déroulés à Sanem dans les locaux du Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff les 30 et 31 août 2022. Le programme de formation s'est présenté comme suit :

Coaching Guideline	2 heures
Coaching Skills	2 heures
Strength Training	8 heures
Session Design	4 heures

- **Internat Sigefroid - Lycée Ermesinde : formation de fitness**

Sur demande du personnel éducatif de l'internat Sigefroid, l'ENEPS a procédé à l'élaboration d'une formation de fitness portant sur 16 unités de formation pour les élèves hébergés dans l'internat et fréquentant le Lycée Ermesinde à Mersch.

L'objectif de cette formation est d'initier les élèves internes à une utilisation sécurisée et adaptée des installations, voire équipements sportifs, qui se trouvent à leur disposition pendant la durée de leur séjour à l'internat.

Pendant l'année scolaire 2021-2022, 18 élèves ont profité de cette offre de formation de l'ENEPS dont le programme s'est présenté comme suit :

Module 1 (8UF)	Introduction Day 1	1UF
	Exercise Categorization	4UF
	Practice of the main exercises	
	Session Design 1	3UF
	Goal Setting	
Module 2 (8UF)	Introduction Day 2	1UF
	Session Design 2	3UF
	Presentation of the training plans in practice	4UF

Une nouvelle session de la formation de fitness organisée au profit des élèves internes de l'année scolaire 2022-2023 est prévue se dérouler au courant du mois de février 2023.

- **Convention de coopération avec LUNEX University**

Une convention de coopération a été signée le 15 septembre 2022 entre l'ENEPS et la LUNEX University of Health, Exercise & Sports de Differdange (ci-après, « LUNEX University ») avec pour objet de définir les modalités de la reconnaissance mutuelle de parties de formation organisées par l'ENEPS et la LUNEX University.

La reconnaissance mutuelle susvisée concerne les formations suivantes :

- bachelor en « sciences du sport et de l'exercice » organisé par la LUNEX University, en particulier le module « sport coaching and qualification » (10 ECTS*) (ci-après, « BSC »), et

- formation de base LUXQF3, entraîneurs des différentes disciplines sportives, préparateurs en motricité ou moniteurs sportifs, organisée par l'ENEPS (ci-après, « formation de base »).

(*)ECTS : European Credit Transfer System

La reconnaissance mutuelle s'opère à trois niveaux :

1. La formation de base faisant partie intégrante du BSC, les étudiants inscrits en BSC doivent obligatoirement s'inscrire dans au moins une formation de base. Le BSC et la formation de base doivent donc être réussis selon les conditions établies et communiquées aux candidats. La réussite sera sanctionnée par la délivrance du diplôme de BSC et d'un brevet d'État.
2. Les étudiants qui détiennent déjà un brevet d'État suite à une formation de base effectuée auprès de l'ENEPS, sont dispensés par LUNEX University d'une partie du module BSC « sport coaching and qualification » à hauteur de 10 ECTS.
3. Les candidats inscrits en formation de base qui ont déjà clôturé le module BSC « sport coaching and qualification » sont dispensés par l'ENEPS de la partie commune de la formation de base.

- **Le comité exécutif « Gesond iessen, Méi beweegen (GIMB) »**

Depuis 2019, l'ENEPS représente le ministère des Sports au sein du comité exécutif « Gesond iessen, Méi beweegen(GIMB) » placé sous la tutelle du ministère de la Santé, Direction de la santé, dans le contexte spécifique du Plan d'action national « Gesond iessen, méi beweegen » 2018-2025 (ci-après, « PCN GIMB 2018-2025 »).

En 2022, les représentants des quatre ministères engagés GIMB (Santé, Sports, Éducation nationale et Famille) se sont réunis en 4 séances plénières.

Au cours de l'année 2022, l'engagement des représentants du ministère des Sports, voire l'expertise de l'ENEPS, ont été plus particulièrement sollicités dans les contextes suivants :

- stand d'information et d'animation GIMB à l'occasion de la foire « Bildung fir nohaltesch Entwécklung (BNE Foire) » qui s'est déroulée le samedi, 23 avril 2022 au Centre culturel et sociétaire « an der Eech » à Leudelange sous le patronage du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et du ministère de l'Environnement, du Climat et du développement durable : organisation, coordination et permanence ;
- évaluation intermédiaire prévue pour 2022 et concernant l'ensemble du PCN GIMB 2018-2025 : assistance élargie dans la préparation des documents administratifs tels que cahier des charges (mars 2022), concept Co Concept S.A.R.L.(juillet 2022) et convention de collaboration interministérielle (fin octobre 2022) ;
- groupes de travail faisant partie du mécanisme de gouvernance GIMB : conseil au sujet de la constitution et de l'orientation des groupes de travail retenus comme prioritaires , à savoir « GIMB au travail », « Création d'environnement favorable à la mobilité active », « GIMB pour tous », « Alimentation végétarienne et végétane »,« Alimentation équilibrée dans les services d'éducation et d'accueil pour enfants de 0 à 4 ans » - ainsi que collaboration spécifique au niveau du groupe « GIMB au travail » qui vient de débiter fin 2022 ;

- projet GIMB 2021 « état des lieux des formations sur l'alimentation équilibrée et l'activité physique et sportive régulière et adaptée » réalisée en collaboration avec l'Université du Luxembourg – Institute for Teaching and Learning : suivi coordinatif et finalisation.

Le sous-chapitre « Gesond iessen, Méi beweegen » du présent rapport d'activité fournit un aperçu des activités du ministère des Sports qui se rallient plus spécifiquement aux objectifs poursuivis par la stratégie interministérielle GIMB visant à promouvoir et à soutenir des habitudes de vie saines et actives parmi l'ensemble de la population.

II.9.2. Les projets de coopération à l'échelle internationale

• Promotion de l'activité physique bénéfique pour la santé (HEPA)

Dans le cadre du suivi des politiques européennes HEPA (health enhancing physical activity), l'ENEPS a été chargée par le ministre des Sports de procéder en 2022 à la création d'une cellule de coordination nationale HEPA (ci-après, « cellule nationale HEPA »).

La cellule nationale HEPA s'est réunie pour une première fois dans les locaux de l'ENEPS en date du 24 octobre 2022, sous la constellation suivante :

- 1 représentant du ministère des Sports, attaché Sport à la représentation permanente auprès de l'Union européenne à Bruxelles ;
- 3 représentants de l'ENEPS dont le directeur et le coordinateur de la Division technique ;
- 1 représentant du ministère de la Santé - direction de la Santé, gestionnaire de programme de promotion de la santé par l'activité physique ;
- 1 représentant de la Fédération Luxembourgeoise des Associations de Sport de Santé (FLASS), membre du Conseil d'administration de HEPA Europe.

Au terme des 2 réunions techniques complémentaires des 5 et 12 décembre 2022, les champs de travail suivants ont été retenus à titre de l'agenda 2023 :

- analyse du questionnaire HEPA ayant servi de base à la collecte des données nationales lors du monitoring HEPA en 2021 et élaboration, le cas échéant, d'un catalogue de suggestions LU en vue du prochain monitoring HEPA prévu pour 2024 ;
- développement d'un réseau de partenaires intervenant , directement ou indirectement, dans la promotion transversale de l'activité physique et sportive , voire des styles de vie actifs et sains au profit de l'ensemble de la population luxembourgeoise dans sa diversité ;
- représentation luxembourgeoise lors des réunions du réseau d'échange HEPA Focal Point 2023.

• Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP)

Par l'intermédiaire du Luxembourg Institute for High Performances in Sport (ci-après, « LIHPS »), l'ENEPS a été sollicitée en 2022 par l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (« INSEP ») pour participer à une formation des cadres techniques sénégalais du 12 au 15 septembre 2022 à Dakar.

À l'origine de la demande de l'INSEP se trouve un projet d'aide au développement, d'une durée totale de 3 ans, qui s'inscrit dans le cadre d'une convention signée entre l'Agence

française de développement (« AFD »), l'INSEP et le Comité National Olympique et Sportif Sénégalais (CNOSS).

Le projet de formation des entraîneurs fait partie intégrante de la prédite convention. La participation de l'ENEPS à la deuxième session de formation en septembre 2022, est à voir dans un contexte encore plus ambitieux: formation des entraîneurs nationaux de toutes les fédérations dont les disciplines sont au programme des JOJ Dakar 2026 dans but de décrocher une première médaille olympique sénégalaise.

L'ENEPS a été représentée à Dakar par le responsable de programmes « entraîneur des différentes disciplines sportives ». Ses interventions ont porté entre autres sur les relations interpersonnelles de l'entraîneur, son environnement, le recrutement de bénévoles et la communication.

À la suite et parallèlement à ce projet de formation enrichissant, un protocole d'accord, reconnaissant l'importance du soutien au sport et du développement du sport, a été établi entre l'INSEP et l'ENEPS afin de renforcer la coopération et les relations amicales existantes entre les deux parties.

- **Gesellschaft für Orthopädisch-Traumatologische Sportmedizin (GOTS)**

Le congrès annuel des experts GOTS s'est tenu du 7 au 9 octobre 2022 à Deidesheim, dans le Palatinat (D).

Lors de la réunion qui s'est déroulée à huis clos, des groupes de travail prédéfinis, composés d'experts médicaux et sportifs, de fonctionnaires et de responsables officiels de la région D-A-CH et du Luxembourg, ont travaillé sur des thèmes précis axés sur l'orthopédie sportive pédiatrique.

Outre les thèmes orthopédiques classiques, l'accent a été mis sur les contenus organisationnels susceptibles d'optimiser le sport des enfants à l'école, dans les clubs et au niveau des performances, en période post-pandémique.

Un collaborateur interne de l'ENEPS a participé aux 3 groupes de travail thématiques suivants :

- influence du sport/de l'activité physique sur l'organisme de l'enfant ;
- entraîneur chez les enfants et les adolescents ;
- sport en club/compétition.

Les groupes de travail ont eu pour objectif l'élaboration des thèmes et des contenus pour la publication GOTS 2023 qui sera présentée lors du prochain congrès GOTS qui se tiendra à Luxembourg du 15-17 juin 2023.

- **Erasmus + / Education for Physical Activity and Sport: informal and non-formal settings (EduPASS)**

D'une manière générale, le but des projets ERASMUS+ est de réunir les établissements d'enseignement supérieur (EES) européens et les autres parties prenantes actives dans l'éducation et la formation des éducateurs et d'entraîneurs, et de favoriser leur coopération et les échanges de mobilité.

L'objectif poursuivi plus particulièrement par le projet Education for Physical Activity and Sport : informal and non formal settings (EduPASS) consiste à créer un curriculum pour les éducateurs sportifs au niveau licence et/ou master.

Dans le contexte du projet EduPASS, la collaboration entre les partenaires Uni.lu (L), l'ENEPS (L), Sport Ireland (I), Valgo Insitute (E), University of Seville (E), Willibald Gebhard Institute (D) et CEREPS (EU) vise à fournir un aperçu des programmes éducatifs respectifs au niveau de la licence et/ou du master en Europe afin de :

- informer et faciliter la formulation d'un profil d'éducateur et d'entraîneur ainsi que d'un programme d'études modulaire pour les programmes éducatifs au niveau de la licence et/ou du master dans les EES, basé sur ce profil et les principes fondamentaux ;
- mettre ce curriculum modulaire à la disposition de toute partie prenante intéressée ;
- favoriser la prestation d'une éducation physique de qualité non formelle et informelle en renforçant la profession d'éducateur d'EPS non formel et d'entraîneur.

Le projet a débuté en juin 2022 par un « Multiplier Event » qui s'est déroulé à l'Université du Luxembourg sur le site de Belval du 27 au 29 juin, et lors duquel les objectifs suivants ont été définis :

- revue de la littérature et définition de la méthodologie de recherche ;
- élaboration d'une étude Delphi pour collecter des données sur l'éducation à l'activité physique informelle et non formelle dans les pays européens ;
- développement d'une cartographie de l'éducation physique et de la formation sportive dans les différents États membres.

Ces résultats ont été présentés lors du LTT « Learning Teaching and Training Activities » à Séville (SP) du 25 au 28 octobre 2022.

Le projet se poursuivra avec un événement multiplicateur à Madrid (SP) et un LTT à Munster (DE) en 2023. La fin du projet est prévue pour octobre 2024.

• **Le Pool européen interrégional du sport (Eurosportpool)**

Sur base des missions lui attribuées par la loi modifiée du 29 novembre 1988 portant organisation de la structure administrative de l'éducation physique et des sports, l'ENEPS est membre du Pool européen interrégional (ci-après, « Eurosportpool »).

Depuis plus de vingt ans, l'objectif principal de l'Eurosportpool est la coopération de six régions de la Grande Région dans tous les domaines du sport : la communauté germanophone de Belgique (BE), la Wallonie (BE), la Sarre (DE), la Rhénanie-Palatinat (DE), la région Grand-Est (FR) et le Grand-Duché de Luxembourg (LU).

La collaboration interrégionale qui vise avant tout des formations, des échanges d'expérience et la réalisation de projets concrets, s'oriente plus spécifiquement autour des thèmes suivants :

- la mise en place de formations continues communes au niveau du sport-loisir et du sport de compétition ;
- la reconnaissance mutuelle des diplômes d'entraîneurs ;
- les échanges entre entraîneurs et la coopération entre centres de formation ;
- la promotion du sport scolaire ;

- les échanges et compétitions au niveau du sport scolaire ;
- la promotion de projets interrégionaux (p.ex. le traditionnel Tour du Fair-Play de la Grande Région, une manifestation en vélo qui traverse chaque année également le Grand-Duché; le tournoi de mini-foot « Balance » organisée en mai 2022 à Burg Reuland (BE)) ;
- la mise en place d'un logiciel qui gère les installations de la Grande Région ;
- le programme Interreg et les demandes financières des multiples organisations sportives transfrontalières.

Dans ce contexte, les représentants de l'ENEPS ont assisté en 2022 à plusieurs réunions digitales et présentielles., dont l'assemblée générale de l'Eurosportpool qui s'est déroulée dans la Maison de la Grande Région à Esch-sur-Alzette, le 22 juin 2022.

• **Le Groupe de travail Sport de la Grande Région**

Le Groupe de travail Sport de la Grande Région (ci-après, « GT Sport ») est un groupe de travail qui a été créé en juin 2019 dans le but de soutenir en étroite coopération avec le Pool européen interrégional du Sport de la Grande Région (Eurosportpool) des actions, des projets et des activités transfrontalières dans le domaine du sport associatif, de masse et de loisir. Alors que le GT Sport est source d'impulsion et de décision, l'Eurosportpool est l'un des principaux acteurs qui agit dans l'exécution des projets. L'ENEPS a activement participé à la création du GT Sport.

Le GT Sport est composé des membres désignés par le Sommet de la Grande Région, des membres désignés par le comité directeur de l'Eurosportpool - maximum deux membres pour chacune des régions suivantes: région Grand-Est (F), Fédération Wallonie-Bruxelles (B), région Germanophone Belge, Rhénanie-Palatinat(D), Sarre (D), Luxembourg (L) - ainsi que des membres observateurs issus des groupes de travail Jeunesse, Education et Formation.

En 2022, le GT Sport a pu finalisé la Charte du Sport qui définit le champ d'application et les modalités de la coopération dans le domaine du sport dans la Grande Région, à savoir : l'échange et la communication, le soutien d'initiatives sportives, la conception de projets communs, la promotion et la visibilité au niveau transfrontalier et européen.

• **Le réseau européen des académies des sports (ENdAS)**

Le réseau européen des académies des sports (Europäisches Netzwerk der Akademien des Sports (EndAS)) a pour objectif d'encourager la double carrière des athlètes, respectivement la reconnaissance des diplômés , ainsi que l'organisation de projets communs tels que des congrès scientifiques, des visites d'infrastructures sportives, l'organisation de compétitions sportives, etc.

L'ENEPS contribue activement aux travaux du ENdAS et a assistée en 2022 aux réunions à Szczecin(PO) les 26 et 27 avril, et à Dresden (DE) les 24 et 25 novembre. Entre ces deux réunions annuelles, le réseautage a été entretenu et les échanges entre partenaires ont été intensifiés à l'aide deux réunions virtuelles.

Sur initiative du ENdAS, ses partenaires belges du « Leitverband des Ostbelgischen Sports » ont été amenés à organiser à Eupen (BE) en date du 27 août 2022 un congrès intitulé

« Talentsichtung und Talentförderung im Sport ». Lors de ce congrès, l'ENEPS a donné une conférence sur le concept LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport.

Dans la lignée de ce qui précède, l'ENEPS continuera à s'engager pour la promotion et le développement de la coopération transfrontalière en matière de l'activité physique et des sports.

• **L'International Council for Coaching Excellence (ICCE)**

L'ICCE est une organisation internationale à but non lucratif dont la mission est de diriger et de développer le coaching sportif au niveau mondial.

Les membres de l'ICCE, parmi lesquels l'ENEPS se retrouve de nouveau depuis 2021, cherchent à améliorer la qualité du coaching à tous les niveaux du sport notamment par le biais de la collaboration et des échanges internationaux. Il s'agit d'accélérer les changements positifs dans le domaine du développement des entraîneurs tout en les supportant dans leurs efforts à donner aux athlètes du monde entier une chance de poursuivre l'excellence.

En 2022, l'ENEPS a participé à la « 14th ICCE Global Coach Conference » qui s'est tenue à Birmingham (UK) du 2 au 4 août. Les thèmes essentiels qui ont figuré à l'ordre du jour sont :

- le coach en tant que leader : créer un environnement d'excellence ;
- le coach favorisant l'excellence ;
- déterminer la bienveillance : les leçons de leadership du coach ayant réussi à gagner en série ;
- programmes et initiatives européens de développement du coaching.

La participation à la conférence de Birmingham a été une excellente opportunité pour améliorer le programme de développement professionnel destiné aux entraîneurs de haut niveau qui s'efforcent de devenir les futurs entraîneurs nationaux junior et senior, ainsi que les entraîneurs olympiques et paralympiques.

II.10. La communication

II.10.1. Le site web eneps.lu

Le site web eneps.lu est une plateforme d'information et d'échange orientée autour des besoins de sa clientèle, avec une vaste panoplie de fonctionnalités digestes qui permettent un accès facile aux informations les plus essentielles, et qui visent une rationalisation, voire accélération des formalités et procédures.

Depuis sa mise en ligne en juillet 2021 le nouveau site internet, réalisé en collaboration avec le CTIE, a été modernisé et interconnecté avec la plateforme MyGuichet.lu au niveau des modalités d'inscription.

Entretemps, l'inscription à l'ensemble des formations initiale et continue peut se faire par voie de MyGuichet.lu.

Autre optimisation récente concerne la visualisation des formations à l'aide des cases spécifiques, telles que reprises dans les trois échantillons graphiques ci-après.

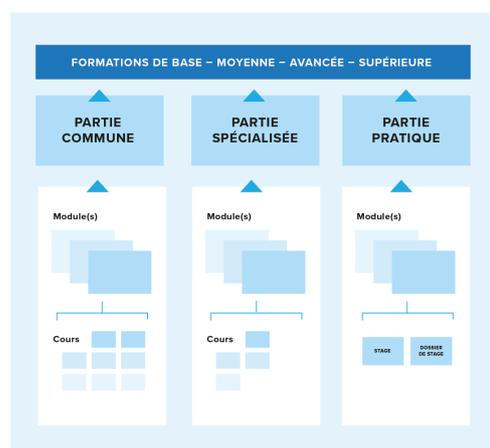
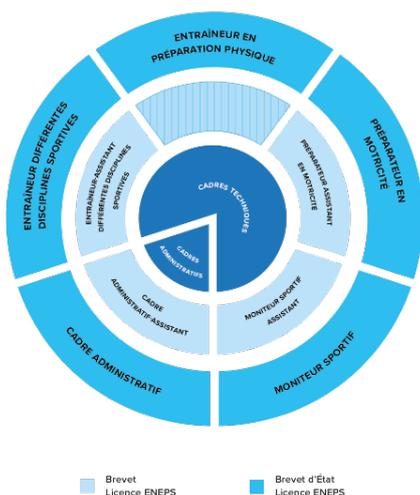


En outre, pour faciliter la recherche d'une formation spécifique, l'utilisateur peut recourir à un moteur de recherche ou filtrer la liste des formations selon la catégorie choisie. Grâce au nouvel agenda, la recherche peut se faire également par modules de formation. En effet, l'agenda reprend l'ensemble chronologique des modules de formation organisés par l'ENEPS au cours d'une année civile.

Depuis 2022, la visualisation des rubriques formation initiale et formation continue sont harmonisés.

Du fait de l'interconnexion du site web eneps.lu et du programme de gestion informatique des formations et homologations de l'ENEPS, les manipulations nécessaires de l'équipe de l'ENEPS se trouvent réduites de moitié.

Pour favoriser une assimilation rapide et facile avec les dispositions essentielles de la réforme des formations de l'ENEPS, introduite par le RGD du 20 mai 2021, des schémas et graphiques représentant l'offre et la structure de formation des cadres techniques et administratifs ont été élaborés à l'instar des deux exemples repris ci-dessous.



Dans ce même ordre d'idée, une attention plus particulière a été réservée à l'exposition du système de formation continue promouvant l'apprentissage à vie, géré sur base de « licences ENEPS » certifiées et associées aux brevets et brevets d'État LUXQF 1-6. L'activation des « licences ENEPS » est éclairée graphiquement par le biais d'un système de feux tricolores à travers différents scénarios commentés. Le « cas de figure 1 » repris ci-après sert d'exemple en la matière.

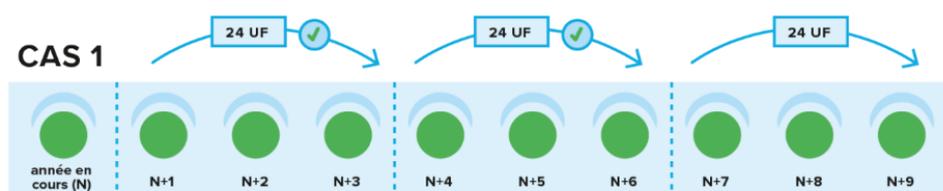
Cas de figure 1 :

Anne souhaite maintenir sa licence active au même niveau.

La licence d'Anne est automatiquement prise en compte. Le compte à rebours pour effectuer les 24UF commence le 31.12.2021.

Il incombe à Anne de s'informer et s'inscrire via notre site internet ENEPS aux [formations continues](#) que nous proposons. Le catalogue des formations est régulièrement mis à jour.

Sous condition qu'Anne a accompli les 24UF requises avant le 31.12.2024, sa licence reste active pour le prochain cycle de 3 ans lors duquel elle doit de nouveau effectuer 24UF et ainsi de suite.



II.10.2. Les médias sociaux

Afin de pouvoir communiquer à large échelle sur son offre de formation réformée, et atteindre directement, voire fidéliser progressivement, son groupe cible élargi, une présence régulière, proactive et de qualité a été mise en place et gérée de manière professionnelle sur les réseaux sociaux de l'ENEPS : Facebook et Instagram.

En ce qui concerne le genre de visualisation utilisé, il a été veillé à ce que celui-ci se caractérise le plus souvent par des affiches de formation, du leitmotiv du concept LTAD – LLS, voire des photos (impression live) des séances de formation, ceci dans le but sous-jacent de générer une plus forte valeur de reconnaissance.

Ci-après deux échantillons de visualisation social media 2022 :



Sur **Facebook**, 90 publications ont été réalisées ainsi que 30 facebook stories mises en ligne au courant de l'année 2022.

Le nombre des followers a augmenté de 600 personnes, pour atteindre 2.234 personnes (55,6% hommes/ 44,4% femmes) à la fin de l'année 2022. Les publications réalisées en 2022 ont touché 74.000 personnes, majoritairement des résidents luxembourgeois.

Sur le podium des publications les plus visionnées se retrouvent :

1. les photos du symposium « Bewegung mehr als nur Sport? Sport mehr als nur Bewegung? » du 1^{er} octobre 2022, co-organisé par Elisabeth, ENEPS et LTPES;
2. la présentation du 5 octobre 2022 de la nouvelle variante pour la formation de l'éducateur auprès du LTPES: pédagogie des activités socio-sportives, offerte aux élèves des classes terminales à partir de la rentrée scolaire 2023/2024 (Diplôme d'État d'éducateur, D4 : pédagogie des activités sportives) ;
3. la vidéo de la cérémonie de remise des brevets d'État 2022 par le ministre de Sports en date du 16 novembre 2022.

Il importe de relever, que ces trois publications n'ont pas bénéficié d'une publicité payante, mais ont été de portée organique.

Sur **Instagram**, la présence de l'ENEPS en 2022 se caractérise par 51 photos et 164 histoires téléchargées.

Le nombre de followers a augmenté de 674 à 975 personnes (69% hommes/ 31% femmes).

Quelques 14.000 utilisateurs ont été touchés par les publications de l'ENEPS réalisées en 2022.

Sur le podium des messages à plus grande portée se retrouvent :

1. vidéo sur l'activation (6.000 views) ;
2. vidéo sur la mobilité corporelle (4.000 views) ;
3. vidéo sur la formation du moniteur sportif - fitness (2.500 views).

II.10.3. Le marketing

Une stratégie est en train de se développer en faveur des 3 axes promotionnelles suivantes :

- offre de formation (formation initiale et formation continue), le cas échéant en coopération avec les fédérations sportives impliquées ;
- marque/identité ENEPS ;
- concept-cadre LTAD – Lëtzebuerg lieft Sport.

Les initiatives entreprises en 2022 dans cette optique, se résument comme suit:

- live-streaming des exposés sur Facebook ;
- online-webinaires ;
- e-mail marketing (info flyers digitaux en relation avec l'offre de formation) ;
- élaboration d'une sorte de newsletter par le biais de la plateforme « mailchimp » qui permettra d'avertir les candidats en amont des formations de leur choix ;
- création de dépliants en format de cartes postales pour promouvoir les formations ENEPS dans la région Nordstad à l'occasion de la cérémonie du « mérite sportif 2022 » ;
- actualisation du design du brevet d'État en conformité avec le *corporate design* du slogan « Lëtzebuerg lieft Sport » ;
- création d'un «event» autour de la cérémonie de remise officielle des brevets d'État – promotion 2022 (photos et vidéo diffusés sur Facebook).

II.11. Digitalisation des processus

Dans un souci de digitalisation des processus, le programme de gestion informatique des formations et des homologations de l'ENEPS (ci-après, « projet SP-GFO »), réalisé en coopération avec le Centre des technologies de l'État (CTIE), s'inscrit dans le cadre du RGD du 20 mai 2021 qui stipule l'introduction d'un tel registre électronique avec pour objectif de faciliter l'organisation, la gestion et le suivi administratif des formations initiales et continues.

Ainsi, le projet SP-GFO accompagne l'ENEPS dans les différentes démarches administratives et digitalise l'intégralité des processus attachés aux formations dans une approche globale, ceci en proposant une solution basée sur le back-office, le site internet eneps.lu et les démarches MyGuichet.

Le Back-office

Le back office comprend les fonctionnalités énumérées ci-après au profit et des agents de l'ENEPS (points 1° à 5°) et des chargés de cours de l'ENEPS (points 6° à 8°) :

1° configuration des formations et de leur contenu afin de les transmettre pour publication ou mise à jour au site internet eneps.lu ;

2° validation ou demande de correction en relation avec les demandes d'inscription aux formations en provenance des candidats par l'intermédiaire d'une démarche MyGuichet ;

3° planification des sessions de cours et suivi des candidats inscrits ;

4° suivi, gestion et validation des prestations des chargés de cours ;

5° validation ou demande de correction en relation avec les demandes d'homologation de brevets ou de formations en provenance des candidats par l'intermédiaire d'une démarche MyGuichet ;

6° préparation des cours et suivi de la présence des candidats inscrits aux cours ;

7° évaluation des candidats par des commentaires et appréciations ;

8° introduction des heures de prestations et des frais de route à la fin de chaque session de cours.

Le site internet

Le site internet eneps.lu héberge :

1° le catalogue des formations initiale et continue de l'ENEPS ;

2° la présentation détaillée de chaque formation avec leurs différents parties et contenus ;

3° l'agenda des futures sessions de cours ;

4° l'interconnexion avec la plateforme MyGuichet.lu au niveau des modalités d'inscription aux formations.

MyGuichet

La plateforme MyGuichet offre les fonctionnalités énumérées ci-après aux candidats et fédérations sportives :

- 1° inscriptions des candidats aux formations initiale et continue ;
- 2° planification ou annulation de la présence des candidats à une ou plusieurs sessions de cours ;
- 3° paiement par les candidats des frais d'inscription aux formations par le biais de Payconiq ou Visa ;
- 4° suivi par les candidats de leurs formations et du statut de leurs licences ENEPS par le biais de l'espace privé MyGuichet ;
- 5° consultation par les fédérations sportives du statut des licences ENEPS de leurs cadres techniques et administratifs par le biais de l'espace entreprise MyGuichet.

Le projet SP-GFO a été livré en lots. Rappelons que le cahier des charges a débuté en 2020 et que le lot 1 a été déployé le 1^{er} décembre 2021. Largement tributaires de la transposition des dispositions du RGD du 20 mai 2021 entré en vigueur le 1^{er} juillet 2021, ainsi que des multiples tests de validation utilisateurs (UAT) menés par l'équipe ENEPS, la livraison des lots 1bis, 2 et 3 a finalement pu être évacuée entre janvier et décembre 2022.

Pourtant, l'outil SP-GFO requiert encore des adaptations susceptibles d'entraîner des travaux supplémentaires à réaliser pendant la période de maintenance.

Il est envisageable que l'outil SP-GFO, issu d'un projet qui mérite indéniablement la qualification « d'envergure », soit opérationnel dans son intégralité entre 2023 et 2024.

II.12. Le cadre légal, réglementaire et conventionnel

Les travaux d'élaboration des textes visant à moderniser et à adapter le cadre légal et réglementaire de l'ENEPS en vue de la création d'un institut en matière de l'activité physique et des sports, au service du mouvement sportif et de la société entière, sur base des modèles LTAD (long term athlete development) et LTCD (long term coach development) se poursuivent à grands pas.

Ainsi, le projet de loi portant création d'un Institut national de l'activité physique et des sports (INAPS) a pu être finalisé et déposé à la Chambre des Députés le 3 novembre 2022. Il a été présenté par le ministre des Sports, en présence du directeur de l'ENEPS, à la commission de la Santé et des Sports à la Chambre des députés le 6 décembre 2022 et accueilli extrêmement favorablement par les membres de ladite commission.

Il s'agit de la première modification législative d'envergure depuis la création de l'ENEPS en 1984, rendue nécessaire par les évolutions sociétales, notamment les défis résultant de la sédentarité, favorisant le développement de maladies dites de civilisation et exprimant ainsi des besoins croissants de la société en termes d'encadrement de l'activité physique et des sports.

Dès lors, le projet de loi vise à instaurer un centre de compétences et de ressources en matière de l'activité physique et des sports au service du mouvement sportif et de la société entière, assumant par ailleurs le rôle d'un institut concepteur et prestataire de formations aspirant au développement des compétences des cadres techniques et administratifs, développant ainsi la qualité de l'offre pour les différentes formes de l'activité physique et des sports.

Parmi ses nouvelles missions, l'avant-projet de loi permet à l'INAPS de mettre à disposition des ministères et des communes intéressés, des fédérations sportives agréées, ainsi que de la société entière des actions de conseil et de support dans leurs projets liés à l'activité physique et aux sports.

Les conséquences sur l'actuelle ENEPS seront de taille, aussi bien en termes d'infrastructures, qu'en termes de personnel (avec un plus d'une trentaine d'ETP) et budgétaires (estimés autour de 2,5 millions d'euros par année jusqu'en 2026).

L'avis de la Chambre des fonctionnaires et employés publics (CHFEP) y relatif a été obtenu le 12 décembre 2022. Les avis de la Commission nationale pour la protection des données (CNPD), du Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL) et celui du Conseil d'État sont attendus au cours de l'année 2023, de sorte à ce que l'INAPS puisse être rempli de vie aussitôt que possible, dans l'intérêt de l'activité physique et des sports au Luxembourg.

Dans le giron du projet de loi INAPS, se trouvent deux futurs règlements grand-ducaux, auxquels la loi INAPS servira de base légale. Il s'agit, d'un côté, d'un règlement grand-ducal concernant les questions financières en lien avec l'INAPS, fixant notamment les frais d'inscription aux formations, la quote-part de la prise en charge financière par l'INAPS dans l'organisation des formations, les indemnités des chargés de cours, des patrons de stage et des concepteurs de formation, et, de l'autre côté, d'un règlement grand-ducal prévoyant les missions, attributions et fonctionnement de la commission consultative auprès de l'INAPS. Ces règlements grand-ducaux fixeront des règles claires et transparentes et contribueront ainsi à augmenter la sécurité juridique en relation avec le futur INAPS.

Concernant la transposition des dispositions du RGD du 20 mai 2021, la collaboration entre les fédérations sportives agréées et l'ENEPS dans le contexte de la détermination et de l'organisation des formations, telle que disposée par la loi modifiée du 3 août 2005 concernant le sport, s'est accentuée à travers l'élaboration et la finalisation de conventions de coopération cadre à conclure entre le ministre des Sports et le président de la fédération sportive concernée.

Au cœur de cette convention se trouveront, outre les aspects d'ordre financier, le programme cadre, comprenant le curriculum de la formation à élaborer, à améliorer et à faire évoluer par la suite au sein des commissions des programmes.

II.13. Le programme de travail 2022-2024

L'année 2022 a débuté avec la mise en place d'un nouveau programme de travail de l'ENEPS pour la période de référence du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024. Ce programme de travail a été présenté au ministre des Sports le 23 février 2022, réunion qui a entraîné l'approbation dudit programme et de l'organigramme de l'ENEPS.

La particularité de ce programme de travail réside dans le fait qu'il se trouve à cheval entre l'ENEPS et le futur INAPS. En effet, il a été rédigé sur base des missions et du champ d'activités de l'ENEPS, tout en offrant des perspectives sur la réalisation des nouvelles missions de l'INAPS découlant de la future loi INAPS dont l'acheminement législatif devrait idéalement aboutir au courant de 2023.

La vision définie dans le programme de travail est donc une vision INAPS, de même que les 32 projets y définis sont lourdement influencés par la nouvelle structure, et visent notamment de contribuer une transition optimale de l'ENEPS vers l'INAPS.

Tout en étant un outil de planification, de coordination et de suivi de l'impact des activités dans le temps, contribuant à une amélioration parallèle de la gestion des ressources humaines, il n'est pas exclu que certaines adaptations s'avèrent inévitables au cours de l'année 2023.

LE SPORTLYCÉE

LE SPORTLYCÉE ET LES CENTRES DE FORMATION



La loi modifiée du 21 juillet 2012 portant création du Sportlycée attribue au Sportlycée la mission de la coordination des centres de formation fédéraux. À cette fin, des conventions ont été signées par les ministres

respectifs avec les 17 fédérations sportives énumérées ci-dessous.

A. Sports individuels

Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme (FLA)
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique (FLGym)
Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage (FLNS)
Fédération Luxembourgeoise de Triathlon (FLTri)
Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois (FSCL)
Fédération Luxembourgeoise de Golf (FLG)
Fédération Luxembourgeoise d'Escrime (FLE)

B. Sports Collectifs

Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball (FLBB)
Fédération Luxembourgeoise de Football (FLF)
Fédération Luxembourgeoise de Hand-Ball (FLH)
Fédération Luxembourgeoise de Volley-Ball (FLVB)
Fédération Luxembourgeoise de Rugby (FLR)

C. Sports de renvoi

Fédération Luxembourgeoise de Badminton (FELUBA)
Fédération Luxembourgeoise de Tennis (FLT)
Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table (FLTT)
Fédération Luxembourgeoise de Squash (FLS)

D. Sports de combat

Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (FLAM) : Karaté
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (FLAM) : Judo
Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (FLAM) : Taekwondo

Depuis la rentrée 2022/23, le Centre de formation de la FLF a intégré ses cadres filles dans la structure du Sportlycée. 17 joueuses, principalement membres du cadre filles U15, profitent actuellement de cette offre.

Nombre d'élèves au Sportlycée

Pour l'année scolaire 2022/2023, 470 élèves-sportifs se sont inscrits au Sportlycée. Ils sont répartis sur 21 classes. Les capacités du bâtiment scolaire du Sportlycée touchent à leurs limites.

ACTIVITÉS DANS LE CADRE DES CENTRES DE FORMATION ET DU SPORTLYCÉE

Le Sportlycée assure la coordination des centres de formation fédéraux en collaboration avec l'ENEPS. Le soutien des centres de formation s'est fait en termes d'appui en ressources humaines et de support d'ordre logistique mis à disposition par le Sportlycée ainsi que de prestations de services et de support financier par le biais de budgets du ministère des Sports.

Afin d'offrir aux élèves-sportifs une meilleure prise en charge sur les plans sportif, scolaire, (para-)médical et psycho-social, le Sportlycée est actif dans les domaines suivants :

Suivi scolaire

Un suivi individualisé pour les 466 élèves-sportifs du Sportlycée ayant une absence pour raisons sportives (ARS), principalement pour des stages et des compétitions, a été organisé. Pour la moitié des élèves-sportifs, des ARS ont été demandées par les fédérations. Les élèves des classes de 5^e et de 4^e ont été le plus concernées. En 2022, le service ARS a ainsi accompagné autour de 3.000 journées d'absence.

Des cours d'appui pour les élèves-sportifs avec des problèmes scolaires sont offerts.

En plus, les élèves-sportifs peuvent s'inscrire dans des études surveillées tous les jours après la fin des cours.

Suivi médical

Des examens médicaux réguliers axés principalement sur la prévention de blessures et de surcharge sont organisés en collaboration avec le service médico-sportif du ministère des Sports et par le biais d'une convention signée avec le CHL. En 2022, 234 examens orthopédiques et 250 examens internistes ont été réalisés auxquels s'ajoutent 95 examens extraordinaires en cas de blessures.

Suivi paramédical

Un suivi paramédical est assuré par deux kinésithérapeutes engagés au sein du Sportlycée.

Au total, 520 cas individuels ont été traités par les kinésithérapeutes en 2022. Il s'agissait principalement de suivi de blessures, d'accompagnement RTS (return to sports) ou d'un suivi individuel dans le cadre, en autres, de déséquilibres musculaires et de problèmes de posture.

Cellule d'optimisation de la performance sportive

La cellule d'optimisation de la performance sportive (COPS) accompagne et soutient les entraîneurs fédéraux dans la mise en œuvre des programmes d'entraînement des jeunes talents. Les services y relatifs couvrent les domaines suivants :

Testing de la performance sportive

Des tests d'analyse de la performance sportive ont été réalisés sur demande et en collaboration avec 8 fédérations. Au total, 38 séances de test ont eu lieu en 2022. Des rapports détaillés des résultats sont mis à disposition des Centres de formation.

Psychologie du sport

63 séminaires et workshops en groupe, dans le cadre du projet d'établissement du

Sportlycée et sur demande des fédérations, ont été proposés par le psychologue du sport.

275 séances individuelles d'entraînement mental avec 70 élèves-sportifs ont eu lieu en 2022. À côté des élèves-sportifs du Sportlycée, de plus de plus de demandes de membres des centres de formation inscrits dans un autre lycée ont pu être enregistrées.

Les thèmes abordés ont tourné surtout autour de la motivation, de la concentration, de la confiance en soi, de la gestion de la pression, du goal-setting, de la résilience et de la préparation mentale en vue de compétitions. En plus, les sujets du Time Management, du Growth Mindset et de la santé mentale en général ont été thématiques régulièrement avec les jeunes talents sportifs.

S'y ajoutent des Team Building-workshops en collaboration avec le *Team Lëtzebuerg* du COSL pour le European Youth Olympics Festival (EYOF) à Vuokatti (mars 2022 – 10 participants) et à Banská Bystrica (juillet 2022 – 30 participants) ainsi que des échanges et coopérations avec des experts internationaux (les conférences Starting 11 à Amsterdam et Well-Being in Dual Career à Bruxelles).

Suivi diététique

À côté de workshops réguliers dans le domaine de la nutrition, un suivi diététique individuel est proposé aux élèves-sportifs du Sportlycée ainsi qu'aux jeunes athlètes des centres de formation par une diététicienne qualifiée dans le domaine de la nutrition de sportifs.

En 2022, 135 élèves-sportifs ont profité d'une consultation avec la diététicienne après leur examen régulier au médico sportif. 52 élèves ont été suivi individuellement. Autour de 250 élèves-sportifs ont demandé des conseils en nutrition sans suivi formel.

Dans le cadre de la sensibilisation pour une nutrition saine et adaptée à des sportifs de haut niveau, 23 workshops ont été organisés avec des classes au Sportlycée et 5 workshops avec des fédérations sportives.

Préparation physique

Dans le cadre du programme sportif du Sportlycée, mis en place par sept professeurs d'éducation physique, les fédérations ont pu inscrire leurs athlètes dans 5 différents modules de préparation physique : *Circuit Training*, *Core stability & Strength*, *Flexibility & Recovery*, *Plyometrics* et *Strength & Power*. Cette offre de préparation physique est complémentaire aux entraînements spécifiques organisés par les entraîneurs fédéraux.

Les modules sont répartis sur les mardis et les jeudis et destinés pour les élèves des classes de 4^e à 1^{re}. Pour les élèves-sportifs des classes de 7^e à 5^e, un programme de motricité générale est organisé les lundis et les vendredis.

Tutorat dans le cadre du dispositif de double carrière des élèves-sportifs de l'enseignement secondaire

En 2022, 200 entretiens individuels pour accompagner 90 jeunes talents sportifs dans la réalisation de leur double carrière ont eu lieu. Ces entretiens se situent dans le cadre d'une convention signée entre le MENJE et le LIHPS visant à mettre en place un dispositif de double

carrière pour les élèves-sportifs les plus prometteurs. Plus de détails sont décrits dans l'alinéa « Convention entre le MENJE et le LIHPS » ci-dessous.

À côté des entretiens mentionnés ci-dessus, des réunions d'information avec les responsables des fédérations concernées, une réunion d'information pour les parents de 7^e, la mise en pratique des outils de développement personnel des élèves-sportifs, l'organisation des compositions à reporter, de cours d'appui et de rattrapages, ainsi que de cours renforcés et un suivi pour les élèves-sportifs souhaitant intégrer une structure sports-études à l'étranger, ont eu lieu.

En plus, 18 workshops de sensibilisation au sujet de la double carrière ont été organisés.

Sensibilisation dans le domaine de la lutte antidopage

Des séances d'information et de prévention sont mis en place en étroite collaboration avec l'Agence Luxembourgeoise Antidopage (ALAD).

Ainsi des interventions régulières d'un expert de l'ALAD ont eu lieu sous forme de workshops pour toutes les classes de 7^e jusqu'en 2^e.

Internat

Pour l'année scolaire 2022/2023, 48 lits pour les élèves-sportifs et 2 chambres pour les éducateurs sont mis à disposition par le Ministère des Sports afin de pouvoir offrir une structure d'internat provisoire pendant la période scolaire.

Convention entre le MENJE et le LIHPS

La convention signée en septembre 2018 entre le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) et le Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS), soutenue par le Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL), s'est entretemps avérée comme outil indispensable pour offrir un support scolaire individualisé pour les élèves-sportifs visant le haut niveau.

Il s'agit d'un dispositif destiné à assurer le suivi d'élèves de l'enseignement secondaire « engagés sur le plan sportif dans un cadre de haut niveau international et faisant valoir de bons résultats au niveau de compétitions ou de concours internationaux » afin de leur permettre de mener une double carrière combinant scolarité et carrière sportive. La mise en pratique de ce projet est réalisée au quotidien via une collaboration étroite entre le LIHPS et le Sportlycée.

Le Sportlycée assure à chaque élève-sportif bénéficiant du dispositif une prise en charge par un tuteur, dont la mission consiste à coordonner le parcours sportif et le parcours scolaire du jeune. Dans ce contexte, des entretiens réguliers entre l'élève-sportif et son tuteur sont organisés. Parallèlement, des mesures de soutien scolaire sont mises en œuvre.

À la rentrée de l'année scolaire 2022/2023, 80 élèves-sportifs figuraient sur la liste.

COOPÉRATION AVEC LE LYCÉE TECHNIQUE DE BONNEVOIE

La coopération avec le Lycée technique de Bonnevoie, permettant pendant l'année scolaire 2022/23 à 21 élèves de profiter d'un horaire adapté afin de participer à un, respectivement à deux ou même trois entraînements matinaux dans le cadre du Sportlycée, reste en place.

Cette coopération s'adresse aux élèves des cycles moyen et supérieur de l'enseignement secondaire général ainsi que, dans la mesure du possible, aux élèves de la formation professionnelle, car ces classes ne font pas partie de l'offre scolaire du Sportlycée.

Par cette coopération, les élèves ayant réussi le cycle inférieur de l'enseignement général au Sportlycée pourront continuer leur carrière scolaire dans un système favorisant la réussite de la double carrière (sport-études) au-delà de la classe de 5G.

SUPPORT LOGISTIQUE DES FÉDÉRATIONS

Transport

La dispersion des infrastructures sportives sur le territoire et autour de la Ville de Luxembourg nécessite un transport spécifique, plus rapide et direct que le transport public, pour éviter une perte de temps superflue.

Le retour des élèves des différents sites d'entraînement vers le Lycée technique de Bonnevoie après les entraînements matinaux (mercredi et vendredi de 8h00 - 9h40) est également assuré par le Sportlycée.

Location d'infrastructures

Afin de pouvoir assurer le programme des entraînements spécifiques matinaux du Sportlycée, le hall sportif Josy Barthel, le hall sportif du Rollingergrund, le hall sportif de Hamm, le dojo du hall sportif au Cents, le stade Boy Kohlen à Cessange, le Centre national d'escrime au Limpertsberg, les installations des clubs de tennis des arquebusiers et du TC Howald ainsi que les terrains de badminton à Kockelscheuer ont dû être réservés en supplément des infrastructures sportives de l'INS, du Geesseknäppchen et de la Coque.

FINANCEMENT

L'organisation de la structure du Sportlycée prévoit que le financement se fait moyennant une dotation de la part du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) pour l'organisation scolaire ainsi que d'une dotation et d'un budget de la part du ministère des Sports (MSP) pour l'organisation du programme sportif.

La dotation et le budget de la part du MSP comprennent :

- un budget pour les indemnités des entraîneurs assistants et d'autres personnes intervenant dans le cadre des entraînements des centres de formation conventionnés (2022 Sportlycée - centres de formation: indemnités pour services de tiers : 360.000 €) ;
- une prise en charge des frais de transport des élèves autres que le transport scolaire conventionnel (navettes pour les athlètes s'entraînant à la Coque, au Campus Geesseknäppchen ou sur d'autres sites, matin et après-midi) (2022 Dotation financière de l'État au profit du service Sportlycée : participation du ministère des Sports : 75.000 €) ;

- une contribution à des stages d'entraînement et de préparation organisés dans le cadre des centres de formation (2022 Remboursement des frais de stages : 160.000 €) ;
- un budget pour financer l'encadrement médical des élèves du Sportlycée (via une convention signée entre le ministère des Sports et le CHL).

DÉVELOPPEMENT FUTUR DU SPORTLYCÉE

L'organisation du programme sportif dans le cadre du Sportlycée étant devenu de plus en plus difficile chaque année, surtout en ce qui concerne la disponibilité d'infrastructures sportives pour les sports collectifs, le Gouvernement a pris la décision de construire de nouvelles infrastructures pour le Sportlycée à Mamer sur le Campus scolaire Tosseberg près du Lycée Josy Barthel et de l'École européenne. Un programme de construction a été élaboré et fut présenté lors d'une première réunion de la commission d'analyse critique en date du 2 février 2021.

Les planifications (études, mesurages, achat de terrains de compensation, implantations des bâtiments, plans détaillés, installations techniques, façades) ont bien avancé en 2022.

Lors d'une réunion interministérielle, en présence du ministre des Sports, du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et du ministre de la Mobilité et des Travaux publics, avec le collège échevinal de la commune de Mamer qui a eu lieu en date du 20 juillet 2022 dans les locaux du ministère des Sports, une solution a pu être trouvée concernant l'implantation et la nature du terrain de football ainsi qu'au niveau de l'utilisation conjointe de certaines infrastructures sportives.

À la fin de l'année 2022, les plans actuels ont été « gelés » afin de pouvoir calculer le budget dans le cadre du dépôt de l'avant-projet sommaire qui est prévu pour le début de l'année 2023.

La Cellule de développement scolaire du Sportlycée s'est chargée avec l'élaboration d'un concept pédagogique innovant basé sur l'autonomie des élèves-sportifs et la diversification des apprentissages. Il s'agit simultanément de flexibiliser davantage les horaires des élèves-sportifs, afin d'optimiser la combinaison des volets scolaire et sportif. Par ce concept, les fédérations auront plus de possibilités dans la mise en œuvre de leur programme sportif en disposant de plus de plages pour fixer leurs entraînements selon leurs besoins.

Le nouveau campus permettra enfin de créer une « unité des lieux » en ce qui concerne les études et les entraînements pour la grande majorité des élèves-sportifs.

LE CENTRE NATIONAL SPORTIF ET CULTUREL D'COQUE



L'année 2022 a été marquée par les célébrations du double anniversaire des 40 ans du Centre aquatique et des 20 ans du Centre national sportif et culturel d'Coque. Des festivités ont été

organisées tout au long de l'année tant pour les clients particuliers que business, les acteurs du monde sportif fédéral et associatif ainsi que pour les acteurs du sport scolaire, les partenaires et le personnel.

Les mesures sanitaires de lutte contre la pandémie de COVID-19 ont encore affecté l'organisation des activités et la fréquentation du Centre au premier trimestre de l'année 2022.

Le sport fédéral et le sport scolaire ont néanmoins dépassé le niveau de fréquentation de l'année de référence 2019. Pour les entreprises et les particuliers, le télétravail, massivement maintenu, a profondément modifié les habitudes des clients jusqu'au dernier trimestre 2022. Dans ce contexte, les actions marketing et de communication menées dans le cadre de la célébration de l'anniversaire du Centre ont été autant d'opportunités de relancer les activités à l'issue de deux ans de pandémie.

Un autre défi a été d'anticiper et de s'adapter à la flambée des prix, notamment de l'énergie. Si celle-ci était annoncée dès 2021, son étendue, aggravée par la guerre en Ukraine, était imprévisible. Après deux années de déficit dû à la pandémie, le Centre a vu ses dépenses exploser.

Par arrêté grand-ducal en date du 24 décembre 2021, et avec effet au 1^{er} janvier 2022, Laurent Deville, vice-président du conseil d'administration, a été nommé président pour terminer le mandat de Marc Mathekowitsch, démissionnaire, jusqu'au 31 juillet 2025. Jean-Claude Merjai a été nommé vice-président.

LES ACTIVITÉS

A. LE SPORT

Les réservations fédérales et scolaires sont en augmentation par rapport à l'année de référence 2019. Si on ne peut que se réjouir de l'attractivité de la Coque pour ces missions prioritaires, les limites de capacité d'accueil du Centre sur certains créneaux sont atteintes. Partant de nombreux cours d'éducation physique et sportive ont dû être déplacés dans d'autres salles, voire annulés faute d'espace de substitution.

1. Le sport fédéral

En 2022, 22 fédérations ont eu recours au CNSC, dont 12 fédérations de manière régulière, pour leurs entraînements et stages qui sont en hausse de 9,97% par rapport à l'année de référence 2019.

56 manifestations sportives fédérales ont eu lieu en 2022. Le planning des manifestations a été particulièrement serré en raison des manifestations de 2021 ayant fait l'objet d'un report

conjugué à la reprise du rythme d'avant crise sanitaire. L'excellente collaboration avec les fédérations sportives luxembourgeoises ainsi que la flexibilité des services de la Coque ont notamment permis de trouver ensemble des solutions adaptées à chaque cas.

À titre non exhaustif on peut citer :

- les Championnats nationaux indoor d'athlétisme - FLA ;
- l'indoor Aquathlon – FLTRI ;
- le match de qualification pour les Championnats d'Europe 2024 (hommes) : Luxembourg-Portugal et les matchs de qualification aux Championnats du Monde 2023 (dames) entre le Luxembourg et l'Ukraine – FLH ;
- les « Luxembourg International Series » - FELUBA ;
- le Championnat national de difficulté d'escalade - FLERA ;
- la « Silver League » (dames) et les matchs de qualification aux Championnats d'Europe (hommes) - FLVB ;
- les Championnats d'Europe des petits États en judo - FLAM ;
- les Championnats nationaux de natation - FLNS ;
- les « National Athletic Games » d'athlétisme - Special Olympics ;
- les matchs de qualification aux Championnats d'Europe (dames et hommes) de basketball – FLBB ;
- le match de qualification pour les Championnats d'Europe 2023 (dames) : Luxembourg-Autriche – FLTT ;
- les Championnats du Monde d'Indiaca – IFL ;
- les Championnats d'Europe de TeamGym - FLGym.

Au mois de janvier 2022, l'Euro Meet (FLNS) et le CMCM Indoor Meeting (FLA) ont dû être annulés. Ces manifestations, accueillant un grand nombre de sportifs étrangers, pouvaient difficilement être organisées en raison du contexte sanitaire incertain, notamment en ce qui concerne les voyages et déplacements.

Les demi-finales des coupes nationales de basketball prévues initialement début février 2022 au Gymnase ont été décalées à la mi-mars afin de pouvoir accueillir plus de spectateurs suite à la levée des restrictions liées à la pandémie.

Parmi les événements sportifs de l'année 2022, l'organisation des Championnats d'Europe de TeamGym, réunissant 850 sportifs issus de 17 nations du 14 au 17 septembre 2022 à l'Arena de la Coque, a connu un vrai succès populaire avec quelques 8.000 spectateurs qui ont supporté les équipes lors des 4 jours de compétition.

Les 6^e Championnats du Monde d'Indiaca réunissant 250 sportifs du 3 au 6 août 2022 au Gymnase, ont également attiré un public nombreux, avec près de 2.500 spectateurs sur les 4 jours de compétition.

Avec 40.271 spectateurs, la fréquentation des manifestations fédérales est en augmentation de 20,65% par rapport à l'année de référence 2019.

À côté des entraînements, stages et manifestations, les réunions et conférences tenues par les fédérations ont retrouvé leur niveau d'avant pandémie. Avec 3.668 participants, elles affichent même une augmentation par rapport à l'année de référence 2019.

Le sport fédéral en quelques chiffres :

	Participants/ Spectateurs en 2019	Participants/ Spectateurs en 2022	Variation en 2022 par rapport à l'année de référence 2019
Entraînements fédéraux et stages	43.773	48.138	+ 9,97%
Manifestations fédérales	33.378	40.271	+ 20,65%
Réunions fédérales	2.558	3.668	+ 43,99%

2. Le sport scolaire

À compter de la rentrée 2022/2023, les réservations scolaires au CNSC s'établissent sur les bases d'avant pandémie : 323 classes par semaine fréquentent le Centre dans le cadre du sport scolaire, soit 18 de plus que l'année précédente dont :

- 5 classes d'accueil de réfugiés ukrainiens au Centre des salles ;
- 3 classes de la nouvelle Ecole Internationale Gaston Thorn au Centre aquatique.

Faute de disponibilités suffisantes d'espaces sur certains créneaux horaires, des demandes doivent être déclinées chaque année. Malgré les efforts de coordination de la Coque et de rationalisation des réservations par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE), 16 classes relevant du MENJE (contre 8 en 2021) et 3 classes relevant des communes ont dû être refusées au Centre aquatique.

Les activités relevant du sport parascolaire s'établissent au même niveau que les années avant pandémie.

Le « Wibbel an Dribbel », organisé en semaine par le ministère des Sports du 7 au 13 juillet 2022 a connu une organisation grand format, qui a nécessité la mise à disposition de tous les espaces sportifs du Centre des salles pour une fréquentation de 200 élèves par jour avec leurs encadrants.

a) La problématique récurrente de la recrudescence des élèves non-nageurs

Début 2022, face à la problématique récurrente de la recrudescence d'élèves présentant un niveau de natation trop juste pour évoluer en toute sécurité dans les grands bassins, un groupe de travail composé de représentants de l'Association des professeurs d'éducation physique (APEP), du MENJE, d'établissements scolaires et de la Coque a été créé et s'est donné pour mission d'émettre des propositions concrètes pour pallier cette situation pour la rentrée scolaire 2022/2023.

Ce groupe de travail a proposé plusieurs axes d'amélioration :

- La réorganisation du planning général avec l'instauration de créneaux horaires fixes dans les bassins d'apprentissage ce qui permet d'accueillir davantage de classes de non-nageurs dans ces bassins ;
- L'attribution des couloirs aux écoles primaires en fonction du niveau de natation des élèves, alors que jusqu'à présent les classes de primaire réservaient d'office leurs couloirs au bassin d'initiation. Dès la rentrée scolaire 2022/2023, les classes dont l'ensemble des élèves savait nager, ont été redirigées vers le grand bassin qui est de surcroît plus adapté au perfectionnement de la natation ;
- La mise en place de la différenciation : les établissements du secondaire qui fréquentent le bassin de compétition avaient la possibilité dès la rentrée scolaire 2022/2023, de regrouper leurs élèves non-nageurs dans un couloir du bassin d'initiation. Ces élèves, issus de différentes classes, y ont reçu des cours d'apprentissage par un instructeur de natation mis à disposition par la Coque au titre d'une phase test. D'ores et déjà, les professeurs soulignent la pertinence et l'importance de cette organisation qui leur permet de mettre en place la différenciation dans leurs cours et de motiver leurs élèves.

b) Le suivi de la réorientation des activités de sport scolaire à l'Arena

La réorganisation des activités à l'Arena (gym/parkour) et au Gymnase (sports collectifs), opérée au cours de l'année scolaire passée, a été optimisée lors du premier trimestre de l'année scolaire 2022/2023 compte tenu de l'expérience de terrain acquise entre-temps.

La Coque a notamment mis à disposition des équipements supplémentaires pour l'Arena et reconfiguré les espaces du gymnase, permettant ainsi aux professeurs de développer davantage le contenu pédagogique proposé lors de leurs cours.

3. Le sport d'élite

La coopération entre la Coque et le Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS) est bien rodée et les retours des athlètes sur les installations et leur fonctionnement sont toujours aussi positifs.

Pour soutenir le sport d'élite, la Coque s'est associée à l'accord de collaboration conclu entre le LIHPS, le Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL), le Luxembourg Institute of Research in Orthopedics, Sports Medicine and Science (LIROMS) et l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance de Paris (INSEP) afin d'offrir les meilleures conditions possibles dans le cadre des échanges internationaux.

Indispensable complément de la première phase du projet, la deuxième phase du « High Performance Training & Recovery Center » (HPTRC), concernant notamment la partie régénération et récupération, a été développée par la Coque en collaboration avec le COSL, le LIHPS, les fédérations sportives, ainsi que les médecins du sport.

4. Le sport-loisir et le Centre de détente

Les mesures de distanciation et de respect du nombre de participants par mètre carré, mises en place dans le cadre de la lutte contre la pandémie, ainsi que le régime du COVID-Check sont restés en vigueur jusqu'au 11 mars 2022.

Les nombreuses actions marketing menées tout au long de l'année dans le cadre des 40 ans du Centre aquatique et des 20 ans de la Coque, notamment via des offres promotionnelles, ont eu un impact bénéfique sur le retour et la fidélisation des clients. Petit à petit, le rythme de fréquentation a renoué avec son niveau d'avant pandémie.

À côté de la pratique sportive libre, la Coque propose désormais 99 séances de cours collectifs par semaine, en salle ou dans l'eau, dont 13 nouveaux cours ouverts en 2022 :

- 16 cours sportifs en salle et 13 cours aquatiques ;
- 18 cours au mur d'escalade ;
- 19 cours de bébés nageurs ;
- 5 séances d'éveil moteur pour jeunes enfants de 3 à 7 ans (Kids Gym) : basé sur la relation parent-enfant, ce nouveau cours permet de stimuler le développement moteur et la confiance en soi au travers d'activités ludiques et corporelles en famille ;
- 28 cours de natation collectifs.

Il y a lieu de souligner que dans le contexte de l'importance de l'apprentissage de la natation à tout âge, la Coque a opté en 2022 pour une adaptation de son format de cours. Le nouveau concept mis en place permet maintenant à l'apprenant, adulte ou enfant, de passer durant une même session au niveau supérieur sans avoir à attendre la fin du cycle de cours du trimestre, comme c'était le cas par le passé. Cette adaptation individualisée du cursus au niveau de chacun permet d'une part une progression continue, accélérée et motivante pour les participants, et d'autre part de pouvoir intégrer, au fur et à mesure que des places se libèrent, de nouveaux participants aux cours débutants qui sont très prisés.

À ces cours collectifs réguliers, s'ajoutent les séances de « Personal training » en salle, les cours individuels au mur d'escalade, ainsi que les cours de natation individuels.

Du côté des activités proposées pendant les vacances, des « Ferien Kletter Kurs » ont été proposés pendant les vacances de carnaval et les vacances d'été.

La Coque a également participé à l'action « Activate – Make your move » proposée par l'Œuvre Grande-Duchesse Charlotte afin de lutter contre l'inactivité physique et ses conséquences néfastes sur le bien-être physique et mental, en mettant en place un programme d'activités estivales gratuites. Afin d'attirer le plus large public, un éventail varié d'activités sportives a été offert, qu'il s'agisse d'activités traditionnelles (activités ludiques en milieu aquatique, escalade, etc.) ou d'activités urbaines (streetball, streetsoccer, beach-volley, skateboard et capoeira). Bien que de nombreuses associations et foyers du jour aient été contactés pour prendre part au programme, seuls les cours d'escalade et les cours aquatiques ont trouvé une résonance significative. Des organismes comme la Maison Don Bosco, la Maison Sichem (FMPO) et le « Kannernascht » (ASTI) ont pu profiter de cette action et leurs retours ont été unanimement positifs.

La fréquentation du Centre de détente n'a pas encore renoué avec celle de l'année de référence 2019 (- 21,73%). En cause, la limitation de la capacité d'accueil à 28 personnes par créneau horaire jusqu'au 11 mars 2022, ainsi que les indispensables mesures prises dans le

cadre des économies d'énergie à partir du 15 octobre 2022, notamment la limitation des horaires d'ouverture le week-end.

Les massages connaissent quant à eux un engouement non démenti avec une hausse de 51,72% par rapport à l'année de référence 2019.

Si en 2022 les anniversaires pour enfants sont demeurés suspendus, une nouvelle formule est en cours d'analyse pour 2023.

Le sport loisir et le Centre de détente en quelques chiffres :

	Nombre d'entrées en 2019	Nombre d'entrées en 2022	Variation par rapport à l'année de référence 2019
Entrées au centre aquatique	154.542	133.094	- 13,88%
Entrées au centre de détente	29.629	23.192	- 21,73%
Entrées au fitness du centre aquatique	7.889	2.929	- 62,87%
Entrées au mur d'escalade	9.579	8.784	- 8,30%
Total des entrées	201.639	167.999	- 16,68%

	Nombre de participants en 2019	Nombre de participants en 2022	Variation par rapport à l'année de référence 2019
Cours sportifs aquatiques	10.505	5.469	- 47,94%
Cours sportifs en salle	13.115	8.149	- 37,87%
Cours au mur d'escalade	3.459	3.770	+ 8,99%
Bébé nageurs	4.767	4.450	- 6,66%
Kids camps et « Ferien Kletter Kurs »	173	70	- 59,54%
Anniversaires enfants	1.902	0	-
Massages	1.253	1.901	+ 51,72%
Total cours et activités	35.409	23.809	- 32,76%

5. Les stages, le sport en club et le sport d'entreprise

12 stages ont été organisés en 2022 par des clubs étrangers. Les nouveaux packages de stages sportifs avec la possibilité d'un surclassement hôtelier dans le cadre de l'accord conclu avec le Novotel****, a permis d'accueillir 2 clubs étrangers, alors que l'hôtel de la Coque affichait déjà complet pour les dates envisagées.

Au niveau du sport d'entreprise et en club, la fréquentation est en hausse de 5,11% par rapport à l'année de référence 2019. Ce score est à souligner, d'autant plus que le nouveau sol de l'Arena y interdit l'organisation des séances de football par les entreprises, qui constituaient une part importante du sport d'entreprise.

La vente de « Corporate Coque Kaart » affiche une progression de 48,54% par rapport à l'année de référence 2019. La fin des mesures sanitaires et le retour progressif à la normale ont permis de commencer à exploiter ce grand potentiel. Dans cette optique, la nouvelle collaboration avec Luxair permettra de promouvoir et favoriser la participation aux activités

sportives proposées par la Coque auprès de ses quelques 3.000 salariés qui ont désormais la faculté de bénéficier de la « Corporate Coque Kaart » à un tarif avantageux.

Les réservations de la fosse de plongée, toujours en replis de 44,91% par rapport à l'année de référence 2019, ont repris leur rythme d'avant pandémie à compter de la rentrée 2022/2023.

B. LES ÉVÈNEMENTS ET SPECTACLES SUSCEPTIBLES D'ATTIRER UN LARGE PUBLIC

1. Les festivités pour célébrer les 40 ans du Centre aquatique et les 20 ans du Centre national sportif et culturel d'Coque

Des actions commerciales ciblées et des événements destinés à toutes les catégories d'utilisateurs ont ponctué l'année 2022 :

- Chaque mois, une action commerciale de fidélisation et de prospection a mis en lumière une activité de la Coque, tant auprès de la clientèle de particuliers que de la clientèle business ;
- En réponse à l'invitation de la Coque, la FLVB et la Coque ont co-organisé un match de gala qui a opposé les équipes masculines d'Italie et d'Allemagne le 29 mai 2022, pour le plus grand plaisir de 1.000 spectateurs. En raison de leurs calendriers très chargés, d'autres fédérations contactées n'ont pas pu répondre à cette invitation ;
- Le 30 juin 2022, une grande soirée sur invitation a été organisée. Les acteurs du monde sportif et scolaire, les partenaires institutionnels et commerciaux, et d'une façon générale tous les interlocuteurs réguliers de la Coque, ont pu se rencontrer et échanger lors d'une soirée festive ;
- La culture a été mise sur le devant de la scène, avec la projection sur écran géant du documentaire Netflix « Our Planet », récompensé d'un Emmy Award, accompagné par un orchestre de 44 musiciens auquel ont assisté 3.181 spectateurs ;
- Cette année de festivités s'est naturellement clôturée avec une soirée du personnel dont l'engagement a été exemplaire tout au long de l'année.

2. Les manifestations

D'une manière générale, en raison de la forte demande des fédérations sportives luxembourgeoises, peu d'autres manifestations d'envergure peuvent être organisées au CNSC :

- La Fondation Cancer a encore opté pour une forme virtuelle en 2022 pour son 27^e « Relais pour la vie » qui a réuni 8.772 participants répartis dans 364 équipes. La 28^e édition est d'ores et déjà programmée les 25 et 26 mars 2023 et renouera avec sa forme traditionnelle de course par équipes, organisée à l'Arena ;
- Le « Business Run » sous sa forme classique sans restriction a vu l'arrivée de 3.959 coureurs de 287 entreprises à l'Arena et a été suivi d'une « After Run Party » festive ;
- Le 53^e « CIJ-Meet » a été une édition exceptionnelle avec plus de 600 nageurs (au lieu des 400 y participant habituellement) et 61 clubs. 24 records du meeting ont été battus, 2 temps de qualifications pour les Championnats d'Europe Juniors ont été

réalisés, ainsi qu'un de qualification pour les Championnats du Monde et un nouveau record national luxembourgeois ;

- La première édition du « Luxembourg Ladies Tennis Masters » s'est déroulée du 20 au 23 octobre 2022 au Gymnase et a attiré 4.000 spectateurs sur 4 jours. Ce tournoi sur invitation avec des joueuses de renommée internationale ayant récemment quitté le circuit a vu s'affronter en simple Kiki Bertens, Kim Clijsters, Julia Görges, Daniela Hantuchova, Martina Hingis, Jelena Jankovic, Mandy Minella et Agnieszka Radwanska. La retransmission de ce tournoi sur Eurosport a donné une visibilité mondiale à l'évènement.

Pour pallier le manque d'espaces disponibles et assurer la mission culturelle lui assignée par la loi du 29 juin 2000, la Coque a cherché à développer de nouveaux concepts à l'amphithéâtre du Parc central du Kirchberg, notamment en collaboration avec « den Atelier » : La 2^e édition de la série de concerts en plein air du « Pond Eclectic » a été organisée du 4 au 6 septembre 2022.

3. Les expositions

Des expositions périodiques sont proposées dans le hall d'entrée de la Coque pour donner de la visibilité et promouvoir tant les acteurs du monde sportif que l'esprit sportif :

- Comme suite à l'exposition de 2021 qui mettait en lumière les athlètes luxembourgeois aux Jeux olympiques d'été de Tokyo, une exposition sur le même thème a été proposée en collaboration avec le COSL pour mettre en évidence les athlètes luxembourgeois participant aux Jeux Olympiques d'hiver de Pékin ;
- Une exposition dans le cadre de la campagne « Du bass de Veräin. Gëff Benevole », lancée par le ministère des Sports, a été organisée au hall d'entrée de la Coque ;
- Une rétrospective des grands évènements sportifs et culturels ayant eu lieu à la Coque ces 20 dernières années a été proposée.

C. LES ACTIVITÉS À CARACTÈRE CONGRESSISTE

Avec 28 évènements auxquels ont participé 3.717 personnes en 2022, ce secteur a presque renoué avec le rythme d'avant pandémie si on ne tient pas compte de l'exceptionnel Family Day organisé par un grand groupe en 2019 qui avait réuni plus de 2.000 participants.

On relèvera la « Luxembourg Blockchain Week » qui s'est tenue du 3 au 6 octobre 2022 à l'amphithéâtre et aux arcades de l'Arena. Cet évènement a proposé des discussions, des cours intensifs, des présentations, des masterclasses, des ateliers, ainsi que des opportunités de réseautage de classe mondiale pour les passionnés de blockchain à 600 participants et visiteurs. Elle a été ponctuée par des interventions du Premier ministre du Luxembourg ainsi que de la fondatrice de Blockchain Israel, Yael Rozencwajg.

D. L'HORECA

La gestion du « revenue management » de l'hôtel a été optimisée. Avec 11.043 nuitées en 2022 et un taux d'occupation de 83,33%, la fréquentation a dépassé celle de l'année de référence 2019 de 3,88%.

L'activité de la restauration a renoué au fil des mois avec le rythme de l'année de référence 2019, n'affichant plus un retard que de 16,42% sur le chiffre d'affaires réalisé.

Avec la levée des restrictions sanitaires, la fréquentation de la Coquille par les particuliers a repris sans toutefois justifier la réouverture de la Perla. Cela a permis de transférer la Coquille à la Perla au mois de décembre afin de procéder à d'indispensables travaux de rafraîchissement du sol et de remplacement du mobilier après 15 ans d'exploitation.

Parallèlement, l'élargissement de la gamme proposée au « Fresh & Fitness Corner » a confirmé sa progression, avec une hausse du chiffre d'affaires de 10,46% sur la vente à emporter par rapport à l'année 2021 (en augmentation de 62,60% par rapport à l'année de référence 2019).

III. LES TRAVAUX

A. Les travaux à charge de l'État propriétaire

1. Les travaux réalisés ou en cours de réalisation

En 2022, un local de stockage de produits chimiques, répondant aux normes en vigueur, a été créé.

D'autres rénovations et mises aux normes des installations incombant à l'État propriétaire sont en cours de réalisation :

- Le remplacement des luminaires de l'Arena, initialement prévu en 2022, a été reporté en 2023, aucune offre conforme n'ayant été remise à l'issue de la soumission publique.
- La mise en conformité de la passerelle de l'Arena devait prochainement être parachevée, les travaux de renouvellement de la sonorisation par la Coque étant terminés ;
- Les portes d'entrée seront remplacées pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR).

B. Les travaux de renouvellement réalisés par le Centre

Dans le cadre des travaux de renouvellement d'équipements incombant au CNSC :

- Le câblage du réseau informatique a été changé, et l'implantation du nouveau central téléphonique achevée ;
- Le remplacement des anciennes caméras et l'extension du réseau de vidéosurveillance est achevé ;
- Le cube de l'Arena, indispensable aux manifestations sportives a dû être remplacé, son obsolescence en rendant la réparation impossible ;
- L'implantation de systèmes de gestion informatisés se poursuit ;
- La rénovation du sol et le remplacement du mobilier de la Coquille ;
- La rénovation des gradins de l'Arena, scindée en deux phases afin de ne pas interférer avec les activités de la Coque, a été achevée comme prévu pour la rentrée 2022/2023 ;
- Le remplacement de la sonorisation de l'Arena a été réalisé dans les délais.

C. La 2^e phase du « High Performance Training & Recovery Center » (HPTRC)

Les principaux axes du projet, développé par la Coque dans le cadre d'un dialogue continu avec le Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL), le Luxembourg Institute for High Performance in Sports (LIHPS), les médecins du sport, ainsi que les responsables des différentes fédérations sportives, concernent la régénération, le coaching, le repos, le travail et la nutrition.

Les travaux ont débuté au printemps 2022 et leur achèvement est prévu pour la fin du premier semestre 2023.

Les études, travaux et installations sont intégralement financés par la Coque.

IV. LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Dès 2021, pour anticiper le risque de renchérissement de l'énergie, la Coque a renégocié les termes de son contrat de fourniture d'électricité de façon à encadrer l'évolution des prix et en limiter l'impact.

Parallèlement, dans le cadre du programme « Neistart Lëtzebuerg », le CNSC a initié en 2021 le renouvellement de l'éclairage utilisant des lampes à décharge, halogènes et fluorescentes, par un éclairage LED, moins énergivore et plus durable (hors éclairage spécifique des installations sportives relevant de la compétence de l'État propriétaire). En réponse à la crise énergétique, les travaux ont été accélérés, et les installations les plus énergivores, à l'instar du parking, ont été remplacées prioritairement.

Enfin, la Coque s'est immédiatement ralliée aux efforts collectifs visant à réduire la consommation d'énergie dans le cadre de la campagne « Zesumme spueren, zesammenhalen ». Le ministre des Sports et le ministre de l'Énergie ont présenté avec les représentants de la Coque, les mesures adoptées par le conseil d'administration du Centre national sportif et culturel lors d'une conférence de presse le 6 octobre 2022.

L'ensemble de ces mesures a permis, au cours du dernier trimestre 2022, de réduire la consommation d'électricité de 12,16% et celle de la chaleur de 18,35% par rapport au trois derniers mois de 2019.

Sur l'ensemble de l'année 2022, les économies représentent 4,71% au niveau de l'électricité et 11,33% au niveau de la chaleur par rapport à l'année de référence 2019.

Si l'encadrement contractuel a permis de limiter l'impact de la hausse du prix de l'électricité sur le budget de la Coque, les dépenses de chaleur en 2022 ont augmenté de 76,98% par rapport à l'année 2019, malgré les économies réalisées au niveau de la consommation énergétique.

V. CONCLUSION

L'année 2022 a été une nouvelle année de défis. Il y a eu d'abord le rebond épidémique du début d'année qui a imposé la mise en place de nouvelles mesures sanitaires à la Coque

jusqu'au 11 mars 2022, puis le choc inflationniste, qui a dépassé toutes les hypothèses prévisibles, notamment sur les prix de l'énergie.

Même si la situation demeure compliquée, la stabilisation attendue, notamment des prix de l'énergie, devrait permettre une plus grande visibilité.

En effet, l'évolution de la fréquentation du Centre, particulièrement sur le dernier trimestre 2022, laisse présager un retour à la normale de l'activité du Centre pour 2023. Le sport loisir suit une courbe prometteuse, notamment grâce aux effets des actions menées dans le cadre de l'anniversaire du Centre, et les activités congressistes, comme l'Horeca, ont retrouvé ces derniers mois leur rythme d'avant pandémie.

Le sport scolaire et fédéral, vocation prioritaire de la Coque, affiche des fréquentations supérieures à celles de l'année de référence 2019. Un des défis de l'année 2023 consistera à trouver des solutions aux limites de capacité du Centre, afin qu'il remplisse les missions lui assignées par la loi modifiée du 29 juin 2000 à la satisfaction de tous.

STATISTIQUES

Fédérations, disciplines par ordre alphabétique	Licenciés actifs compétiteurs			Licenciés loisirs			Licences jeunes	Dirigeants	Juges	Entraîneurs	Total des licences	Nombre des clubs
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total						
Aéronautisme	414	23	437	652	56	708	0	84	40	29	1.298	27
A.L.P.A.P.S.	221	147	368	0	0	0	49	14	0	52	434	70
Arts martiaux	4.029	3.021	7.050	0	0	0	0	0	0	0	7.050	106
Athlétisme	1.339	1.026	2.365	255	151	406	1671	200	0	0	2.971	32
Automobilisme	206	19	225	16	0	16	20	8	15	0	264	7
Aviron	0	0	0	55	31	86	0	0	0	0	86	1
Badminton	923	543	1.466	296	174	470	695	31	11	13	1.991	24
Baseball & Softball (+)	84	3	87	0	0	0	17	1	4	4	96	2
Basketball	3.644	1.800	5.444	0	0	0	3796	1328	0	0	6.772	32
Basketball Corporatif	611	34	645	48	10	58	0	0	0	0	703	22
Billard	183	12	195	0	0	0	6	0	0	0	195	13
Boules et pétanques	461	108	569	307	58	365	16	10	9	3	956	20
Boxe	97	15	112	183	54	237	54	32	5	17	403	9
Canoë/Kayak	30	8	38	42	27	69	9	4	4	1	116	6
Cricket	295	35	330	0	0	0	60	0	4	2	336	8
Cyclisme	430	67	497	1.036	126	1.162	312	256	40	6	1.961	36
Danse (*)			0			0					0	
Darts	259	31	290	0	0	0	7	0	0	0	290	17
Echecs	886	128	1.014	0	0	0	425	0	0	0	1.014	19
Equitation	121	754	875	35	194	229	523	0	0	0	1.104	15
Escalade	202	176	378	471	442	913	303	0	0	0	1.291	13
Escrime	279	129	408	0	0	0	326	15	0	8	431	5
Field Sports	201	91	292	0	0	0	53	0	0	4	296	6
Football	34.784	3.112	37.896	3.356	752	4.108	15690	976	297	886	44.163	112
American Football	72	5	77	5	3	8	8	5	6	5	101	2
Football corporatif	1.011	0	1.011	115	0	115	0	0	5	0	1.131	26
Golf	2.070	990	3.060	333	283	616	340	0	0	0	3.676	5
Golf sur pistes	9	4	13	24	12	36	2	2	1	1	53	1
Gymnastique	436	2.399	2.835	389	1.854	2.243	2427	199	75	194	5.546	50
Haltéroph/lutte/powerl.	159	14	173	30	4	34	54	8	9	6	230	5
Handball	1.550	756	2.306	0	0	0	1346	394	60	83	2.843	15
Handicapés	21	7	28	98	23	121	0	19	0	12	180	9
Hockey sur gazon	157	102	259	50	24	74	138	6	15	6	360	1
Hockey sur glace (**)	402	31	433	40	10	50	250	45	15	11	554	4
Indiaca	113	97	210	1	3	4	48	3	3	0	220	7
Kickersport (*)			0			0					0	
Marche populaire	1.755	2.248	4.003	0	0	0	409	0	0	0	4.003	46
Moto-cyclisme	69	6	75	234	1	235	5	0	0	0	310	14
Natation/sauvetage	549	454	1.003	1.034	893	1.927	828	187	101	81	3.299	16
Pêche sportive	1.117	153	1.270	118	34	152	99	192	44	13	1.671	60
Quilles	1.473	164	1.637	0	0	0	20	0	0	0	1.637	176
Rugby	643	77	720	17	1	18	562	85	8	42	873	5
Skate (+) (*)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Ski	79	34	113	5	3	8	16	26	0	0	147	8
Ski nautique	14	6	20	242	204	446	0	12	0	1	479	7
Sports de glace	71	110	181	20	142	162	85	21	1	7	372	7
Sports santé	0	0	0	400	400	800	0	0	0	0	800	10
Sports sub-aquatiques	0	0	0	404	160	564	0	0	0	0	564	18
Squash	231	45	276	13	16	29	36	3	0	3	311	12
Tennis	3.111	1.491	4.602	7.350	3.500	10.850	1868	176	39	104	15.771	49
Tennis de table	2.628	637	3.265	602	403	1.005	1272	(392)	(52)	(239)	4.270	79
Tir à l'arc	294	103	397	0	0	0	86	7	0	0	404	11
Tir aux armes sportives	3389	357	3.746	0	0	0	68	0	25		3.771	22
Triathlon	389	133	522	435	142	577	140	19	12	5	1.135	14
Voile	66	37	103	60	46	106	0	0	0	0	209	5
Volleyball	1.289	911	2.200	105	196	301	1198	178	100	51	2.830	24
Totaux: 55 fédérations	72.866	22.653	95.519	18.876	10.432	29.308	35.337	4.546	948	1.650	131.971	1.311

Le nombre de licences Jeunes est déjà compris dans le total des licenciés actifs compétiteurs et loisirs.
Les chiffres entre parenthèses ont déjà été repris sous une autre rubrique.
(*) Ces disciplines n'ont pas introduit de données ou de façon lacunaire.
(**) fédération inactive pendant 10 ans.
(+) nouvelle fédération créée en 2021

LES QUESTIONS PARLEMENTAIRES

En 2022, le ministère des Sports a été saisi de **34 questions parlementaires**.

N°	Sujet
5449	Action « Go to Sports »
5455	Sportifs professionnels au Luxembourg
5596	Sécurité informatique de la délégation luxembourgeoise lors des jeux olympiques 2022
5621	Tests positifs Covid-19 dans le sport
5694	Infrastructure sportive
5760	Personnes transgenres dans le sport
5784	Section des sports d'élite de l'armée
5925	Achat de meubles par le ministère des Sports
5949	Pratique sportive des personnes ayant fui la guerre en Ukraine
5958	Sportifs d'élite dans la Fonction publique
5995	Cabinets de conseil
6131	Engagement d'un coordinateur sportif par les communes
6212	Engagement d'un coordinateur sportif par les communes ou syndicats de communes
6364	Sécurité dans le nouveau stade de football
6375	Impact de la crise sanitaire sur le taux d'obésité chez les enfants
6423	Candidature pour un prochain « Grand départ » ou une arrivée du Tour de France
6521	Congé sportif
6528	Limitation de l'utilisation de l'eau potable
6577	Suspension de la liquidation des indemnités d'entraîneurs assistants, de kinésithérapeutes et de préparateurs physiques impliqués dans les Centres de formation
6578	Suspension de la liquidation des indemnités d'entraîneurs assistants, de kinésithérapeutes et de préparateurs physiques impliqués dans les Centres de formation
6588	Coût de location du nouveau stade de football
6800	Égalité entre hommes et femmes dans le domaine du sport
6878	Coordinateur sportif des communes
6910	Sites d'escalade
6954	Sites d'escalade
7026	Mesures sociales pour aider les personnes physiques et les ménages
7083	Hauts fonctionnaires du Gouvernement
7098	Piscine de Vianden
7129	Promotion de la gymnastique au Luxembourg
7213	Construction d'un nouveau centre national de tennis à Esch-sur-Alzette
7239	Ancien haut fonctionnaire du ministère de l'Intérieur et du Ministère des Sports
7257	Natation pour les personnes à mobilité réduite
7335	Politiques de protection des enfants contre les abus dans le sport
7387	Pratique du sport

LES CIRCULAIRES AUX FÉDÉRATIONS SPORTIVES

En 2022, le ministère des Sports a envoyé **11 circulaires aux fédérations sportives agréées**.

Date	Sujet
11.01.	Nouvelles dispositions en matière d'activités sportives à partir du 12.01.2022
10.02.	Enquête sur le nombre de licenciés sous l'égide de l'égalité entre les femmes et les hommes
11.02.	Nouvelles dispositions en matière d'activités sportives à partir du 11.02.2022
11.03.	Nouvelles dispositions en matière d'activités sportives à partir du 11.03.2022
18.05.	Examens médico-sportifs
03.06.	Subside de base et subside qualité+ pour l'exercice 2022
20.06.	Trophé national 2021
22.07.	Participation de l'État aux frais de fonctionnement des fédérations sportives agréées
07.09.	Calendrier du sport-loisir
27.10.	Participation de l'État aux rémunérations et indemnités des entraîneurs nationaux et aux frais d'organisation de stages pour cadres nationaux - Solde pour 2022
28.10.	Participation de l'État à la rémunération des cadres administratifs des fédérations sportives agréées - Solde 2022



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Sports

Ministère des Sports

Adresse : 66, rue de Trèves
L-2630 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-83400

E-mail : info@sport.public.lu

Web : www.sports.lu

Facebook : sportletzebuerg

Instagram : sportletzebuerg

